

Publié le 22 novembre 2014.
Dernière modification : 25 juillet 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTS OROSDI-BACK (1895-1990)

Jules BARATOUX (Lamballe, 1844-Paris, 1916), président



[scriponet](#)

Action de 1913

Signatures de Jules Baratoux et Léon Orosdi

Épisode précédent :
[Orosdi-Back \(1849-1895\)](#).

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
Société anonyme au capital de dix millions de francs
Siège social : cité d'Hauteville, 9, Paris
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1895)

Cette société a pour fondateurs MM. Léon Orosdi, Hermann Back, Philippe Orosdi et Joseph Back, tous négociants et élisant domicile à Paris, 9, cité d'Hauteville.

Elle a pour objet : L'exploitation et la création, en tous pays, de comptoirs et agences pour l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises et produits ; la fabrication, le dépôt et le commerce à commission de tous articles ; les opérations de banque ; les entreprises immobilières et de travaux publics. Les transports par terre et par mer et en général toutes opérations financières, industrielles et commerciales.

Le capital social est fixé à la somme de dix millions de francs, représenté par cent mille actions de cent francs chacune, entièrement souscrites du quart, soit 25 francs par action.

Il est attribué deux mille parts aux fondateurs en représentation de leurs apports.

La durée est fixée à 50 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. Léon Orosdi ; Hermann Back ; Philippe Orosdi ; Louis Hohl ; Jules Baratoux.

Acte déposé chez M^e Théret, notaire, et publié dans les *Petites Affiches* du 19 mars 1895.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Moniteur des soies*, 6 avril 1895)

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS

PARIS. — De la Société anonyme dite Établissements Orosdi-Back (commission), 9, cité Hauteville. — Durée : 20 ans ; capital : 10.000.000 de fr. (acte du 2 mars 1895).

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

PARIS. — À partir du 2 mars 1895, de la Société Orosdi-Back et Cie (exportation), 9, cité Hauteville. — Liquid, : MM. Léon et Philippe Orosdi et Hermann et Joseph Back ¹. (Acte du 4 mars 1895).

Établissements Orosdi-Back (*Le Temps*, 29 juillet 1895)

L'action des Établissements Orosdi-Back est tenue aux environs de 130. On sait que cette société est le résultat de la transformation de la maison Orosdi-Back et Cie qui a eu lieu au mois de février dernier au moyen d'une émission qui s'est faite sans aucune publicité. Les actions de la nouvelle société ont été admises aux négociations du marché officiel le 24 juin 1895.

Nous avons dit quel est l'objet social : exploitation en tout pays de comptoirs et agences pour l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises et produits ; la fabrication, le dépôt et le commerce à la commission de tous articles, etc. [...]

La Société des établissements Orosdi-Back s'est constituée sans aucune charge en espèces ou en actions d'apports. Le capital social de 10 millions reste en entier affecté aux affaires.

En représentation des apports, tels que fonds de commerce, clientèle, installation et mobilier, etc., les apporteurs se sont contentés de parts de fondateur, qui, on le verra

¹ Joseph Back est le frère d'Hermann. C'est lui qui tient le magasin de Constantinople avec les deux frères Léopold et Jacques Back, qui semblent être ses neveux. Il est longuement évoqué dans la correspondance de Louis Salmon

plus loin, ne viennent au partage des bénéfices que lorsque les actionnaires auront touché 6 % sur le montant nominal de leurs titres.

La société anonyme entre donc en exercice avec un capital social libre de tout engagement provenant d'apports. Elle continue les affaires de l'ancienne maison avec d'autant plus de chance de développement que MM. Léon Orosdi et Hermann Back ont pris l'engagement de rester comme directeurs de l'affaire pendant dix ans.

Si l'on se base seulement sur les bénéfices officiels de 1893-1894 pour établir ceux de l'exercice en cours, on peut dresser l'état suivant (en fr.) :

Bénéfices nets	1.345.000
5 % à la réserve légale	67.250
Reste	1.277.750
6 % aux actionnaires	600.000
Reste	677.750
Réserve extraordinaire 20 % maximum	135.550
Reste	542.200
40 % aux fondateurs	216.880
Reste	325.320
10 % au conseil d'administration	32.532
Aux actionnaires	292.788
Rappel des 6 % aux actionnaires	600.000
Total aux actionnaires	<u>892.788</u>

Cette somme correspond à une rémunération de 9 % sur le capital de 10 millions, tout en permettant de constituer une première réserve de 202.800 francs.

En résumé, la transformation des établissements Orosdi-Back en société anonyme, sans rien changer à leur fonctionnement, permet, avec une augmentation du capital qui a été réalisée simultanément, de préparer leur extension par la fondation de succursales nouvelles dans des pays où le commerce français a toute chance de se développer.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
SIÈGE SOCIAL
9, cité d'Hauteville, Paris
(*Le Temps*, 9 juin 1898)

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des Établissements Orosdi-Back sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire pour le lundi 27 juin 1908, trois heures du soir, rue Chauchat, 6.

Ordre du jour

de l'assemblée générale ordinaire

- 1° Rapport du conseil d'administration.
- 2° Rapport des commissaires des comptes.
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1897.
- 4° Fixation du dividende.

5° Nomination des commissaires.

Ordre du jour
de l'assemblée générale extraordinaire
Modification à l'article 36 des statuts.

Les actions devront être déposées au siège social, à Paris, 9, cité d'Hauteville, dix-sept jours au moins avant la réunion des assemblées.

Le président du conseil d'administration,
JULES BARATOUX.

(Les Archives commerciales de la France, 27 juillet 1898)

Paris. — Modifications des statuts. — Société anonyme dite ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK, 9, cité d'Hauteville. — Délib. du 27 juin 1898. — *Petites Affiches*.

(La Dépêche tunisienne, 6 décembre 1900)

La maison Orosdi-Back et Cie, qui a une succursale à Tunis et de gros intérêts dans la Régence, est en ce moment violemment attaquée par l'*Orient*, organe spécial des intérêts de l'empire ottoman, qui se publie à Paris.

M. N. Nicolaïdès, le directeur-proprétaire de ce journal, accuse cette maison d'avoir accaparé la vente des fez en Turquie et de viser actuellement à accaparer la vente dans ce même pays des vitres et des galoches. Il reproche en outre à la maison Orosdi-Back et Cie de se donner comme française et de ne s'approvisionner que sur les marchés autrichiens. Il ne fournit toutefois aucune preuve à l'appui de ses allégations.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(Le Journal des finances, 20 juillet 1901)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 11 juillet, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé, qui se sont soldés par un bénéfice de 1.549.294 francs et fixé le dividende à 10 francs bruts par action. Cette somme sera mise en paiement à partir du 1^{er} août prochain.

Établissements Orosdi-Back
(Le Journal des finances, 5 juillet 1902)

L'assemblée est convoquée pour le 10 juillet.
Les bénéfices bruts se sont élevés, en 1901, à 5.490.125 fr. 12. contre 5.669.878 fr 10 en 1900.

Les dépenses ont été de 3.988.861 fr. 31, au lieu de 4.124.016 fr. 22.

Le bénéfice net ressort donc à 1.501.313 fr. 81, contre 1.545.861 fr. 88 en 1900.

Le conseil propose un dividende de 10 francs, comme l'année précédente.

1902 : FERMETURE DU MAGASIN DE BUCAREST (ROUMANIE)

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK (*Le Capitaliste*, 7 avril 1904)

La publication des comptes de l'exercice 1902-1903 remonte au mois de juillet dernier, date de l'assemblée générale des actionnaires. Depuis, l'exercice 1903-1904 a pris fin et l'on n'en connaîtra les résultats que dans quatre mois. Pour apprécier la situation de la compagnie, il faut donc se reporter à des comptes qui ne correspondent plus exactement à son état actuel. Néanmoins, cette étude nous paraît intéressante à faire en ce moment en raison du rendement exceptionnellement élevé de l'action Orosdi-Back. Cette action, dont les quatre derniers dividendes ont été de 10 fr., est actuellement cotée 140 fr. Son revenu ressort ainsi à plus de 7 % brut.

Les bénéfices réalisés et les dividendes distribués par la société depuis 1896 ont été les suivants :

Exercices	Bénéfices nets	Dividende par action
1895-1896	1.341.478,69	8
1896-1897	1.346.478,45	8
1897-1398	1.365.917,52	8
1898-1899	1.508.437,68	9
1899-1900	1.653.307,49	10
1900-1901	1.545.861,88	10
1901-1902	1.501.313,81	10
1902-1903	1.575.697,43	10

Voici maintenant la composition détaillée du compte de profits et pertes des deux exercices 1901-1902 et 1902-1903 :

	1901-1902	1902-1903
RECETTES		
Intérêts et commissions	966.852 29	»
Différences sur changes	4.731 30	»
Sous-locations	30.000 00	30.000 00
Divers	63.218 59	»
Bénéfices bruts sur marchandises	4.425.282 94	4.743.679 82
Total	<u>5.490.125 12</u>	<u>4.773.679 82</u>

DÉPENSES		
Traitements statutaires	102.450 00	104.750 00
Amortissements divers	374.118 85	379 898 08
Frais de personnel	1.393.169 72	1.446.905 43
Intérêts et participations aux agents	102.943 20	104.162 75
Loyers	231.728 16	227.732 58
Assurances et impôts	91.233 15	87.758 35
Agios, escomptes et intérêts	1.349.687 09	535.733 34
Frais généraux divers	338.48114	311.041 86
Total	<u>8.988.81131</u>	<u>3.197.982 39</u>
Produits nets	1.501.313 81	1.575.697 43
Report antérieur	4619 02	8.043 55
Bénéfice disponible	1.505.932 83	1.583.740 98

La répartition du bénéfice disponible a été effectuée comme suit, conformément aux prescriptions statutaires :

	1901-1902	1932-1903
Réserve légale	75.296 64	71.046 69
Réserve extraordinaire	75.000 00	»
Amortissement spécial		162.807 10
Dividende aux actions	1.000.000 00	1.000.000 00
Parts de fondateur	302.254 47	299.954 87
Conseil d'administration	45.338 17	44.993 23
Report à nouveau	8.043 55	4.939 09
Total	<u>1.505.932 83</u>	<u>1.583.740 98</u>

Le rapprochement des chiffres précédents démontre la stabilité de l'industrie sociale. La répartition d'un dividende de 10 fr. par action absorbe 1 million de francs, soit les deux tiers environ du produit moyen des derniers exercices ; d'autre part, les bénéfices ayant une tendance manifeste à augmenter, on peut considérer ce dividende de 10 fr. comme un minimum dorénavant bien assuré.

Le rapport administratif est toujours très sobre de renseignements sur les résultats d'exploitation des divers comptoirs de vente de la société en Orient. Il a signalé cependant la décision prise par le conseil d'administration de liquider, au cours de l'exercice 1902-1903, la succursale de Bucarest (Roumanie) qui ne lui donnait pas entière satisfaction. Le déficit provenant de cette liquidation aurait pu être réparti sur plusieurs exercices ou être prélevé sur la réserve extraordinaire, mais, en raison des résultats satisfaisants de l'exercice 1902, le conseil d'administration a pensé qu'il était préférable de l'amortir immédiatement.

C'est pour ce motif qu'il a été porté à son compte spécial d'amortissement la somme de 162.807 francs 10 que nous avons fait figurer dans la répartition des bénéfices de l'exercice 1902.

Nous donnons ci-après la comparaison des deux derniers bilans :

BILAN AU 31 JANVIER	1902	1903
ACTIF		
Espèces en caisse et en banque	1.378.035 75	1.956.097 61
Effets en portefeuille	1.617.120 55	1.843.016 03
Impôts	59.964 55	58.873 30
Loyers d'avance	30.013 13	20.77132
Cautionnements	3.767 00	571 10
Matériel et mobilier d'apports	Mémoire	Mémoire
Installations nouvelles (moins amortissement)	213.723 53	257.799 20
Marchandises en magasin	11.748.892 50	10.669.295 78
Comptes débiteurs	4.624.112 82	4.559.140 55
Immeubles	505.413 48	504.163 78
Total	<u>20.181.043 31</u>	<u>19.869.728 67</u>
PASSIF		
Capital social	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	438.182 99	513.479 63
Réserve extraordinaire	1.561.817 01	1.636.817 01
Effets à payer	1.782.011 00	1.703.184 70
Factures à payer	1.104.649 32	654.172 62
Coupons échus et non payés	23.232 39	25.685 36
Comptes créditeurs	3.765.317 77	3.752.648 37
Profits et pertes	1.505.932 83	1.583.740 98
Total	<u>20.181.043 31</u>	<u>19.869.728 67</u>

L'examen des bilans permet de constater l'aisance de la trésorerie sociale. Voici, en effet, le tableau des disponibilités et des exigibilités à la clôture des deux exercices :

Disponibilités	1902	1903
Espèces en caisse et en banque	1.378.035 75	1.956.097 61
Effets en portefeuille	1.617.120 55	1.843 016 03
Comptes débiteurs	4.624.112 82	4.559.140 55
Total des disponibilités	7.619.269 12	8.358.254 19
Exigibilités		

Effets à payer	1.782.011 00	1.703.184 70
Factures à payer	1.104.649 32	654.172 62
Coupons échus et non payés	23.232 39	25.685 36
Comptes créditeur	3.765.217 77	3.752.648 37
Total des exigibilités	6.675.110 48	6.135.691 05
Excédent des disponibilités	944.158 64	2.222.563 14

Le fonds de roulement est donc très largement suffisant pour subvenir aux besoins de trésorerie de la société et cela sans faire intervenir le compte de marchandises s'élevant à 10.669.295 fr. 78. Or, on sait que les ventes quotidiennes des Établissements Orosdi-Back portent sur des chiffres très élevés ; ces ventes de chaque jour suffiraient à elles seules pour constituer le fonds de roulement. L'importance du stock de marchandises est justifiée, d'ailleurs, par les besoins d'une clientèle très variée et très étendue. Ajoutons que les marchandises figurant dans le bilan pour leur prix de revient, on peut considérer comme une disponibilité latente la différence certainement considérable entre ce prix de revient et le prix de vente. Par suite, la valeur intrinsèque de l'action ressort certainement à un chiffre supérieur à celui résultant purement et simplement de l'inventaire annuel. Mais, même calculée d'après les chiffres de cet inventaire, la valeur intrinsèque de l'action justifierait des cours plus élevés que ceux actuellement cotés en Bourse.

En ne tenant compte que des valeurs réalisables, l'actif social peut se résumer ainsi :

Fonds de roulement	2.222.563 14
Marchandises en magasin	10.669.295 78
Immeubles	504.163 78
	13.396.022 70

D'après les statuts, il serait attribué aux parts de fondateur 40 % de l'excédent de l'actif après remboursement du capital-actions. Par suite, la part d'actif revenant aux actions serait de :

- 1° 10 millions (remboursement du capital), soit par action 100 00
- 2° 60 % de 3.396.022 fr. 70, soit 2 millions 37.613 fr. 62, ou 20 00
- Total 120 00

De leur côté, les parts de fondateur recevraient 40 % de 3.396.022 fr. 70, soit 1.358.409 fr. 08, ce qui représenterait pour chacune des 2.000 parts de fondateur une somme de 780 fr. environ.

En considérant, d'une part, la certitude de retrouver dans l'actif social une valeur réalisable minimum de 120 fr. par action ; d'autre part, la distribution régulière d'un dividende de 10 fr., on doit en conclure que les capitalistes qui mettent l'action en portefeuille aux cours actuels de 140 francs ne courent aucun risque.

CAPITULATION AU JAPON

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juillet 1904)

L'assemblée de la Société des Établissements Orosdi-Bach, tenue le 12 courant, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1904. tels que nous les avons publiés dans notre numéro du 2 juillet. Les bénéfices bruts, obtenus en 1903-1904 par la société sur les ventes de marchandises, ont atteint 4.547.801 78 contre 4 millions 743.079 82 précédemment, soit d'un exercice à l'autre une diminution de 195.878 04. Toutefois, la société a réalisé sur les divers chapitres du débit du compte de profits et pertes des réductions sensibles. Les amortissements, notamment, ont été inférieurs de 76.000 fr. et le compte intérêts et participations à divers agents ne figure pins dans les charges. En définitive, le total des dépenses de l'exercice 1903 s'établit à un chiffre inférieur de 296.000 francs environ à celui de l'année précédente.

De sorte que les comptes soumis à la dernière assemblée. se balancent par un solde créditeur de 1.676.035 42 supérieur de 100.337 99 au bénéfice de l'exercice 1902. Ces résultats ont permis de maintenir le dividende au chiffre de l'exercice antérieur, soit à 10 fr. par action.

Un acompte de 4 francs sur le dividende a été mis en paiement en février dernier. Le solde de 6 fr. sera distribué à partir du 1^{er} août contre remise du coupon n° 15.

La société a dû liquider sa maison de Yokohama : on avait créé, au Japon, de nombreux débouchés ; la société y écoulait surtout des articles d'horlogerie fabriqués à La Chaux-de-Fonds. Mais, par suite des droits d'entrée importants imposés par le Japon, par suite surtout des difficultés créées par la situation actuelle, le conseil d'administration a cru prudent de liquider cette maison. Une somme de 200.000 fr. environ a été consacrée à cet effet.

Les succursales de Salonique et de Philippopoli ont subi une crise assez importante par suite des troubles qui règnent dans ces villes ; par contre, on a dû procéder à Smyrne à des agrandissements.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, qui a réélu M. Back de Surany. administrateur sortant, les actionnaires, réunis extraordinairement, ont adopté la résolution par laquelle MM. Léon Orosdi et Bach de Surany voient leurs pouvoirs de directeurs généraux prorogés pour une nouvelle période de dix années, à partir du 1^{er} février 1905. Il leur est alloué une somme annuelle de 100.000 fr. En outre, lorsque les bénéfices dépasseront 1.500.000 fr., il leur sera attribué 6 % sur la somme constituant le surplus de ces 1.500.000 fr.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Société des Établissements Orosdi-Back
(*Gil Blas*, 14 juillet 1904)

Les actionnaires de la Société des Établissements Orosdi-Back se sont réunis le 12 juillet, en assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. Léon Orosdi, président du conseil.

Plus de 62.550 actions étaient présentes ou représentées à cette réunion.

Il ressort du rapport qui lui a été soumis que le solde du compte de Profits et pertes pour l'exercice écoulé s'élève à fr. 1.676.035 42

sur lequel le conseil a proposé de prélever pour divers amortissements la somme de 253.083 43

Il restait ainsi 1.422.951 99

plus le report de l'exercice 1902 4.939 09
ce qui a porté le solde bénéficiaire à 1.427.891 08

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celui de MM. les commissaires, les actionnaires ont approuvé, tels qu'ils leur étaient présentés, les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 janvier 1904 et voté la répartition des bénéfices de la manière suivante :

Réserve légale	71.147
10 % de dividende aux actions	1.000.000
Aux parts de fondateur	300.721
Au conseil d'administration	45.108
Report à nouveau	10.913

Sur le dividende de 10 fr., un acompte de 4 fr. ayant été payé le 1^{er} février, le solde, soit 6 fr., sera remis en paiement à partir du 1^{er} août contre remise du coupon n° 15.

L'assemblée a réélu administrateur pour six ans M. Back de Surany et nommé commissaires pour l'exercice en cours MM. C[harles] Kurer [commissaire aux comptes de la Banque suisse et française (future CCF)] et A. Corpet.

Elle a, en outre, donné aux administrateurs de la société les autorisations prévues par la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

.....

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 28 juillet 1904)

Nous avons dit que l'assemblée générale du 12 juillet courant avait fixé le dividende de l'exercice 1903 à 10 fr. par action, chiffre égal à celui du précédent exercice.

Sur les bénéfices s'élevant à 1.680.974 fr. 51, il a été prélevé 253.083 fr. 43 pour amortissement total du compte de la maison de Yokohama et le solde, soit 1.427.891 fr. 08, a été réparti de la manière suivante :

À la réserve légale, 6 %	71.147 59
Aux actions : un premier dividende de 6 %	600.000 00
Sur le surplus, il a été attribué :	
Aux parts de fondateur, 40 %	300.721 76
Et sur l'excédent :	
10 % au conseil d'administration	45.108 26
90 % aux actionnaires, à titre de dividende complémentaire	400.000 00
La somme restante a été reportée sur l'exercice 1904	10.913 47
Total	<u>1.427.891 08</u>

En créant la maison du Japon, dit le conseil d'administration dans son rapport, nous espérions avoir un grand débouché pour les articles d'horlogerie que nous fabriquons à la Chaux-de-Fonds ; mais, depuis quelques années, le gouvernement japonais ayant considérablement augmenté les droits d'entrée sur ces objets, nous avons songé à ne plus continuer les affaires dans ce pays.

À la fin de l'exercice dernier, en prévision des événements d'Extrême-Orient, il n'y avait plus à hésiter et nous avons liquidé la succursale de Yokohama.

Nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir pris cette mesure, car si nous avions attendu, nous éprouverions actuellement de grandes difficultés pour l'écoulement de nos marchandises et le règlement des affaires.

Par suite du prélèvement de la somme de 253.083 francs 43 sur le bénéfice de l'exercice 1903, les comptes de la maison du Japon sont entièrement soldés.

Pendant l'exercice écoulé, nos succursales de Salonique et de Philippopoli ont subi une crise assez intense causée par les troubles politiques du pays ; depuis, la situation s'est améliorée et nous avons même pris la résolution d'agrandir nos locaux de Salonique où nous étions trop à l'étroit.

Notre maison de Smyrne ne répondant plus aux besoins de la clientèle, nous avons dû faire des travaux assez importants pour obtenir de nouvelles salles de ventes. Ces constructions sont achevées. Du fait de ces travaux, le chapitre « Installations nouvelles » s'est accru d'une somme assez importante.

Vous avez dû remarquer, dans le bilan présenté, un amortissement de 10 % sur la valeur des « Installations nouvelles ».

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 29 septembre 1904)

Les bénéfices nets du dernier exercice se sont élevés à 1.680.974 fr. 51, en augmentation de 97.233 fr. 53 sur ceux de l'exercice précédent. Le prélèvement de 253.083 fr. 43 pour amortir entièrement le compte de la succursale de Yokohama, supprimée l'an dernier, a ramené les bénéfices disponibles à 1.427.891 fr. 08, dont la répartition a été effectuée de la façon suivante (fr.) :

Réserve légale	71.147 59
Dividende aux actions	1.000.000 00
Dividende aux parts de fondateur	300.721 76
Tantièmes au conseil d'administration	45.108 26
Report à nouveau	10.913 47
Total	<u>1.427.891 08</u>

Cette répartition a attribué un dividende de 10 fr. à chaque action, comme les années précédentes, et de 150 fr. 36 à chaque part de fondateur.

Le relevé des répartitions faites depuis le fonctionnement de la société actuelle indique la prospérité soutenue de l'entreprise :

Exercices	Dividende par action	Dividende par part de fondateur
-----------	----------------------	---------------------------------

1895-1896	8 00	74 88
1896-1897	8 00	75 83
1897-1898	8 00	79 52
1898-1899	9 00	101 60
1899-1900	10 00	146 30
1900-1901	10 00	149 17
1901-1902	10 00	151 12
1902-1903	10 00	149 97
1903-1904	10 00	150 36

Il est à remarquer que ces résultats ont été obtenus malgré la crise commerciale qui sévit depuis trois ou quatre ans et surtout malgré les troubles, presque permanents ces dernières années, des pays d'Orient où la société a ses principaux comptoirs de vente.

Les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se comparent de la façon suivante :

	1902-1903	1903-1904
RECETTES		
Bénéfices bruts sur marchandises	4.743.679 82	4.547.801 78
Sous-locations	30.000 00	30.000 00
Report antérieur	8.043 55	4.939 09
Total	<u>4.781.723 37</u>	<u>4.582.740 87</u>
DÉPENSES		
Traitements statutaires et jetons de présence	104.750 00	102.600 00
Amortissements divers	379.898 08	303.480 59
Frais de personnel	1.446.905 43	1.410.030 35
Participations aux agents	104.162 75	—
Loyers	227.732 58	201.527 47
Assurances et impôts divers	87.758 35	106.677 42
Agios, escomptes et intérêts	535.733 34	505.624 44
Frais généraux et divers	311.041 86	271.826 09
Total	<u>3.197.982 39</u>	<u>2.901.766 38</u>
Bénéfices nets	1.583.740 98	1.680.974 51

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la succursale de Yokohama a été supprimée. [...].

L'année précédente, la maison de Bucarest avait été supprimée.

Par suite, les succursales de la société se trouvent réduites aujourd'hui à seize, dont voici la liste :

Constantinople (Turquie) ;
 Philippopoli (Bulgarie) ;
 Salonique (Turquie) ;
 Smyrne (Turquie) ;
 Alexandrie (Égypte) ;
 Le Caire (Égypte) ;
 Tantah (Égypte) ;
 Zagazig (Égypte) ;
 Beyrouth (Syrie) ;
 Tunis (Tunisie) ;
 Bizerte (Tunisie) ;
 Chaux-de-Fonds (Suisse) ;
 Manchester (Angleterre) ;
 Bradford (Angleterre) ;
 Birmingham (Angleterre) ;
 Vienne (Autriche).

Pendant le dernier exercice, les succursales de Salonique et de Philippopoli ont subi une crise assez intense par suite des troubles politiques du pays ; depuis, la situation s'est améliorée et la direction a même pris la résolution d'agrandir les locaux de sa maison de Salonique. De même ceux de la maison de Smyrne ont été remaniés pour les mieux adapter aux besoins de la clientèle.

Les rapports administratifs de la société Orosdi-Back sont toujours très sobres de renseignements.

Néanmoins, en examinant de près les bilans annuels, on peut se rendre compte de l'excellente situation de l'entreprise.

Les deux derniers bilans se comparent de la façon suivante :

BILAN AU 31 JANVIER 1903 1904
 Total 19.869.728 67 20.786.852 70

Établissons d'abord, la situation de la trésorerie. Elle se présentait ainsi qu'il suit à la clôture des deux derniers exercices :

	1903	1904
DISPONIBILITÉS		
Caisse et banque	1.956.097 61	2.117.632 15
Portefeuille-effets	1.843.016 03	2.037.316 70
Débiteurs	4.559.140 55	4.765.100 36
Total	<u>8.358.254 19</u>	<u>8.920.049 21</u>
EXIGIBILITÉS		
Effets à payer	1.703.184 70	1.405.234 96
Factures à payer	654.172 62	892.688 50
Coupons échus	25.685 36	18.693 46
Créditeurs	3.752.648 37	4.467.917 94

Dividendes et tantièmes	1.344.948 10	1.345.830 02
Total	<u>7.480.639 15</u>	<u>8 230.364 88</u>
Excédent des disponibilités	877.615 04	689.684 33

Cet excédent net des disponibilités est parfaitement suffisant pour une entreprise qui, comme les Établissements Orosdi-Back, est surtout un intermédiaire. D'autant plus que les ventes de marchandises alimentent constamment le fonds de roulement des divers comptoirs de vente.

On remarquera que, sauf trois cent et quelque mille francs afférents à des installations nouvelles, non encore complètement amorties, il ne figure plus d'immobilisations à l'actif du bilan. C'est là une des caractéristiques de la Société. Elle a ainsi la parfaite disponibilité de ses bénéfices. La formation de réserves pour abaisser la valeur estimative des instruments de travail n'a pas ici un caractère de nécessité, c'est une simple mesure de bonne administration. Il en résulte que le capital social et les réserves sont représentés par le fonds de roulement elles marchandises, c'est-à-dire par des valeurs parfaitement liquides.

Nous ferons observer d'ailleurs que l'évaluation des marchandises est passée dans les écritures sociales après avoir subi une dépréciation d'inventaire qui en assure la réalisation avec bénéfices.

Dans ces conditions, aucun déboire n'est à redouter sur la valeur intrinsèque du capital social.

En définitive, la Société Orosdi-Back, ne traînant par derrière elle le poids mort des immobilisations qui compriment l'essor de la plupart des entreprises industrielles, est dans une situation privilégiée. Son activité commerciale est assurée, grâce à l'étendue et à la diversité de ses débouchés. Disposant de larges ressources, elle peut acheter ses produits dans des conditions exceptionnelles de bon marché et l'organisation de son système de vente réduit ses risques au minimum.

Enfin — et c'est là un critérium — si la société est de constitution récente, les établissements qu'elle exploite ont derrière eux plus de quarante années de prospérité.

Les actions Orosdi-Back, dont le dividende a pu être maintenu, depuis cinq ans, à 10 fr., malgré des circonstances économiques peu favorables, constituent donc un excellent placement.

Nous pouvons ajouter, en terminant cette étude, que l'exercice en cours s'annonce comme devant être très favorable, ainsi que l'atteste la progression des recettes. Aussi est-il permis d'espérer, pour l'exercice 1907, un dividende plus élevé que celui des exercices antérieurs.

TRANSFERT DU SIÈGE RUE DE LONDRES, PARIS

Paris
Incendie
(*L'Aurore*, 12 octobre 1904)

Un violent incendie s'est déclaré, hier matin, vers trois heures, dans l'hôtel occupé, 14, rue de Londres, par la maison de commission Orosdi-Back, où se trouve également le consulat de Saint-Domingue.

Le sinistre a été occasionné par le calorifère, que l'on avait allumé pour la première fois dans l'après-midi, et le feu s'est propagé dans le bureau des directeurs. Les dégâts mobiliers sont importants, on les évalue à 80.000 francs.

Grace au sang-froid et à l'habileté du capitaine Teyssère, qui commandait les pompiers de la caserne de la rue Blanche, accourus sur les lieux dès que l'incendie eut été signalé, le feu a pu être circonscrit en une demi-heure.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Orosdi-Back

(*Gil Blas*, 13 juillet 1905)

Les actionnaires de la Société des Établissements Orosdi-Back se sont réunis, hier, 11 juillet, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. J. Baratoux, président du conseil d'administration.

44.048 actions environ étaient représentées à cette réunion.

Du rapport du conseil, soumis à cette assemblée, il ressort que le bénéfice de l'exercice 1904 se chiffre à fr. 2.521.638 45

Dans ce chiffre, le reliquat de l'exercice précédent est compris pour 10.913 47

De telle sorte que le bénéfice net de l'exercice 1904 se solde par 2.510.718 98 que le conseil a proposé de répartir de la façon suivante :

1° D'après l'article 36 des statuts, il devrait être porté à la réserve légale 5 % de 2.510.718 fr. 98, soit 125.535 fr. 95 ; le conseil a demandé d'augmenter cette réserve et de la porter à 344.626 09

2° De distribuer aux actions un premier dividende de 6 %, soit 600.000 00

3° Après ces prélèvements, il serait mis à la réserve extraordinaire 363.182 99

4° 40 % aux parts de fondateurs 481.283 95

5° 10 % au conseil d'administration 72.192 60

6° Aux actionnaires, un dividende complémentaire de 600.000 00

7° Il serait reporté à nouveau 60.646 82

Total 2.521.632 45

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil et celui de MM. les commissaires, ainsi que les explications complémentaires fournies par M. Orosdi, en réponse aux questions posées par quelques actionnaires, au sujet de la marche industrielle et commerciale de la société, les actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes et le bilan de l'exercice 1904 et donné *quitus* de leur gestion aux administrateurs.

L'assemblée a, de plus, approuvé la répartition telle qu'elle était proposée par le conseil ; en conséquence, elle a fixé à 12 francs par action et à 240 fr. 64 par part le dividende de l'exercice 1904.

Ce dividende sera payé à partir du 1^{er} août prochain, sous déduction des impôts et — pour les actions — de l'acompte de 6 francs mis en payement le 1^{er} février dernier.

L'assemblée a réélu administrateur M. [Louis] Hohl, administrateur sortant, Et renouvelé, pour l'exercice en cours, les pouvoirs de MM. [Charles] Kurer et Corpet, commissaires des comptes.

Conformément à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, tous les pouvoirs ont été donnés aux administrateurs de la société.

Établissements Orosdi-Back
(Paris-Capital, 13 juillet 1905)

Les bénéfiques du dernier exercice de cette société, clos le 31 janvier dernier, ressortent à 2.521.632 fr. 45.

Sur ce montant, il sera distribué 12 fr. de dividende par action ; il sera porté 344.326 fr. 69 à la réserve légale, laquelle atteindra ainsi un chiffre rond d'un million ; enfin, la réserve extraordinaire recevra 363.182 fr. 99, ce qui en portera le montant à la somme ronde de 2 millions,

Avec les 10 % attribués aux parts de fondateur, après 6 % aux actionnaires, et avec les 10 % que les statuts attribuent au conseil, il devra être reporté à nouveau une somme de 68.474 fr. 22. Ce chiffre est indiqué par nous comme approximation, car nous n'avons pas sous les yeux, dans le rapport des commissaires, le détail de la répartition projetée ; toutefois, nous avons établi nos calculs d'après les bases données par les statuts.

Comme on le sait, l'industrie des Établissements Orosdi-Back peut être comparée à celle exercée par M. Dufayel. Une différence est à noter, cependant. M. Dufayel n'opère guère qu'à Paris et, s'il vend à crédit, c'est à des gens pourvus d'un domicile. Les Établissements Orosdi-Back ont des des maisons à Constantinople, Philipoli, Salonique, Smyrne, Alexandrie, Le Caire, Tantal, Zagazig, Tunis, Bizerte et Beyrouth ; elle a aussi des maisons à la Chaux-de-Fonds (Suisse), à Manchester, Bradford et Birmingham (Angleterre) enfin, dans la capitale de l'Autriche. Les maisons européennes achètent surtout ; les maisons orientales vendent.

La plus forte partie de la clientèle de ces dernières est composée de porte-balles de toutes nationalités et de toutes races. Ces gens-là parcourent le pays, vendent ce qu'ils peuvent et viennent ensuite donné un acompte sur leurs débits aux Établissements Orosdi-Back, lesquels leur donnent de nouvelles marchandises.

Il semble que le compte d'un pareil client ne puisse jamais être apuré, si ce n'est par la mort ou la disparition du sujet. Des faits de ce genre ont dû se produire avec une certaine intensité, pour ceux des porte-balles qui opéraient en Macédoine.

Dans leur rapport, les commissaires font la déclaration suivante. : « Les comptes débiteurs ont passé de 4.765.100 fr. 36 à 5.005.591 fr. 68. Vu. le grand nombre de clients, ce risque se trouve très divisé et présente toutes les garanties de sécurité ».

Les commissaires qui donnent cette assurance agréable datent leur rapport de Paris. Ce fait retire un peu de la valeur de leurs déclarations. Ils sont l'écho d'un bruit que l'on fait, courir dans les bureaux du siège social de la rue de Londres ; et puis ces Messieurs ont à soigner leur réélection, proposée, comme d'usage, par MM. les administrateurs.

Le compte de Profits et pertes se présente comme suit :

RECETTES	
Report de l'exercice précédent	10.913 47
Bénéfices bruts sur marchandises	5.653.813 76
Sous-locations	43.862 65
Ensemble	<u>5.708.609 88</u>
DÉPENSES	
Traitements statutaires et jetons de présence	102.250 00
Amortissements divers	311.555 21

Personne	1.521.775 85
Loyers	222.468 07
Assurances et impôts divers	98.705 10
Agio, change, escompte, intérêts	98.705 01
Frais généraux divers	281.677 15
Reste : Bénéfice net	2.521.632 45
Total	<u>5.708.609 88</u>

On remarquera, dans ce décompte, que les bénéfices sur marchandises sont indiqués comme bruts. Cela veut dire que s'il a été tenu compte dans cette rubrique des dépréciations subies par certaines marchandises, ce qu'on appelle rossignols dans la partie, il n'a pu s'agir, dans la même rubrique, d'aucune déduction en ce qui concerne des créances devenues plus ou moins douteuses.

Dans le même décompte, l'ensemble des amortissements dans lequel est inclus 78.179 fr. 19 sur les installations, le matériel et le mobilier, ne se chiffre que par 311.555 fr. 21. Il n'a donc pu, dans ce chiffre, être porté qu'une somme insignifiante pour les créances devenues douteuses.

Si l'on additionne l'amortissement ainsi opéré, de 311.555 fr. 21 et les deux sommes prélevées sur les bénéfices pour arrondir la réserve légale et la réserve extraordinaire, on trouve que le total général des dotations prévisionnelles est de 1.020.061 fr. 29, sur 2.833.187 fr. 66 de bénéfice avant tout amortissement. Ainsi, 35 % seulement du bénéfice accusé est porté à des comptes prévisionnels. C'est peu, par comparaison aux 17.970.261 fr. représentés par les marchandises en magasins et les comptes débiteurs.

Voici, en effet, comment se présente le bilan arrêté au 31 janvier dernier :

PASSIF	
Capital social	10.000.000 00
Réserve légale	655.673 91
Réserve extraordinaire	1.636.817 01
Effets à payer	1.352.475 95
Factures à payer	1.66.348 68
Coupons échus et non payés	41.31 13
Comptes créditeurs	5.228.664 16
Profits et pertes :	
Report de l'exercice précédent	10.913 47
Bénéfices nets de 1904	2.510.718 98
Total	<u>23.003.973 29</u>
ACTIF	
Espèces en caisse et en Banque	1.803.814 41
Effets en portefeuille	2.294.281 15

Impôt sur le revenu et taxe sur titres	57.140 70
Loyers d'avance	17.515 82
Cautionnements	6.883 80
Matériel et mobilier d'apports	Mémoire
Frais de premier établissement	Mémoire
Installations, matériel et mobilier	356.077 03
Marchandises en magasin	12.904.689 92
Comptes débiteur	5?655.591 68
Immeubles	497????
Total	<u>23.003.973 29</u>

Résumons ce bilan, en considérant comme votée la répartition de bénéfices dont nous avons indiqué plus haut les éléments

PASSIF	
Capital	10.000.000 00
Réserves et profits et pertes	3.079.387 05
Passif flottant, y compris dividendes	9.024.585 66
Total	<u>23.003.973 29</u>
ACTIF	
Immobilisations définitives	
Immeubles, loyers, cautionnements, installation	878.476 03
Actif réalisable à terme :	
Impôts, marchandises, débiteurs	18.027.401 70
Ensemble	18.905.877 73
Disponibilités : Espèces en caisse et effets en portefeuille	4.098.015 50
Total	<u>23.003.973 29</u>

Si, des 18.905.877 fr. 73 d'actif plus ou moins immobilisé, nous retranchons les 3.079.387 fr. 69 de réserves et profits et pertes, il reste une immobilisation nette de 15.826.490 fr. 04.

Si, d'autre part, nous retranchons des 9.924.585 fr. 00 de passif flottant les 4 millions 098.095 fr. 50 de disponibilités, il reste un passif flottant net de 5.826.490 fr. 04. Avec les 10 millions de capital, nous retrouvons les 15.820.490 fr. 96 d'immobilisations.

Ainsi, en résumé, les Établissements Orosdi-Back ne peuvent couvrir les 5 millions 826.490 fr. 01 de leur excédent de passif sur leurs disponibilités immédiates qu'en recouvrant pareille somme sur les marchandises ou les soldes débiteurs de clients. Une pareille situation financière semble passablement tendue. Actuellement, les Établissements Orosdi-Back ne peuvent assurer leur service de trésorerie qu'en

maintenant à l'état flottant un passif de plus de 5 millions, quand le capital est de 10 millions. Ils opèrent pour moitié de leur fonds de roulement, au moyen de débits permanents envers les tiers.

Cela donne à penser que les recouvrements sur les soldes débiteurs manquent de facilité : on s'en est toujours un peu douté.

Établissements Orosdi-Back
Siège social : 14, rue de Londres, Paris
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 314)

Succ. : Constantinople, Philippoli, Salonique, Smyrne, Alexandrie, Le Caire, Tantah, Tunis, Bizerte, La Chaux-de-Fonds, Beyrouth, Zagazig, Manchester, Bradford, Birmingham, Vienne.

Conseil d'administration
MM. Jules Baratoux, Paris ; président ;
Léon Orosdi, Paris ; administrateur-directeur ;
Hermann Back de Surany, Paris, administrateur-directeur ;
baron Philippe Orosdy, Paris, administrateur ;
Louis Hohl, Montmorency, administrateur ;
Félix Salmon, secrétaire général.

Établissements Orosdi-Back
A.G. du 31 janvier 1906
(*Recueil des AG*)

Conseil d'administration : MM. Jules Baratoux, président ; Léon Orosdi et Hermann Back de Surany, administrateurs-directeurs ; baron Philippe Orosdy et Louis Hohl, administrateurs.

Commissaires : MM. Ch. Kurer et Corpet.

UN MIRACULEUX CASSE-CHAÎNE ÉLECTRIQUE POUR TISSAGES...
BIENTÔT RELÉGUÉ AUX OUBLIETTES

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 8 mars 1906)

Les Établissements Orosdi-Back se négocient à 225 et 226. Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'entretenir nos lecteurs du casse-chaîne électrique breveté, dont cette société poursuit avec succès l'installation dans les grands tissages en France et à l'étranger.

Or, la *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonçait tout dernièrement, dans sa partie financière, que le Kreditanstalt venait d'acquérir les brevets pour l'Autriche et l'Allemagne d'un casse-chaîne électrique, système Pick. Pour l'exploitation de ce brevet et son introduction dans tous les tissages l'Autriche-Hongrie et d'Allemagne, le

Kreditanstalt, ajoutait notre confrère viennois, venait l'ouvrir à son siège social un bureau spécial.

Le brevet en question est celui-là même que les Établissements Orosdi-Back ont le droit d'exploiter dans tous les pays du monde, l'Autriche et l'Allemagne exceptées.

Nous constatons avec plaisir l'intérêt que prend le Kreditanstalt dans l'exploitation d'un brevet qui, nous l'avons déjà dit, est appelé à rendre les services les plus signalés à l'industrie du tissage et à procurer aux propagateurs du système des bénéfices importants.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 7 juin 1906)

Les Établissements Orosdi-Back sont en voie de gagner des cours plus élevés à 242 et 249. Nous avons parlé à plusieurs reprises du brevet de tissage dont la Société s'est assuré l'exploitation. Les premiers résultats de cette exploitation sont particulièrement encourageants et le Kreditanstalt qui s'est, comme nous l'avons dit, intéressé à l'affaire, reçoit journellement de nombreuses demandes d'acquisition de licences. On peut donc considérer maintenant comme très rapproché le moment où les Établissements Orosdi-Back trouveront dans cette industrie accessoire une nouvelle et importante source de profits.

RETRAITE EN BULGARIE

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Société des Établissements Orosdi-Back
(*Gil Blas*, 13 juillet 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Établissements Orosdi-Back a eu lieu avant-hier, 11 juillet, sous la présidence de M. Jules Baratoux, président du conseil.

36.747 actions étaient présentes ou représentées.

Du rapport du conseil soumis à cette assemblée, il ressort que le bénéfice de l'exercice 1905 se chiffre à 2.559.896 fr. 14, que le conseil a proposé de répartir de la façon suivante :

Aux directeurs généraux, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 1904 :

6 % des bénéfices au-dessus de 1.500.000 francs, soit sur 999.249 fr. 32	59.954 95
Aux actions un premier dividende de 6 %, soit	600.000 00
À la réserve extraordinaire	600.000 00
Sur le surplus :	
40 % aux parts de fondateurs, soit	495.71774

Et sur l'excédent :	
10 % au conseil d'administration	74.357 66
Aux actionnaires, un dividende complémentaire de 7 %	700.000 00
Il serait reporté à nouveau	29.865 79
Total	2.559.896 14

Après avoir entendu la lecture des rapports et les explications complémentaires fournies par M. [Léon] Orosdi, en réponse aux questions posées par quelques actionnaires, au sujet de la marche industrielle et commerciale de la société, les actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1905, et donné *quitus* de leur gestion aux administrateurs.

L'assemblée a, en outre, approuvé la répartition telle qu'elle était proposée par le conseil ; en conséquence, elle a fixé à 13 francs par action (contre 12 francs pour l'année précédente) et à 247 fr. 85 par part, le dividende de l'exercice 1905.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} août prochain, sous déduction des impôts, et pour les actions — de l'acompte de 4 francs payé en février dernier.

L'assemblée a réélu M. Jules Baratoux, administrateur sortant, et renouvelé pour 1906 les pouvoirs de MM. [Charles] Kurer et Corpet, commissaires des comptes.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 19 juillet 1906)

Les Établissements Orosdi-Back s'obtiennent à 242 et 244. Nous avons publié, il y a huit jours, un compte rendu succinct de l'assemblée tenue le 11 juillet courant et nous avons précédemment fait connaître la répartition proposée par le conseil et adoptée par les actionnaires. Voici, d'autre part, un extrait du rapport administratif présenté à cette réunion :

Nous sommes très heureux d'avoir pu mettre en magasin un stock très important de marchandises, car la forte hausse qui s'est produite depuis le dernier exercice, et qui persiste encore sur les matières textiles et minérales, nous permettra, nous l'espérons, de vous présenter l'an prochain des résultats excellents.

Par suite de l'ouverture de nouvelles voies de communication, notre maison de Philippopoli n'étant plus au centre des affaires de la Bulgarie, nous nous trouvons dans l'obligation de créer de nouveaux comptoirs à Varna et à Roustchouck, qui sont, avec Philippopoli, les trois principales villes commerçantes de ce pays ; mais il existait en Bulgarie une maison importante, analogue à la nôtre, en pleine prospérité, et qui avait déjà des magasins à Varna et à Roustchouck.

Afin d'éviter toute concurrence entre nous, nous avons estimé qu'il était préférable d'unir nos efforts.

Après des pourparlers assez longs, nous avons constitué, avec cette maison, une société anonyme anglaise sous la dénomination de The Anglo-Bulgarian Company Sarkis Kouyoumdjan, Limited, au capital de 200.000 liv. st., divisé en 36.000 actions de préférence de 1 liv. st. chacune et de 164.000 actions ordinaires également de 1 liv. st.

L'apport de notre société est représenté par la valeur totale des marchandises de notre succursale de Philippopoli, au 1^{er} février 1906.

En échange, nous recevons des actions ordinaires au pair, jusqu'à concurrence de 36.000 liv. st. Pour le surplus, nous devons être payés en espèces, avec intérêts à notre profit sur les sommes nous restant dues, ces intérêts courant du jour de la cession, soit du 1^{er} février 1906, date à laquelle la nouvelle société a commencé ses opérations.

Tous les frais résultant de cette transformation sont pour le compte de la Société Anglo-Bulgarian.

De plus, notre société s'est réservé, de faire, pour le compte de la Compagnie nouvelle, la plupart des achats en Europe, suivant des conditions bien définies.

Nous avons la conviction que cette entente sera profitable aux deux contractants.

Le syndicat dont nous vous parlions l'an dernier n'a mis au point que depuis peu de temps l'invention du casse-chaîne dont nous avons la vente, et, actuellement, les demandes d'installations commencent à nous parvenir.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 26 juillet 1906)

Les Établissements Orosdi-Back ne sont pas à leur prix à 235 avec un dividende de 13 fr. dont le solde de 9 fr. sera mis en paiement au mois d'août prochain. Les explications fournies par M. Orosdi à l'assemblée du 11 courant, relativement à la question du crédit, sont de nature à dissiper toutes les craintes que les actionnaires auraient pu concevoir à ce sujet. On a prétendu, a dit le directeur de la société, que nous ne faisons d'affaires qu'à crédit. Il n'en est pas ainsi.

Nous ne faisons crédit qu'à des maisons de commerce qui ont pignon sur rue et que nous connaissons depuis longtemps.

Toutes les marchandises qui sortent de nos magasins sont payées, soit argent comptant, soit par des traites. Nous ne livrons aux colporteurs qu'argent comptant et, sur un chiffre énorme d'affaires, nous n'avons éprouvé l'année dernière qu'une perte insignifiante (5/8 %).

À propos du brevet de tissage, voici comment s'est exprimé M. Orosdi :

On a beaucoup tâtonné. Chaque tisseur a fait ses observations et il n'y a qu'un mois que l'affaire a été mise au point. Elle prend bonne tournure, mais nous craignons des grèves. La meilleure preuve qu'elle marche bien, c'est que la Société impériale et royale de Crédit d'Autriche a ouvert dans sa propre banque un département pour exploiter ce brevet en Autriche et en Allemagne.

Nous avons l'exploitation pour le monde entier mais nous ne sommes que des agents, tandis que cette banque a acheté le brevet pour les deux pays.

Nous n'avons pas un centime dans cette affaire, nous toucherons une commission si le syndicat réalise des bénéfices ; s'il n'en est pas réalisé, nous ne gagnerons, rien, mais nous ne perdrons rien.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 2 août 1906)

Il résulte des comptes présentés à l'assemblée des actionnaires tenue le 11 juillet que les bénéfices nets réalisés par la Société des Établissements Orosdi-Back pendant l'exercice 1905-1906 se sont élevés y compris le solde reporté de l'exercice précédent à la somme de 2.559.896 fr. 14 en augmentation de 38.263 fr. 69 sur ceux de 1904-1905.

Voici comment se comparent les comptes de profits et pertes de ces deux exercices :

	1904-1905	1905-1906
--	-----------	-----------

RECETTES		
Bénéfices bruts sur marchandises	5.653.813 76	6.163.095 10
Sous location	43.882 65	40.892 65
Total	<u>5.697.696 41</u>	<u>6.203.987 75</u>
DÉPENSES		
Traitements statutaires et jetons de présence	102.250 00	102.100 00
Amortissements divers	311.555 21	530.326 62
Frais de personnel	1.521.775 86	1.596.248 99
Loyers	222.468 07	237.647 05
Assurances et impôts divers	98.765 10	130.901 23
Frais généraux et divers	281.677 15	200.855 40
Agios, escomptes et intérêts	648.486 04	906.659 14
Total	<u>3.186.977 43</u>	<u>3.704.738 43</u>
Bénéfice de l'exercice	2.510.718 98	2.499.249 32
Report antérieur	10.913 47	60.646 82
Bénéfice disponible	2.521.632 45	2.559.896 14

Ces résultats ont permis au conseil d'administration d'augmenter de 1 % le dividende des actions qui déjà l'année précédente avait été en augmentation de 2 %. Il a été fixé à 13 fr. au lieu de 12 fr. distribués précédemment.

Ce dividende absorbe 1.300.000 fr. et figure pour cette somme dans la répartition du bénéfice disponible qui se compare comme suit avec celle effectuée l'an dernier.

	1904-1905	1905-1906
Réserve légale	344.326 09 00	—
Réserve extraordinaire	363.182.99	600.000 00
Dividende aux actions	1.200.000 00	1.300.000 00
Dividende parts de fondateurs	481.283 95	495.717 74
Tantièmes au conseil d'administration	72.192 60	74.357 66
À la direction		59.954 95
Report à nouveau	60.646 82	29.865 79
Total	<u>2.521.632 45</u>	<u>2.559.896 14</u>

La réserve légale ayant déjà atteint le maximum prévu par la loi, il n'y a pas lieu de la doter davantage, elle reste donc fixée à 1.000.000 de francs.

La réserve extraordinaire a été renforcée de 600.000 fr., le total de ce chapitre se trouve porté à 2.600.000 fr., l'ensemble des réserves représente, aujourd'hui, plus du tiers du capital social.

Le stock très important de marchandises qui se trouve en magasin, permet à la Société de bénéficier de la forte hausse qui s'est produite depuis le dernier exercice et qui persiste encore sur les matières textiles et minérales. Les effets de cette circonstance favorable se feront certainement sentir dans les opérations de l'exercice en cours dont les résultats s'annoncent déjà comme devant être excellents.

La progression des bénéfices d'exploitation qui s'est constamment manifestée depuis la création de la Société peut donc encore s'accroître. Le tableau suivant démontre cette progression.

Exercice	Bénéfices nets	Dividende des actions	Dividende des parts de fondateur
1895-1896	1.341.478 69	8	74 88
1896-1897	1.346.478 45	8	75 83
1897-1898	1.365.917 52	8	79 52
1898-1899	1.508.437 68	9	101 60
1899-1900	1.653.307 49	10	146 30
1900-1901	1.545.861 88	10	149 17
1901-1902	1.601.313 81	10	151 12
1902-1903	1.975.697 43	10	149 97
1903-1904	1.676.035 42	10	150 36
1904-1905	2.510.718-98	12	240 64
1905-1906	2.499.249 32	13	247 85

On sait que le champ d'opérations sur lequel s'exerce l'activité commerciale de la Société Orosdi-Back est très vaste. Par suite de l'ouverture de nouvelles voies de communication, la maison de Philippopolis n'étant plus au centre des affaires de Bulgarie, la Société s'est trouvée dans l'obligation de créer de nouveaux comptoirs. Afin d'éviter toute concurrence avec une entreprise analogue en pleine prospérité, il a été constitué, après des pourparlers assez longs et délicats par les soins de la société Orosdi-Back, une société anonyme anglaise sous la dénomination de The Anglo-Bulgarian Company Sarkis Kouyoumdjan Limited, au capital de 200.000 livres sterling.

Cette nouvelle société est un lien précieux pour les bonnes relations commerciales de la contrée ; elle réunit les efforts des deux entreprises qui se seraient trouvées en concurrence ; cette entente sera profitable aux deux contractants.

En représentation des apports faits par la Société Orosdi-Back, celle-ci a reçu des actions de la nouvelle société. Pour répondre au désir exprimé par plusieurs actionnaires, le conseil d'administration a décidé d'en mettre à la disposition de ceux d'entre eux qui en feraient la demande avant le 1^{er} août et de garder en portefeuille les titres qui ne seraient pas ainsi placés.

Au point de vue des opérations sociales, le rapport administratif est, comme d'habitude, fort sobre de renseignements. Toutefois, en examinant de près les bilans annuels, on peut se rendre compte de l'excellente situation de l'entreprise.

Les deux derniers bilans se comparent de la façon suivante :

BILAN AU 31 JANVIER	1905	1906
ACTIF		
Espèces en caisse et en banque	1.803.814 41	2.704.908 37
Effets en portefeuille	2.294.281 15	2.028.978 15
Impôts sur le revenu et taxe sur les titres	57.140 70	75.526 80
Loyers d'avance	17.515 82	20.327 90
Cautionnements	6.883 80	8.609 38
Mobilier et matériel d'apports	Mémoire	Mémoire
Frais d'établissements		—
Installations nouvelles (amortissements déduits)	356.077 03	363.622 83
Marchandises en magasins	12.904.669 32	14.075.887 16
Comptes débiteurs	5.065.591 68	5.161.801 58
Immeubles	497.999 38	497.999 38
Total	<u>23.003.973 29</u>	<u>24.937.561 55</u>
PASSIF		
Capital social	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	655.673 91	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	1.636.817 01	2.000.000 00
Effets à payer	1.353.475 95	1.479.155 14
Factures à payer	1.566.348 68	1.039.139 76
Coupons échus et non payés	41.361 13	16.500 62
Comptes créditeurs	5.228 664 16	6.842.869 89
Profite et pertes	2.521.632 45	2.559.896 14
Total	<u>23.003.973 29</u>	<u>24.937.561 55</u>

Si à l'aide des chiffres ci-dessus, on établit la situation de la trésorerie, on constate qu'elle se présentait comme suit à la clôture des deux derniers exercices :

	1905	1906
DISPONIBILITÉS		
Caisse et banque	1.803.814 41	2.704.908 37
Portefeuille effets	2.294.281 15	2.028.878 15
Débiteurs	5.065.591 68	5.161.801 58
Total	<u>9.163.687 24</u>	<u>9.895.588 10</u>
EXIGIBILITÉS		

Effets à payer	1.353.475 95	1.479.155 14
Factures à payer	1.566.348 68	1.039.139 76
Coupons échus	41.361 13	16.500 62
Créditeurs	5.228.664 16	6.842.869 89
Total	<u>8.189.849 92</u>	<u>9.377.665 41</u>
Excédent des disponibilités	873.837 32	517.922 69

Le fonds de roulement est inférieur à ce qu'il était l'année précédente, par suite de gros achats de marchandises, dont le montant au moment de l'inventaire était passé de 12 millions 904.669 francs 32 à 14.075.887 fr. 16. Il est cependant suffisant pour une entreprise comme celle des Établissements Orosdi-Back, qui est surtout un intermédiaire. D'autre part, les ventes portant quotidiennement sur des chiffres très élevés suffiraient à elles seules pour constituer le fonds de roulement nécessaire.

L'action Orosdi-Back est donc à tous points de vue, un litre de placement définitif dont les perspectives d'avenir apparaissent comme particulièrement brillantes.

Les acheteurs aux cours actuels ont de très grandes probabilités de voir, avant peu, se produire une importante plus-value.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 juillet 1907)

Les actionnaires de la Société des Établissements Orosdi-Back ont tenu le 19 juillet, deux assemblées générales, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire.

Les résultats de l'exercice clôturé le 31 janvier, dont avait à connaître l'assemblée ordinaire, sont venus vérifier les prévisions optimistes que nous avons formulées à leur sujet il y a quelques mois ; une augmentation de bénéfices de près de 250.000 fr. a été obtenue : les bénéfices ont ainsi passés de 2.409.249 32 à 2.746.572 85, comme le montre la comparaison des comptes de profits et pertes que nous publions ci-dessous - ,

	1905-06	1906-07
CHARGES.		
Traitements et jetons de présence	102.100 00	102.700 00
Amortissements divers	530.326 62	775 715 67
Personnel	1.596 428 99	1.576 904 70
Loyers	237.476 03	232.616 43
Assurances et impôts divers	129.901 23	13.574 60
Agios, changes, escomptes et intérêts	916.650 14	755 311 20
Frais généraux divers	200.855 40	317.882 15
	<u>3.704.738 43</u>	<u>3 893.704 75</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts sur marchandises	6 163.695 10	6.556.722 99

Sous-locations	40.892 65	40 445 65
Divers	—	43 109 06
Total	<u>6.203.987 75</u>	<u>6 646.277 00</u>
Rappel des charges	3 704.738 43	3.893 704 75
Bénéfices nets	2.499.249 32	2 740 572 85
Reports précédents	66.646 82	29.865 79
Soldes disponibles	<u>2 559 896 14</u>	<u>2.776 438 64</u>

Le dividende a pu être porté à 14 fr Par action contre 13 fr. l'année dernière, bien que la société ait, cette année encore, prélevé 600.000 fr. sur ses bénéfices en faveur de la réserve extraordinaire ; la répartition s'établit donc comme ci-dessous :

	1905-06	1906-07
Réserve extraordinaire	600.000 00	600.000 00
Dividendes		
Actions	1.300.000	1.400.000
Parts de fondateur	495.717 74	588.711 39
Tantièmes du conseil	74.357 66	88.306 70
Directeurs généraux	59.954 95	74.794 37
Report à nouveau	29.865 79	24.626 18
Total égal au solde disponible	<u>2.759 896 11</u>	<u>2.776.488 64</u>

Dans le courant de l'exercice précédent, les établissements Orosdi-Back ont cédé, à la société « Anglo Bulgarian Sarkis Konijoumdjiam Limited », leur maison de Philippopoli. D'après les conventions intervenues, les établissements devaient recevoir le paiement de leurs marchandises, partie en espèces et le reste en actions de la nouvelle société. De ce fait, la société a ouvert, à l'actif de son bilan, un nouveau chapitre sous la désignation actions en portefeuille, dont le montant s'élève à 628.626 francs. Ce chiffre représente la valeur des 25.000 actions de chacune une livre sterling, de la Société anglo-bulgare, restées en portefeuille après le paiement fait en titres pour le règlement de cette cession.

L'une des principales préoccupations actuelles de la société au cours du dernier exercice a été de transformer en immeubles lui appartenant en propre nombre de locaux dont elle n'est encore que locataire, dans les villes de Paris, Constantinople, Salonique, Smyrne. Alexandrie, Le Caire, Tanta, Zagazig. Tunis et Bizerte.

Par suite du développement des affaires en Égypte, le magasin du Caire est devenu insuffisant ; le bail vient, d'ailleurs, à expiration. La société n'a pu trouver en location, dans le quartier commercial, un autre immeuble pouvant lui convenir ; mais elle a, par contre, récemment acquis un terrain d'une superficie d'environ 1.300 mètres, sur lequel elle se propose de faire une construction pour y transférer ses magasins.

À Constantinople, la société est propriétaire d'un terrain sur lequel elle fait construire et qui est contigu à celui de sa succursale ; mais le terrain et le bâtiment de la succursale ne sont que donnés en location. Ils appartiennent à M^{me} veuve Orosdi.

Depuis son origine la société a la faculté de se rendre acquéreur de ce terrain et des bâtiments à un prix qui a été déterminé dans le contrat de location. Depuis cette époque, cette propriété a acquis une plus-value qui ne peut qu'augmenter ; aussi, l'intention de la société serait de profiter de la promesse de vente, ce qui la rendrait propriétaire de l'ensemble des terrains et des constructions de sa succursale de Constantinople.

La société désire aussi se rendre acquéreur de l'immeuble de Tunis, pour lequel elle a contracté, à l'origine, une location avec faculté d'achat. La valeur de cette propriété a également augmenté depuis cette époque ; mais il y aurait lieu d'ajouter au prix d'achat fixé antérieurement, la somme dépensée pour l'exécution de travaux importants qui ont été faits depuis par le propriétaire, M. Léon Orosdi.

À Salonique, l'immeuble dans lequel est installée la succursale a été construit sur des plans dressés et acceptés par le conseil d'administration. La société a également, pour cette propriété, une faculté d'achat, à un prix déterminé, pendant la durée du bail et elle se propose de profiter éventuellement de cette option.

Pour trouver les ressources nécessaires à ces achats, la société considère comme nécessaire une émission d'obligations ; elle ne veut, en effet, distraire de son fonds de roulement, aucune des sommes qui sont actuellement très avantageusement employées en achat de marchandises. D'autre part, l'émission d'obligations ne coûterait pas beaucoup, puisque si la société assume d'un côté le montant des intérêts à payer, elle sera, par contre, exonérée des loyers qu'elle paie encore.

Le conseil s'est donc fait autoriser à émettre en une ou plusieurs fois, un emprunt de 5 millions, représenté par 10.000 obligations de 500 fr. chacune, qui seront vraisemblablement du type 4 1/2 %.

Le bilan dont les actionnaires ont pris connaissance se présente comme suit (au 31 janvier)(fr.) :

	1906	1907
ACTIF		
Espèces en caisse et en banque	2.704.908 37	1.381.537 93
Effets en portefeuille	2.028.878 15	3.115.413 17
Actions en portefeuille	—	638.625 00
Impôt sur le revenu et taxes sur titres	75.526 80	86.503 95
Loyers d'avance	20 327 90	17.040 15
Cautionnements	8.609 38	4.188 38
Matériel et mobilier d'apports	mémoire	mémoire
Frais de premier établissement	mémoire	mémoire
Installations, matériel et mobilier	363.622 83	391.643 46
Marchandises en magasins	14.075.887 16	13.478.352 16
Comptes débiteurs	5.161.801 58	6.393.206 59
Immeubles	497.990 38	570.778 73
	<u>24.937.561 55</u>	<u>26 072.289 52</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00

Réserve légale	1 000.000 00	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	2.000 000 00	2.600 000 00
Effets à payer	1.479.155 14	2.183.623 45
Factures à payer	1.039.139 76	1.707.263 01
Coupons échus et non payés	16.500 62	23 558 07
Comptes créditeurs	6.842.869 89	5.781.406 35
Profits et pertes	2.559.896 14	2.776.438 64
	<u>24.937.561 55</u>	<u>26 072.289 52</u>

À l'actif, comme nous l'avons indiqué plus haut, figure pour la première fois un compte actions en portefeuille.

Au passif, la réserve légale, qui a atteint 1 million, reste invariable : la réserve extraordinaire, portée pour 2.600.000 fr., se trouve maintenant, après passation des écritures d'entrée d'exercice, élevée à 3.200.000 fr.

Le montant total des réserves atteint donc presque la moitié du capital social.

*
* *

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite, avait pour objet d'autoriser la division en cinquantièmes de 2.000 parts de fondateurs ; le nombre des titres sera ainsi de 100.000. Elle a, en même temps, décidé de réduire à 20 le nombre d'actions exigible pour faire partie de l'assemblée et fixé à 150 le nombre d'actions exigé des administrateurs.

ÉMISSION OBLIGATAIRE
POUR RACHETER DES IMMEUBLES COMMERCIAUX À...
MM. OROSDI ET BACK

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1907)

Les Établissements Orosdi-Back semblent devoir provoquer des demandes à 253 et 254. Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 19 juillet, ont approuvé les comptes de l'exercice 1906-1907, se soldant par un bénéfice net de 2.746.572 fr. 85, contre 2.499.249 fr. 32 pour l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 14 fr. par action, contre 13 fr. répartis pour 1905.

Voici comment a été effectuée la répartition du solde de profits et pertes, dont le total était de 2.776.438 fr. 64. Dans cette dernière somme, sont compris, outre les bénéfices propres de l'exercice, les 29.865 fr. 79 reportés de l'année précédente :

Aux directeurs généraux	74.794 37
Aux actions, 6 % d'intérêt	600.000 00
Réserve extraordinaire	600.000 00

Aux parts de fondateur	588.711 39
Au conseil	88.306 70
Dividende complémentaire	800.000 00
À reporter	24.626 18
Total	<u>2.776.438 64</u>

Par suite de cette répartition, la réserve extraordinaire se trouve portée à 3.300.000 fr. et l'ensemble des réserves à 4.200.000 fr.

Dans le courant de l'exercice précédent, les Établissements Orosdi-Back ont cédé à la Société Anglo-Bulgarian Sarkis Konijoumdjiam Limited, sa maison de Philippopoli.

D'après les conventions intervenues, elle devait recevoir le paiement de ses marchandises, partie en espèces et le reste en actions de la nouvelle société.

Elle a encaissé les espèces et ouvert, à l'actif du bilan, un nouveau chapitre sous la désignation actions en portefeuille, dont le montant s'élève à 628.625 fr. Ce chiffre représente la valeur de 25.000 actions de chacune une livre sterling de la Société anglo-bulgare qu'il lui reste du paiement fait en titres pour le règlement de cette cession.

Le conseil d'administration mentionne, dans le rapport qu'il a soumis à l'assemblée, que, par suite du développement des affaires de la société en Égypte, son magasin du Caire est absolument insuffisant ; le bail vient, d'ailleurs, à expiration.

Malgré toutes les recherches, on n'a pu trouver en location, dans le quartier commercial, un autre immeuble pouvant convenir ; mais on a récemment acheté un terrain d'une superficie d'environ 1.300 mètres, avec quatre façades, dans un quartier excellent et le conseil se propose d'y faire une construction pour y transférer les magasins.

La société doit également effectuer l'achat de l'ensemble des terrains et des constructions de sa succursale de Constantinople, ainsi que des immeubles dans lesquels se trouvent installés ses magasins à Tunis et à Salonique et dont elle n'est que locataire.

Afin de faire face aux dépenses nécessitées par ces opérations, le conseil a été autorisé à émettre 10.000 obligations de 500 fr. chacune.

À l'issue de la réunion, une assemblée extraordinaire a eu lieu, qui avait pour but de modifier certains articles des statuts.

Cette assemblée a décidé, notamment, que les parts de fondateur seraient subdivisées en cinquantièmes. Il y aura donc désormais 100.000 parts au lieu de 2.000.

D'autre part, le nombre d'actions exigé, dorénavant, pour assister à l'assemblée ne sera plus que de vingt. Chaque actionnaire aura droit à autant de fois une voix qu'il possédera de fois vingt actions, sans toutefois pouvoir dépasser 200 voix.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 1^{er} août 1907)

.....

Quant au produit des 10.000 obligations que le conseil d'administration s'est fait autoriser à émettre, nous rappelons qu'il sera employé aux opérations suivantes : 1° paiement d'un terrain au Caire et construction d'un bâtiment ; 2° achat de l'immeuble de Constantinople et travaux d'agrandissement qu'on y exécute ; 3° acquisition d'une succursale de Tunis ; 4° achat éventuel de la propriété de M. Modiano, à Salonique.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 22 août 1907)

Les Établissements Orosdi-Back s'obtiennent à 240. La progression des dividendes de cette société indique suffisamment la prospérité croissante de l'affaire. Voici, en effet, quelle a été la marche ascendante des répartitions depuis la création de la société.

Exercice	Dividende
1895-1896	8
1896-1897	8
1897-1898	8
1898-1899	9
1899-1800	10
1900-1901	10
1901-1902	10
1902-1903	10
1903-1904	10
1904-1905	12
1905-1906	13
1906-1907	14

VALEURS DIVERSES
(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1907)

C'est en perte d'une quinzaine de francs sur son cours du commencement du mois que s'établit l'action des Établissements Orosdi-Back. La crise actuelle, qui a sévi en Égypte avec une intensité particulière, est, en effet, susceptible d'affecter leur industrie. On parle, aussi, en Asie-Mineure, de l'apparition de nouveaux bazars concurrents et de la subdivision des 2.000 parts de fondateur qui ont droit à 40 % des bénéfices après paiement d'un intérêt de 6 % au capital social.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 5 décembre 1907)

Les bénéfices nets du dernier exercice, clos le 31 janvier 1907, se sont élevés à 2.746.572 fr. 85, en augmentation de 247.323 fr. 53 sur ceux de l'exercice précédent. En y joignant le report à nouveau, soit 29.865 fr. 79, le bénéfice total disponible s'est élevé à 2.776.438 fr. 64, dont la répartition a été effectuée de la façon suivante :

Dividende aux actionnaires	1.400.000 00
Dividende aux parts de fondateur	588.711 39
Tantième au conseil d'administration	88.306 70
Tantième à la direction générale	74.794 37
Réserve extraordinaire	600.000 00
Report à nouveau	24.626 18
Total	<u>2.776.438 64</u>

Ayant atteint le dixième du capital social, soit 1 million de francs, la réserve légale ne figure pas dans la répartition ci-dessus, qui a attribué un dividende de 14 % à chaque action.

Le relevé des répartitions faites depuis le fonctionnement de la Société actuelle indique la prospérité soutenue de l'entreprise :

Exercices	Dividende par action	Dividende par part de fondateur
1895-1896	8 00	74 88
1898-1897	8 00	75 83
1897-1898	8 00	79 52
1898-1899	9 00	101 60
1899-1900	10 00	146 30
1900-1901	10 00	149 17
1801-1902	10 00	151 12
1902-1903	10 00	149 97
1903-1904	10 00	150 36
1904-1905	12 00	240 60
1905-1906	13 00	247 86
1906-1907	14 00	294 36

Les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se comparent de la façon suivante :

	1905-1906	1906-1907
RECETTES		
Bénéfices bruts sur marchandises	6.163.095 10	6.556.722 89
Sous-locations	40.892 65	40.445 65
Divers	—	43.109 06
Total des recettes	<u>6.203.987 75</u>	<u>6.340.277 60</u>

DÉPENSES		
Traitements statutaires et jetons de présence	102.100 00	102.700 00
Amortissements divers	530.326 62	775.715 67
Personnel, appointements et gratifications	1.596.248 99	1.576.904 70
Loyers	237.647 05	232.616 43
Assurances et impôts divers	130.901 23	132.574 60
Agios, changes, escomptes et intérêts	906.659 14	755.311 20
Frais généraux divers	200.855 40	317.882 15
Total des dépenses	<u>3.704.738 43</u>	<u>3.893.704 75</u>
Bénéfices nets	2.499.249 32	2.746.572 85

Dans le courant de l'exercice écoulé, les Établissements Orosdi-Back ont cédé à la Société Anglo-Bulgarian Sarkis Kanjouradjian, Limited, leur maison de Philippopoli. D'après les conventions intervenues, le paiement des marchandises devait se faire partie en espèces et le reste en actions de la nouvelle Société. Les espèces ont été encaissées et un nouveau chapitre a été ouvert à l'actif du bilan sous la désignation « actions en portefeuille » dont le montant, 629.624 fr., représente la valeur des 25.000 actions, d'une livre sterling chacune, de la Société anglo-bulgare qui restent du paiement fait en titres pour le règlement de cette cession.

Par suite, les succursales de la société se trouvent réduites aujourd'hui à 15 dont voici la liste :

Constantinople (Turquie).
 Salonique (Turquie).
 Smyrne (Turquie).
 Alexandrie (Égypte).
 Le Caire (Égypte).
 Tantah (Égypte).
 Zagazig (Égypte).
 Beyrouth (Syrie).
 Tunis (Tunisie)
 Bizerte (Tunisie).
 Chaux-de-Fonds (Suisse)
 Manchester (Angleterre)
 Bradford (Angleterre).
 Birmingham (Anglet.).
 Vienne (Autriche).

Les deux derniers bilans se comparent comme suit :

	1905-1906	1906-1907
ACTIF		
Espèces en caisse et en banque	2.704.908 37	1.381.537 93
Effets en portefeuille	2.028.878 15	3.115.413 17

Actions en portefeuille	—	628.625 00
Impôt sur le revenu et taxe sur les titres	75.526 80	86.503 95
Loyers d'avance	20.327 90	17.050 15
Cautionnements	8.609 38	4.188 38
Matériel et mobilier d'apports	Mémoire	Mémoire
Frais de premier établissement	—	0
Installations nouvelles (amortissements déduits)	363.622 83	391.643 46
Marchandises en magasin	14.075.887 16	13.478.352 16
Comptes débiteurs	5.161.80158	6.398.206 59
Immeubles	497.999 38	570.778 73
Total	<u>24.987.561 55</u>	<u>26.072.289 52</u>
PASSIF		
Capital social	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	2.100.000 00	2.600.000 00
Effets à payer	1.479.155 14	2.183 623 45
Factures à payer	1.039.139 76	1.707.263 01
Coupons échus et non payés	16.500 62	23.558 07
Comptes créditeurs	6.842.869 89	5.781.406 35
Profits et pertes	2.559.896 14	2.776.438 64
Total	<u>24.937.56155</u>	<u>26.072.289 52</u>

Les disponibilités dépassent de 500.000 fr. environ les exigibilités, y compris le dividende de l'exercice. Cet excédent est suffisant pour une entreprise de commission comme les Établissements Orosdi-Back, d'autant plus que les ventes de marchandises alimentent constamment le fonds de roulement des diverses succursales.

Les frais de premier établissement, le matériel et le mobilier sont complètement amortis.

Le gouvernement ottoman a augmenté de 3 % les droits de douane à l'importation ; mais il convient d'observer que les marchandises en magasin échappent à ces nouveaux droits, ce qui augmente d'autant, la valeur du stock d'approvisionnement de la société.

Pour achats, agrandissements et constructions de magasins au Caire, à Constantinople, à Tunis et à Salonique, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à émettre 10.000 obligations de 500 fr. chacune ; elles seront au porteur, rapporteront 12 fr. 50 par obligation et seront remboursables à 500 fr. avant l'expiration de la société.

En procédant de la sorte, la société fait assurément une bonne opération, car l'intérêt à payer aux obligataires sera moins élevé que le prix de la location des immeubles à acquérir ou à construire.

En résumé, les établissements Orosdi-Back, qui n'ont pas à traîner derrière eux le poids mort des immobilisations qui compriment l'essor de la plupart des entreprises industrielles, sont dans une situation très satisfaisante, confirmant l'opinion que nous avons émise depuis longtemps en conseillant l'achat de l'action ; celle-ci constitue, en

effet, à notre avis, l'un des meilleurs placements que l'on puisse actuellement recommander.

DIFFICULTÉS AVEC LA FILIALE BULGARE

Lettre de Félix Salmon à son fils Louis, employé des E.O.B. à Constantinople
http://papymac.free.fr/Louis_EOB.html

Paris, avril 1908 :

Ici, la question du jour, c'est la question [du comptable] Siederer. Partira, partira pas, et ainsi depuis plus d'un mois. M. Orosdi et M. Back ont assisté le 31 mars dernier à un conseil de l'Anglo-Bulgarian tenu à Manchester, et dans lequel M. Orosdi devait forcer cette Cie à exécuter la décision déjà prise par le conseil d'engager et de faire partir Siederer. M. Orosdi est encore en Angleterre, il ne doit rentrer que demain soir, mais M. Back est revenu de suite. Interrogé sur ce qui c'était passé au dit conseil, il a répondu évasivement [...]. Mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que nous avons reçu ce matin une lettre des Kouj [Kouyoudjian] demandant un nouveau crédit d'une centaine de mille francs. On se demande ce que cela veut dire. Voilà des gens qui n'ont ni livres ni comptabilité, qui refusent, après l'avoir accepté, un comptable que la banque et M. Orosdi leur proposent, qui sont aux abois, et qui ont le toupet de demander une augmentation de crédit à notre Maison dont les propositions leur déplaisent tant lorsqu'il est question de contrôle ! Vraiment nous n'y comprenons plus rien et nous attendons avec impatience la rentrée de M. Orosdi. Tu comprends si ce pauvre Siederer est aux cent coups !

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 25 juin 1908)

La Société des Établissements Orosdi-Back, sur laquelle nous avons eu souvent l'occasion d'attirer l'attention de nos lecteurs, procède en ce moment à l'émission de 10.000 obligations 4 1/2 % de 500 fr., dont la création a été autorisée par décision de l'assemblée générale du 19 juillet 1907. Elles donnent un intérêt annuel de 22 fr. 50, payable par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Ces obligations, dont l'admission à la Cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée, sont remboursables au pair, par tirages annuels, du 1^{er} juillet 1910 au 1^{er} juillet 1943, et la Société se réserve la faculté de les rembourser par anticipation, en totalité ou en partie, à partir de 1915.

Les Établissements Orosdi-Back, dont les succursales se rencontrent un peu partout, en Turquie, en Égypte, en Tunisie, sont de grands magasins qui sont approvisionnés un peu de tout et vendent de tout.

Depuis leur constitution en société anonyme, le 2 mars 1895, ils ont distribué les dividendes suivants :

Exercices	
1893	8 %
1896	8 %
1897	8 %
1898	9 %
1899	10 %

1900	10 %
1901	10 %
1902	10 %
1903	10 %
1904	12 %
1905	13 %
1906	14 %

Le montant de ces diverses répartitions représente une somme de 12.200.000 fr., à laquelle il convient d'ajouter 3.735.481 fr. 32, qui ont été distribués aux parts de fondateur, et 560.322 francs 17 formant les tantièmes des administrateurs. En outre, il a été reporté à nouveau, sur l'exercice 1907, 24.626 fr. 18 et il a été mis à la réserve 4.200.000 fr. Bref, depuis treize ans, avec un capital de 10 millions de francs représenté par 100.000 actions de 100 fr. chacune, la Société a réalisé 20.720.429 fr. 67 de bénéfices nets, soit plus du double de son capital, et cela non compris les amortissements sur les installations, le matériel et le mobilier, à raison de 10 % par an de leur valeur, ni ceux faits sur les marchandises et les frais de premier établissement, lesquels sont aujourd'hui complètement amortis.

C'est pour exécuter les agrandissements et les constructions nouvelles qui rentrent dans son programme que la société a procédé à l'émission dont il vient d'être parlé. Une somme de 5 millions de francs environ lui était nécessaire. Or, en prenant cette somme sur le capital social, on serait allé à rencontre des intérêts des actionnaires et il en serait résulté une réduction des affaires de la société. Il a paru bien préférable de ne pas toucher au capital, qui rapporte 25 %, et d'emprunter à un taux d'environ 5 % les fonds dont il était besoin.

Ces obligations, d'ailleurs, non seulement ne constituent pas une charge pour la société, mais lui seront une source d'économie. Devenant, avec leur produit, propriétaire de locaux bien appropriés à son genre de commerce et lui donnant toute satisfaction, la société n'aura plus de loyers à payer pour ces locaux, loyers qui, pour Le Caire, auraient été bien supérieurs à l'intérêt à servir aux obligations.

Le prix d'émission a été fixé à 470 fr., payable comme suit : 70 fr. en souscrivant, 100 fr. à la répartition, du 7 au 18 juillet prochain, 150 fr. le 15 octobre, 150 fr. le 31 décembre. On pourra libérer par anticipation les obligations attribuées, sous déduction de 5 % l'an.

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 4 juillet prochain inclus : à Paris, au siège social de la société, à la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], au Crédit foncier et agricole d'Algérie et dans ses succursales. En outre, les fonds des souscriptions peuvent être versés dans les sociétés de crédit et dans leurs agences de Paris et de province, au crédit des Établissements Orosdi-Back.

Les publications légales ont été faites au *Bulletin annexe* de l'*Officiel* du 18 mai dernier.

Établissements Orosdi-Back
(*Gil Blas*, 30 juillet 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Établissements Orosdi-Back a eu lieu hier, 28 juillet, sous la présidence de M. Baratoux, président du conseil.

Il ressort des rapports dont lecture a été donnée à l'assemblée, que le bénéfice net de l'exercice 1907 s'élève à 2.972.872 fr. 43, en nouvelle augmentation sur celui de l'année précédente, qui atteignait 2.746.572 fr. 85.

Il a été proposé à l'assemblée d'affecter à la réserve extraordinaire 800.000 francs, au lieu de 600.000 francs en 1906, ce qui porte celle-ci à 5 millions de francs.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1907 et fixé le dividende y afférent à 14 %, soit 14 francs par action.

Un acompte de 4 francs ayant été payé en février dernier, le solde, soit 10 francs, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} août prochain.

Toutes les propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 20 août 1908)

« Les travaux de notre succursale au Caire, dit le conseil d'administration dans son rapport, vont commencer immédiatement sur les terrains que nous avons acquis. Notre intention est de les pousser activement et de les achever dans le cours de l'année 1909. Ces travaux sont d'une urgence absolue, car nous sommes trop à l'étroit dans les magasins actuels, qui ne répondent plus à nos besoins.

Nous achèterons l'immeuble de Constantinople. Lors de la constitution de votre société, les fondateurs vous ont apporté cette option aux mêmes conditions. Cet immeuble a acquis, depuis, une importante plus-value dont votre société va bénéficier.

Enfin, nous lèverons l'option de l'immeuble de Tunis, que nous avons également obtenue dans des conditions analogues.

Quant à celle de M. Modiano, à Salonique, votre conseil d'administration y donnera la suite qu'il trouvera bon, dans l'intérêt de la société.

Les loyers des immeubles que nous avons en location disparaîtront naturellement du jour de la levée de l'option.

Nous vous ferons remarquer que notre bénéfice atteint, cette année, près de 30 % de notre capital, et que nous n'aurons que 5 % environ d'intérêt annuel à payer aux obligataires ; aussi, nous estimons que votre société ne pouvait que gagner en créant ces obligations.

Par suite de cette émission d'obligations, nous pourrons, dorénavant, utiliser pour notre commerce la somme de 1.070.558 fr. 48, qui est immobilisée par le chapitre immeubles, et qui ne rapportait que 5 %, et employer exclusivement pour nos affaires commerciales tout notre capital social, auquel viendront s'ajouter les 5 millions de francs de réserves, soit, au total 15 millions de francs. »

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 3 septembre 1908)

Les Établissements Orosdi-Back s'obtiennent à 219. Le nouveau régime établi en Turquie paraît de nature à favoriser le développement économique du pays, ce dont ne peut que profiter la Société des Établissements Orosdi-Back qui possède, comme on le sait, d'importants comptoirs à Constantinople, Smyrne, Salonique, Beyrouth et Alep.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 1^{er} octobre 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 28 juillet dernier pour l'examen des comptes de l'exercice 1907-1908 qui accusent un bénéfice net de 2.972.872 francs 43, contre 2.746.572 fr. 85 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 226.299 francs 58.

Voici la comparaison des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1906-1907	1907-1908
CHARGES		
Traitements statutaires et jetons de présence	102.700 00	103.450 00
Amortissements	775.715 67	949.240 02
Personnel	1.576.90170	1.717.122 65
Loyers	232.616 43	246.037 03
Assurances et impôts	132.574 60	113.018 54
Agios, changes, escomptes et intérêts	755.311 20	956.381 95
Frais généraux divers	317.882 15	383.692 46
Total	<u>3.893.704 75</u>	<u>4.468.942 15</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	6.556.722 89	7.286.887 83
Sous-locations	40.445 65	42.345 40
Divers	43.109 06	112.58185
Total	<u>6.640.277 60</u>	<u>7.441.815 08</u>
Rappel des charges	3.893.704 75	4.468.942 65
Bénéfices nets	2.746.572 85	2.972.872 43
Report antérieur	29.865 79	24.626 18
Soldes disponibles	2.776.438 64	2.997.498 61

Ces soldes disponibles ont été respectivement répartis comme suit :

Directeurs généraux	74.794 37	88.372 35
Dividendes aux actions	1.400.000 00	1.400.000 00
Réserve extraordinaire	600.000 00	809.000 00
Parts de fondateur	588.711 39	593.800 03
Tantièmes du conseil	88.306 70	80.070 00
Report à nouveau	24.626 18	26.256 23
Totaux égaux	<u>2.776.438 74</u>	<u>2.997.498 61</u>

Ainsi qu'on le voit, les bénéfices disponibles ont permis de fixer le dividende de l'exercice écoulé à 14 % par action comme pour l'exercice 1906-1907. Le dividende des parts ressort à 296 fr. 50, contre 294 fr. 35 précédemment.

La réserve extraordinaire, qui était de 3 millions 200.000 fr., s'est élevée à 4 millions par l'affectation des 800.000 fr. ci-dessus. D'autre part, la réserve statutaire ayant atteint le maximum prévu par la loi, soit 1 million, l'ensemble des réserves de la société se trouve porté à 5 millions, c'est-à-dire à la moitié du capital social.

Le conseil d'administration fait remarquer aux actionnaires que s'il leur a toujours demandé de faire d'aussi fortes réserves, c'est que celles-ci lui ont permis de donner plus de développement à l'entreprise, de créer de nouvelles succursales, d'agrandir celles existantes, de disposer d'un fonds de roulement plus important et d'avoir en magasin un stock plus considérable et, par suite, d'offrir un choix plus grand à la clientèle.

Le rapport administratif déclare ensuite que les travaux de la succursale du Caire commenceront en 1908 et que l'intention du conseil est de les pousser activement et de les achever dans le cours de l'année 1909.

La société achètera également, sur le produit de la récente émission d'obligations, l'immeuble de Constantinople au prix de revient et celui de Tunis dans les mêmes conditions.

La mauvaise récolte du blé en Turquie et la crise financière et foncière d'Égypte n'ont pas influé sur les résultats de l'exercice écoulé. Bien plus, les ventes ont été supérieures, notamment en Égypte, d'environ 20 % au chiffre de 1906 qui avait été une année des plus prospères pour le commerce égyptien. Alors que beaucoup de maisons ont sombré en Turquie et en Égypte, en 1907, les pertes des Établissements Orosdi-Back en créances mauvaises ou douteuses n'ont pas atteint dans ces pays 1 % du chiffre des ventes, exactement 0,0885 %.

En ce qui concerne les importations de la Société en Turquie, elles ont atteint pendant l'exercice écoulé 5 % des importations totales de l'empire ottoman : aucune autre maison n'arrive à beaucoup près à un pareil chiffre.

Les deux derniers bilans se comparent de la façon suivante :

	31 janv. 1907	31 janv. 1908
ACTIF		
Espèces en caisse et en banque	1.381.537 93	945.741 50
Effets en portefeuille	3.115.413 17	2.862.889 89
Actions en portefeuille	628.625 00	628.625 00
Impôt sur le revenu et taxes sur titres	86.503 95	98.626 40
Loyers d'avance	17.040 15	22.502 86
Cautionnements	4.188 38	1.421 10
Matériel et mobilier d'apports	Mémoire	Mémoire,
Frais de premier établissement	0	0
Installations, matériel et mobilier, amortissements déduits	391.643 48	342.999 21
Marchandises en magasins	13.478.352 16	16.713.117 63
Comptes débiteurs	6.338 206 59	7.375.767 76

Immeubles	570.778 73	1.070.558 48
Total	<u>26.072.289 52</u>	<u>30.062.259 83</u>
PASSIF		
Capital social	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	2.600.000 00	3.200.000 00
Effets à payer	2.183.623 45	2.654.954 20
Factures à payer	1.707.263 01	1.723.16139
Coupons échus et non payés	23.558 07	19.546 65
Comptes créditeurs	5.781.406 35	8.467.098 98
Profits et pertes		
Report de l'exercice précédent	29.865 79	24.626 18
Bénéfices nets	2.746.572 85	2.972.872 43
Total	<u>26.072.289 52</u>	<u>30.062.259 83</u>

Par les chiffres ci-dessus, la situation de la trésorerie s'établit comme suit, à la clôture du dernier exercice social :

	1906-07
Disponibilités	
Espèces en caisse et en banque	945.741 50
Actions en portefeuille	628.625 00
Effets en portefeuille	2.862.889 89
Comptes débiteurs	7.375.767 76
Total des disponibilités	<u>11.813.024 15</u>
Exigibilités	
Effets à payer	2.654.954 20
Coupons échus et non payés	19.546 65
Comptes créditeurs	8.467.098 98
Total des exigibilités	<u>11.141. 59 9 83</u>

En ajoutant au total des exigibilités les factures à régler dans un délai plus ou moins court, le montant des paiements à effectuer s'élève à près de 13 millions contre environ 12 millions de disponibilités immédiates. Mais il convient d'ajouter à ce dernier chiffre, comme disponibilités à terme, le compte « marchandises en magasin » dont le montant total est de 16.713.117 fr. 63. Ce compte a été augmenté pendant le dernier exercice de plus de 3 200.000 fr. par suite d'achats avantageux que le conseil a cru devoir faire sur diverses places d'Orient, afin d'éviter une baisse de prix et, autant que possible, une crise commerciale qui s'annonçait menaçante. D'ailleurs, pour une entreprise comme

celle des Établissements Orosdi-Back, les ventes, portant quotidiennement sur des chiffres très élevés, suffisent, à elles seules, pour constituer le fonds de roulement nécessaire.

Au cours actuel, l'action Orosdi-Back, qui se capitalise à 6 %, est un titre à mettre en portefeuille et dont les perspectives d'avenir apparaissent comme devant être particulièrement avantageuses.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 12 novembre 1908)

Les Établissements Orosdi-Back clôturent demandés à 218. On sait qu'à la suite des récents événements d'Orient, le peuple ottoman a décrété le boycottage des marchandises autrichiennes.

C'est là une circonstance favorable [?!] pour les maisons françaises établies en Turquie et notamment pour les Établissements Orosdi-Back, qui pourront ainsi voir leur chiffre d'affaires augmenter très sensiblement.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 28 novembre 1908)

L'action Orosdi-Back n'a pas eu à se féliciter de l'émission, en juillet, de 5 millions de francs d'obligations. Les événements de Turquie, où la société a ses principales succursales, ont également pesé sur les cours. Quant aux véritables trusts de bazars que sont Paris-France et les Nouvelles Galeries, on n'a que peu de renseignements sur leur situation exacte.

Nous sommes ici dans le domaine des grands bazars, mais il nous semble que nous pouvons en parler en même temps que des grands magasins.

La Société des Établissements Orosdi-Back se fonda, en 1895, sous la forme française. Elle possède des succursales à Constantinople, Salonique, Smyrne, Beyrouth, Alexandrie, Le Caire, Tunis, Bizerte, Manchester, Birmingham, Vienne, etc.

Son capital de 10 millions, en 100.000 actions de 100 fr. qui ont coté jusqu'à 274 en 1907, n'a jamais varié. Le passif va s'accroître d'une dette obligataire de 5 millions.

Les dividendes augmentent peu à peu. Ils étaient de 8 fr. pour les trois premiers exercices ; ils ont passé ensuite à 9, 10, 12, 13 fr. et sont à 14 fr. depuis deux ans.

Le dernier bilan peut se résumer ainsi (fr.) :

Actif	
Marchandises	16.713.118
Caisses et banques	945.741
Effets à recevoir	2.862.890
Comptes débiteurs	7.375.768
Immobilisations	1.413.558
Actions en portefeuille	628.625
Divers	122.560

Total	<u>30.062.260</u>
Passif	
Capital	10.000.000
Réserves	4.200.000
Effets à payer	4.378.115
Comptes créditeurs	8.467.099
Divers	19.547
Bénéfices	2.997.499
Total	<u>30.062.260</u>

Ainsi, 10.713.118 fr. de marchandises en magasin, consistant en articles de bazar ! Il y a là de quoi donner à réfléchir. Il en est de même quant aux 7.375.708 fr. de comptes débiteurs, dont la rentrée doit être plus ou moins facile. La dernière émission d'obligations a dû venir à point pour donner un peu d'aisance à la trésorerie.

ODEUR DE BRÛLÉ EN BULGARIE

Lettre de Félix Salmon à son fils Louis employé des E.O.B. à Constantinople
http://papymac.free.fr/Louis_EOB.html

Paris, février 1909 :

M. Siederer est toujours là mais il n'ira sans doute jamais en Bulgarie. Les Kouyoudjian se sont fichu de M. Orosdi. En voilà qui n'ont pas voulu baisser la tête et qui n'ont pas hésité à balancer Jacques Back, et à refuser de prendre l'homme de M. Orosdi.

SUISSE, PRINTEMPS 1909 : ARRÊT DE LA PRODUCTION HORLOGÈRE MAINTIEN D'UN BUREAU D'ACHAT

Établissements Orosdi-Back
(Le Capitaliste, 8 juillet 1909)

Les Établissements Orosdi-Back s'améliorent légèrement à 208 et 209. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 28 juillet courant. Il se confirme que le dividende de l'exercice écoulé sera légèrement inférieur à celui de 1907-1908. Nous croyons savoir, dit à ce propos notre confrère *l'Express-Finance*, que les affaires de cette société n'ont pas cessé d'être prospères, mais que les grèves qui ont duré plusieurs semaines [en Turquie], et les mauvaises récoltes de ces deux dernières années, ont causé une diminution passagère des bénéfices.

Le rapport du conseil montrera une situation des plus satisfaisantes et expliquera que si le dividende proposé est inférieur à celui de l'exercice écoulé, il faut entrevoir en

revanche un exercice brillant pour l'année en cours, grâce à une récolte très supérieure à celle des années précédentes, à la hausse du prix du coton, et une amélioration sensible des affaires en général depuis l'avènement du nouveau régime en Turquie.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 juillet 1909)

L'exercice 1908 marque, pour la première fois, un temps d'arrêt très caractérisé dans la marche en avant des bénéfices des Établissement Orosdi-Back. Pendant le cours de ses quatorze années d'existence, la société avait toujours surmonté aisément les difficultés qu'elle avait rencontrées. Il a fallu les crises politiques et les bouleversements survenus dans l'empire ottoman, joints à d'autres circonstances défavorables pour arrêter momentanément la progression des bénéfices.

Ces circonstances défavorables, sont ainsi mentionnées dans le rapport du conseil d'administration lu à rassemblée générale des actionnaires du 28 juillet :

1° Une récolte désastreuse en Turquie, venant après deux autres mauvaises, a complètement appauvri ce pays, qui ne possède aucune industrie et qui ne vit que de l'agriculture ;

2° On a dû, à différentes reprises, fermer les magasins dans l'empire ottoman pendant les troubles nombreux qui se sont produits ;

3° La société n'a pas été épargnée par le mouvement gréviste qui a accompagné, en Orient, l'avènement du régime nouveau. Le personnel des succursales de Constantinople et de Salonique s'est mis en grève pendant les mois les plus favorables pour la vente. De ce fait, ces magasins sont restés fermés pendant un temps assez long ;

4° Comme conséquence des événements politiques, est survenu le boycottage des produits autrichiens. Logiquement, la société n'eût pas dû en souffrir, car les articles autrichiens n'entrent que pour 5 % dans le montant total de ses ventes, mais ce boycottage l'a atteint directement en ce sens qu'il a nui à la vente d'articles d'autres pays venant par bateaux autrichiens, et surtout, il a permis à des concurrents indigènes d'augmenter leur chiffre d'affaires au détriment de la société, en insinuant à ses clients que ses produits étaient de provenance autrichienne.

Depuis, les clients sont revenus plus fidèles que jamais ;

5° Par suite de la grande baisse des cotons, la crise en Égypte a continué à sévir avec plus d'intensité encore pendant toute l'année dernière, et comme ce pays est essentiellement producteur de coton, toutes les affaires dépendent du prix et de la bonne ou mauvaise récolte de ce textile.

Il n'est donc pas étonnant à la suite de tous ces faits, que les bénéfices soient en sensible diminution.

Le chiffre des bénéfices bruts sur marchandises est, en effet, revenu de 7.286.887 83 millions 393.353 63, laissant un bénéfice net de 1.320 404 01 au lieu de 2.972.872 43, comme le montre la comparaison suivante des comptes de profits et pertes :

	1907-1908	1908-1909
CHARGES		
Tantièmes statutaires	103.450 00	105.350 00
Amortissements divers	939 240 02	630.949 70
Traitement du personnel	1.717.122 65	1.813.908 41

Loyers	246.037 03	268.490 47
Assurances et impôts	113.018 54	110.515 42
Agios et changes, escomptes et intérêts	956.381 95	805.776 78
Frais généraux et divers	383.692 46	350.158 71
	4.468.912 65	4.175.149 49
PRODUITS		
Sous-locations	42.345 40	88.249 00
Bénéf. bruts sur marchandises	7.286 887 83	5.393.353 63
Divers	112.581 85	13 950 87
Total des produits	7.441.815 08	5.495 553 50
Rappel des charges	4.468.942 65	4.175.149 49
Bénéfices nets	2.972 872 43	1.320.404 01
Report antérieur	24.626 18	26.256 23
Solde disponible	2.997.498 61	1.346.660 24
	4.468.912 65	4.175.149 49

L'importance des réserves atteignant 5 millions de francs, soit la moitié du capital social, eût permis de prendre sur cette somme le complément nécessaire pour distribuer le même dividende que l'an dernier. Le conseil a préféré s'en tenir à une gestion prudente. En conséquence, le dividende a été fixé à 10 % contre 14 %, de sorte que chacune des 100.000 actions de 100 fr. recevra 10 fr. au lieu de 14 fr. précédemment. Il n'est rien porté à la réserve extra ordinaire qui avait reçu, pour l'exercice 1907-1908, 800.000 fr. Voici, au surplus, comment se juxtaposent les deux dernières répartitions :

	1907-1908	1908-1909
Réserve extraordinaire	800.000 00	—
Directeurs généraux	88.372 35	—
Dividende des actions	1 400.000 00	1.000 000 00
Parts de fondateurs	593.800 03	288.101 00
Conseil d'administration	89.070 00	43.224 24
Report à nouveau	20 250 23	15 274 40
	2 997.498 01	1.346.060 24

Par mesure de prudence, la société a considérablement réduit ses achats pendant l'exercice écoulé ; à fin janvier dernier, elle avait près de 3 millions de francs de marchandises de moins qu'au 31 janvier 1908 ; aussi, la situation de trésorerie de la société n'a pas eu à souffrir des résultats du dernier exercice, ainsi qu'on en peut juger par les deux bilans que nous comparons ci-dessous (au 31 janvier):

	1908	1909

ACTIF		
Caisse et banque	945 741 50	1.935.976 74
Effets en portefeuille	2.862.899 89	2.329.478 49
Actions en portefeuille	628.625 00	628.574 50
Impôts	98.626 40	101.504 95
Loyer d'avance	22.502 86	39.732 70
Cautionnements	1.421 10	1.631 02
Matériel et mobilier	mémoire	mémoire
Frais de l'établissement	mémoire	mémoire
Installations	342.999 21	342.235 67
Marchandises	16.713 117 63	13.884.463 30
Débiteurs	7.375.767 76	5.234.227 48
Prime s. oblig. à amortir	—	300.000 00
Immeubles	1.070.558 48	2.693.369 84
	<u>30.062.259 83</u>	<u>27.491.194 69</u>
PASSIF		
Capital social	10.000.000 00	10.000 000 00
Obligations	—	5 000.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	3 200.000 00	4.000 000 00
Effets à payer	2 654 954 20	1.104 809 95
Factures à payer	1.723.161 39	587.488 51
Coupons à payer	19-540 65	29 964 82
Créditeurs	8 467.098 98	4.422.271 17
Bénéfices de l'exercice	2.972 872 43	1 320 404 01
Report antérieur	24.626 18	26.256 23
	<u>30 062.259 83</u>	<u>27.491.194 69</u>

On voit donc qu'en regard d'un passif exigible de 6.144.514 fr., la société aligne un actif liquide et réalisable de 10.128.257 21, non compris les marchandises en magasin, inscrits à l'actif pour 13.884.463 fr.

Au passif figure un compte nouveau représentant la somme des obligations émises, soit 5 millions de francs.

Mentionnons encore, pour compléter notre examen de l'exercice écoulé, que les travaux de construction pour la succursale du Caire ont été entrepris. Le conseil pense même que ces nouveaux magasins pourront être inaugurés vers la fin de l'année courante.

Il a levé les options qui avaient été consenties à la Société sur les immeubles de Constantinople et de Tunis qui sont actuellement les propriétés d'Orosdi-Back. Mais, comme une société anonyme ne peut être possesseur d'immeubles dans l'Empire ottoman, on dut se servir de mandataires pour les acquisitions de Constantinople.

S'exprimant sur l'exercice en cours, le rapport du conseil déclare qu'on a de bonnes nouvelles des récoltes en Turquie ; il en est de même en Égypte où le prix du coton s'est relevé ; aussi déclare-t-il qu'il a tout lieu d'espérer que l'exercice en cours donnera d'excellents résultats.

M. Léon Orosdi, administrateur sortant, a été réélu.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Établissements Orosdi-Back
(*Gil Blas*, 30 juillet 1909)

Les actionnaires de la Société des Établissements Orosdi-Back se sont réunis, hier, 26 juillet, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Jules Baratoux, président du conseil d'administration ; plus de 44.000 actions étaient représentées.

Le bénéfice net de l'exercice 1908 se chiffre par un total de 1.320.404 fr. 01 contre 2.972.000 fr., en 1907.

En ajoutant aux 1.320.404 fr. 01 du bénéfice et les 26.256 f.r 03 reportés de l'an dernier, on obtient un total de 1.346.660 fr. 24 qui a été réparti comme suit :

Aux actionnaires, 10 %, soit	1.000.000 00
Aux parts de fondateur	288.161 60
Au conseil d'administration	43.224 24
et il serait à reporter à nouveau sur l'exercice en cours	15.274 40

Le dividende est donc de 10 francs par action ; un acompte de 4 francs ayant été payé le 6 février dernier, le solde, soit 6 francs par action, sera mis en paiement le tee août prochain en échange du coupon n° 25.

M. Léon Orosdi, administrateur sortant, a été réélu, ainsi que MM. Kurer et [Félix] Salmon, commissaires, des comptes.

COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN ÉGYPTÉ



Orosdi-Back au Caire

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 25 novembre 1909)

D'après les comptes de l'exercice 1908-1909, soumis à l'assemblée générale du 28 juillet, les Établissements Orosdi-Back se sont vivement ressentis des derniers troubles politiques survenus dans l'empire ottoman. C'est ainsi que, loin de justifier l'optimisme dont on avait fait preuve au moment de l'émission des 5 millions d'obligations dont le montant a servi en partie à racheter des immeubles appartenant aux fondateurs de la société, les résultats obtenus ont, au contraire, accusé des bénéfices inférieurs de plus de moitié à ceux de l'exercice antérieur, soit 1.320.404 fr. 01 contre 2.972.872 fr. 43 en 1907-1908.

.....
À ne considérer que les chiffres ci-dessus, la situation financière des Établissements Orosdi-Back apparaît comme satisfaisante.

Ajoutons, toutefois, qu'il est encore difficile d'apprécier les conséquences économiques du changement de régime en Turquie, car il ne faudrait pas perdre de vue que le fanatisme musulman n'a pas dit son dernier mot : les massacres et les incendies peuvent encore éclater au moment où l'on s'y attend le moins.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 4 août 1910)

Les Établissements Orosdi-Back, à la veille du détachement de leur coupon, s'immobilisent à 210. Les actionnaires, réunis en assemblée générale annuelle le 29 juillet, ont approuvé les comptes de l'exercice 1909-1910 et adopté, notamment, les résolutions suivantes qui leur étaient proposées par le conseil d'administration :

1. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires des comptes, approuve entièrement ces rapports et les propositions qui y sont contenues. Elle approuve également les comptes et le bilan de l'exercice 1909, tels qu'ils viennent d'être présentés.

L'assemblée générale donne aux administrateurs *quitus* de leur gestion au 31 janvier 1910.

2. — L'assemblée générale fixe comme suit la répartition des bénéfices de l'exercice 1909 :

1° 1 million aux actionnaires, soit un dividende de 10 %, payable contre remise du coupon n° 27, sous déduction des impôts établis par la loi et de l'acompte de 4 fr. distribué le 1^{er} février 1910, le coupon étant mis en paiement à partir du 1^{er} août prochain ;

2° 809.805 fr. 78 aux parts de fondateur ;

3° 46.470 fr. 86 au conseil d'administration ;

4° L'assemblée générale décide en outre de reporter sur l'exercice en cours, 35.512 fr. 23.

Orosdi-Back
(*La Correspondance d'Orient*, 15 décembre 1910)

Les bénéfices de l'exercice 1909-10 des Établissements Orosdi-Back se sont élevés à 1.374.514 fr. 47, contre 1.320.404 fr. pour l'exercice précédent. Avec le report antérieur, le solde disponible ressort à 1.389.788 fr. 87.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 11 février 1911)

On annonce de différents côtés que le prochain dividende des Établissements Orosdi-Back qui, pendant les deux derniers exercices, avait été fixé à 10 francs, sera porté à 14 francs.

L'année sociale se terminant le 31 janvier, il est probable que les dirigeants de l'affaire sont déjà à peu près au courant des résultats qui seront précisés dans quelques semaines.

Néanmoins, il semble prématuré que le conseil d'administration se propose d'ores et déjà de fixer la prochaine répartition à 14 francs.

*
* *

La Société des Établissements Orosdi-Back compte un peu plus de quinze années d'existence. Elle fut créée, en effet, le 7 février 1895. Mais elle succédait à une firme déjà très ancienne et fort réputée qui portait aussi le nom d'Orosdi-Back, et qui avait vu le jour en 1855, au temps de l'alliance franco-anglo-turque, qui opérait alors victorieusement en Crimée.

Le capital fut fixé au chiffre de 10 millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 francs.

Il existe, en outre, 2.000 parts de fondateur ; elles ont droit à 40 % des bénéfices nets, un premier dividende de 6 % ayant été attribué préalablement aux actions.

Sur le solde, 10 % vont au conseil d'administration et 90 % aux actions.

La Société a pour objet l'exploitation de grands magasins situés en Orient.

Pendant très longtemps, elle se contenta d'opérer des ventes en gros que les détaillants des divers pays cédaient à leur tour aux consommateurs.

Mais ce système a été modifié depuis une année environ. Tout en continuant à opérer en gros, elle a établi à côté des comptoirs de détail.

Actuellement, les succursales sont au nombre de 15 :

Quatre en Turquie : Constantinople, Salonique, Smyrne, Beyrouth.

Quatre en Égypte : Le Caire, Alexandrie, Tantah et Zagazig.

Deux en Tunisie : Tunis et Bizerte.

Une en Suisse : La Chaux-de-Fonds.

Trois en Angleterre : Manchester, Birmingham et Bradford.

À la Chaux-de-Fonds, qui est le principal centre de l'industrie horlogère du monde entier, la société fabrique [ou plutôt fabriquait] des montres qui se répandent ensuite à travers l'empire ottoman et d'autres pays musulmans.

À la fin de 1905, une agence, qui existait à Philippopoli, fut vendue à une Société au capital de £ 200.000, l'Anglo-Bulgarian Sarkis Kouyoudjian Cy.

Mais, en même temps qu'il abandonnait son champ d'action en Bulgarie, Orosdi-Back s'orientait peu à peu vers l'Égypte. Il la considère aujourd'hui comme un des principaux éléments de ses bénéfices.

D'autre part, il se livra à de grosses immobilisations. Après avoir fait de grandes constructions à Beyrouth, il se proposa d'acheter des terrains et d'édifier de nouveaux magasins à Constantinople, à Salonique, au Caire et à Tunis. Dans ce but, on contracta, au mois de juillet 1908, un grand emprunt de 5 millions de francs, divisé en 10.000 obligations de 500 francs 4 1/2 %, amortissables de 1910 à 1943.

Voici maintenant un tableau récapitulatif des bénéfices nets et des dividendes depuis 1901 (fr.) :

Exercices	Bénéfices nets	Dividende des actions
1901-1902	1.501.313	10
1902-1903	1.575.697	10
1903-1904	1.6.6.037	10
1904-1905	2.510.718	12
1905-1906	2.559.896	13
1916-1907	2.746.572	14
1907-1908	2.972.872	14
1908-1909.	1.320.404	10
1909-1910	1.374.514	10

(L'exercice va du 1^{er} février au 31 janvier.)

Il résulte des chiffres ci-dessus que, de 1904 à 1905, la société fit un bond énorme, réalisant, d'une année à l'autre, une plus-value de 834.000 francs, en chiffres ronds, de bénéfices nets.

Ensuite, de 1905 à 1908, on continua à progresser, mais plus tranquillement et d'une façon moins tumultueuse.

Enfin, en 1908, une chute formidable se produisit ; l'exercice 1908-1909 vit ses gains tomber à 1.320.000 francs, perdant plus de 55 % comparativement à l'exercice 1907-1908, et descendant notablement au-dessous de 1901-1902.

L'exercice 1909-1910 n'aboutit qu'à un progrès insignifiant.

Pourquoi un pareil effondrement ?

Le conseil d'administration l'attribua aux six causes que voici, en ce qui concerne 1908-1909 ;

1° Une récolte désastreuse en Turquie, survenant après deux autres récoltes qui étaient déjà très mauvaises ; 2° une agitation et des troubles presque continuels qui durèrent pendant un an dans l'Empire ottoman ; 3° une grève des employés de la Société dans les succursales de Constantinople et de Salonique ; 4° le boycottage des articles autrichiens qui, par contre-coup, nuisaient à la vente d'articles d'autres pays venant par bateaux autrichiens, des concurrents indigènes ayant insinué que les produits d'Orosdi-Back étaient de provenance autrichienne ; 5° la grande baisse du coton qui eut pour conséquence une crise des plus intenses en Égypte ; 6° une nouvelle évaluation des stocks estimés en moyenne à des prix plus faibles.

Toutes ces causes de moins-value ayant cessé, il semblait que l'exercice 1909-1910 aurait accusé une reprise très vigoureuse des bénéfices nets.

Aussi, dans les premiers mois de 1909, les affaires se relevaient avec un vif entrain, et la société elle-même espérait des résultats de beaucoup supérieurs à ceux de 1908-1909.

Mais les massacres d'Adana, accompagnés de pillages et d'incendies, ruinèrent de fond en comble une région dans laquelle Orosdi-Back faisait des affaires extrêmement importantes.

Il eut à subir pour 498.758 francs de pertes matérielles, sans compter l'anéantissement d'une organisation à laquelle il avait consacré 20 années de travail.

Le conseil d'administration demanda au Gouvernement turc une somme de 718.000 francs, somme encore insuffisante, comparativement aux dommages causés.

Heureusement, l'exercice 1910-1911 se présenta sous de meilleurs auspices. À la fin de juillet dernier, époque de l'assemblée générale, les ventes accusaient une augmentation sensible sur celles de 1909 à pareille date.

L'exercice courant bénéficie de la construction de la succursale du Caire, ouverte le 28 décembre 1909, où la vente au détail a été inaugurée.

D'autre part, deux rayons pour la vente au détail ont été adjoints à la maison de Constantinople.

Il n'est pas douteux que l'exercice 1910-1911 se soldera par des bénéfices nets beaucoup plus élevés qu'en 1909-1910.

La situation financière est bonne.

Si les immobilisations atteignent 4.126.786 francs, par contre, en face d'elles, on aligne 5 millions de francs de réserves.

Le fonds de roulement s'élève à 4.393.425 francs, et cela sans y comprendre les marchandises en magasin évaluées 12.123.337 francs.

Néanmoins, il semble que le dividende ne sera pas porté à 14 francs, ainsi que d'aucuns le croient.

Le cours présent des actions qui s'inscrivent aujourd'hui à 232 francs ne paraît pas présager un relèvement aussi important dans la future répartition.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Capitaliste*, 27 juillet 1911)

Les Établissements Orosdi-Back ne présentent que de légères variations à 225 et 222. Les actionnaires se sont réunis en assemblés générale annuelle le 19 courant. Ainsi que nous l'avions annoncé déjà, les résultats de l'exercice 1910-1911 ont marqué une amélioration notable sur ceux de l'année précédente. Il résulte, en effet, des comptes soumis aux actionnaires, que les bénéfices bruts sur marchandises sont passés de 5.686.765 fr. 50 à 6.917.499 fr. 52, soit une augmentation de plus de 1.200,000 fr. d'un exercice à l'autre. Déduction faite des charges qui, malgré l'augmentation des affaires, n'ont que très peu varié, les bénéfices nets s'établissent à 2.433.205 francs 36 contre 1.374.514 fr. 47 en 1909-1910, soit une sensible plus-value de 1.058.690 fr. 88.

En y comprenant le report antérieur, le solde disponible s'établit à 2.466.717 fr., 59, contre 1.389.788 fr. 87.

Ces soldes disponibles ont été comparativement répartis de la manière suivante :

	1909-1910	1910-1911
Dividende	1.000.000 00	1.200.000 00
Parts de fondateur	309.805 78	470.885 21
Directeurs généraux	—	55.992 32
Conseil	46.470 86	70.632 78
Réserve de prévoyance	—	600.000 00
Report à nouveau	33.512 23	69.207 28
	<u>1.389.788 87</u>	<u>2.466.717 59</u>

Le dividende des actions a donc été porté de 10 à 12 fr. et une somme de 55.992 fr. 32 a été attribuée aux directeurs généraux, conformément à la résolution adoptée par l'assemblée du 12 juillet 1904 portant sur la répartition de 6 % au-dessus d'un bénéfice de 1.500.000 fr. En outre, pour donner plus de stabilité aux dividendes, il a été consacré une somme de 600.000 fr. à la réserve de prévoyance.

Un acompte de 4 fr. ayant été payé le 1^{er} février dernier, le solde du dividende, soit 8 fr., sera mis en paiement le 1^{er} août, sous déduction des impôts.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 7 décembre 1911)

La prospérité des Établissements Orosdi-Back, qui s'est trouvée arrêtée par les crises politiques et les bouleversements survenus dans l'empire ottoman lors de la destitution du sultan Abdul-Hamid, semble vouloir reprendre le cours régulier de sa marche progressive. D'après les comptes présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 19 juillet dernier, l'exercice 1910-1911, clôturé au 31 janvier, accuse, en effet, un bénéfice net de 2.433.205 fr. 36 contre 1 million 374.514 fr. 47 en 1909-1910, soit une très sensible augmentation de 1,058.690 fr. 89.

Ce résultat a permis de porter le dividende de 10 à 12 fr. par action. Cette répartition eût pu être plus élevée, mais le conseil a pensé qu'il était préférable

d'employer une partie du bénéfice à fortifier encore la situation financière de la société. « L'année où, pour des causes imprévues, dit le rapport administratif, nos bénéfices ne nous permettraient pas de faire une répartition en rapport avec celle des années précédentes, nous pourrions puiser dans cette réserve pour maintenir autant que possible le taux du dividende. C'est l'accumulation de ces réserves qui, devenant des éléments de production, seront pour nous le plus sûr garant des futures augmentations de bénéfices. 00

Les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se comparent comme ci-après :

	1909-1910	1910-1911
CHARGES		
Tantièmes statutaires	104.300 00	103.700 00
Amortissements divers	745.601 40	820.911 65
Traitement du personnel	1.821.935 28	1.919.708 70
Loyers	177.591 60	129.220 30
Assurances et impôts	116.734 57	152.247 92
Agios, escompte, intérêts	728.618 82	459.962 55
Intérêts sur obligations	225.000 00	223.312 50
Frais généraux divers	481.132 02	675.230 54
Total	<u>4.400.909 69</u>	<u>4.484.291 16</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts sur marchandises	5.636.765 50	6.917.499 52
Divers	88.658 66	—
Total	<u>5.775.424 16</u>	<u>6.917.499 52</u>
Rappel des charges	4.400.909 69	4.484.294 16
Bénéfices nets	<u>1.374.514 47</u>	<u>2.443.205 36</u>
Reports antérieurs	15.274 40	33.512 23
Soldes disponibles	1.389 788 87	2 466.217 59

Ces soldes disponibles ont été comparativement répartis de la manière suivante :

	1909-1910	1910-1911
Dividende	1.000.000 00	1.200.000 00
Parts de fondateur	309.805 78	470.885 21
Directeurs généraux	—	55.99232
Conseil d'administration	46.470 86	70.632 78
Réserve de prévoyance	—	600.000 00
Report à nouveau	33.512 23	69.207 28

	<u>1.389.788 87</u>	<u>2.466.717 59</u>
--	---------------------	---------------------

Dans son rapport, le conseil d'administration signale tout d'abord qu'il a été procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'amortissement habituel de 10 % sur le chapitre installations, matériel et mobilier, dont les chiffres se sont sensiblement élevés par suite de la création de la nouvelle maison du Caire, où la société a fait installer un agencement répondant à l'importance et aux besoins de cette maison.

En raison de la grande extension prise par la vente au détail dans les magasins de Constantinople, l'espace réservé aux rayons étant devenu insuffisant, malgré l'agrandissement de ces magasins, la société a dû louer des locaux pour y installer ses **ateliers de confection**, afin de réserver entièrement son immeuble aux ventes.

À Samsoun, elle a loué un magasin pour y créer une nouvelle maison de gros reconnue nécessaire pour alimenter cette riche province dont les affaires se développent rapidement, vu les nombreux débouchés qui seront la conséquence de l'ouverture de la ligne du chemin de fer en construction de Samsoun-Sivas. Cette nouvelle maison, inaugurée au début de 1911, commence à donner des résultats très satisfaisants.

Pour un prix très modique, la société a également loué à Adana, avec un bail de vingt-cinq à trente-cinq ans à son choix, un grand terrain situé dans le meilleur quartier de la ville. Elle y fait construire de vastes magasins pour la vente en gros : les travaux, en bonne voie, seront achevés à la fin de l'année courante, ce qui permettra d'ouvrir, au commencement de 1912, cette nouvelle succursale qui desservira une des plus riches contrées de l'Asie-Mineure où les Établissements Orosdi-Back ont d'ailleurs travaillé pendant de nombreuses années et n'ont dû y interrompre leurs affaires qu'à la suite des massacres et des pillages de l'année 1909. Le rapport signale, à ce propos, que l'ambassade française poursuit, à Constantinople, ses démarches au sujet de la réclamation introduite pour les perles et dommages subis à Adana, il y a deux ans.

Dans son immeuble du Caire, la Société a inauguré, en plus de la vente en gros, la vente au détail qui a accru dans des proportions très importantes le chiffre d'affaires de cette maison, sur laquelle la direction fonde les plus grandes espérances.

Signalons, enfin, qu'au cours du dernier exercice, les ventes ont dépassé de plus de 18 % les chiffres de l'année sociale antérieure. Pour la période écoulée de l'exercice en cours, elles accusent une nouvelle augmentation, ce qui est d'un bon augure pour les bénéfices de 1911-1912, d'autant plus que les récoltes s'annoncent comme devant être très bonnes, cette année, dans la plupart des provinces où la société a des comptoirs.

Quant à la situation financière, elle ressort nettement de la comparaison des deux derniers bilans arrêtés au 31 janvier et que nous résumons comme suit :

	1909-1910	1910-1911
ACTIF		
Immobilisations et prime à amortir (oblig.)	4.756.936 19	5.101.431 38
Actif réalisable	18.125.635 04	22.214.358 96
Disponibilités	3.767.292 25	2.624,539 36
Indemnités du pillage d'Adana	498.758 00	498.758 00
Totaux	<u>27.1 8.621 48</u>	<u>30.439.087 70</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00

Réserves	5.000.000 00	5.000.000 00
Obligations	5.000.000 00	4.925.000 00
Créditeurs divers	5.260.074 61	7.518.612 11
Pertes à Adana	498.758 00	498 758 00
Profits et pertes	1.389.788 87	2.466.717 59
Totaux	<u>27.148.621 48</u>	<u>30.439.087 70</u>

D'un exercice à l'autre, les immobilisations accusent une augmentation de 345.000 fr., en raison des frais occasionnés, ainsi que nous l'avons signalé, par l'agencement de la maison du Caire et les divers paiements effectués pour la nouvelle construction y afférente.

Si les disponibilités — espèces et portefeuille effets — fléchissent de 1.140.000 fr., en revanche, l'actif réalisable s'accroît de plus de 4 millions de francs, par suite, notamment, du chiffre des marchandises, qui s'élève de 12.123.000 fr. à 15.813.000 fr.

Quant au fonds de roulement, il atteint, malgré la plus-value des créditeurs divers, 17.290.000 francs contre 16. 633.000 fr. précédemment.

Au point de vue industriel et financier, la situation des Établissements Orosdi-Back reste donc très satisfaisante et l'avenir de l'entreprise continue à se présenter sous un jour des plus favorables.

Annuaire Desfossés, 1912, p. 1067 :
Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. J. Baratoux, L. Orosdi, H. Back de Surany, P. d'Orosdy, L. Hohl.

Carrière de Louis Salmon aux Ets Orosdi-Back (EOB)
http://papymac.free.fr/Louis_EOB.html

Paris, février 1912 :

Félix Salmon (père de Louis). — Les actions ne montent pas, parce qu'elles sont assez chères pour le rapport qu'elles donnent. C'est une affaire commerciale en Orient et le public a toujours des craintes. Le marché est des plus restreints, et c'est M. L. O. [Léon Orosdi] qui le fait. D'après le peu que j'en sais, les derniers résultats devraient être très bons. On parle d'une augmentation de capital, mais n'en dis encore rien. Je ne sais rien de plus.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 21 mars 1912)

Les Établissements Orosdi-Back sont en nouvelle baisse à 214. On craint, sans doute, que l'Italie ne prenne la résolution de porter la guerre en Turquie d'Europe où les Établissements Orosdi-Back ont, comme on le sait, plusieurs comptoirs de vente.

Renseignements commerciaux
Turquie
Répartition des capitaux français dans l'empire ottoman
(*La Correspondance d'Orient*, 1^{er} avril 1912)

À Constantinople, on compte 60 maisons françaises avec 17 millions ; Orosdi-Back et Bortoli frères ont les bazars les plus importants de la capitale ; d'autres maisons font la nouveauté et les céréales.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1912)

Les résultats de l'exercice 1911 accusent une amélioration sensible sur ceux de l'exercice précédent. Les bénéfices nets se sont élevés à 2.800.000 francs environ, en augmentation de près de 400.000 francs sur ceux, de 1910.

Le conseil d'administration proposera la répartition suivante à la prochaine assemblée : 6 % aux directeurs au-dessus de 1.500.000, 78.000 francs ; 12 % aux actions, 1.200.000 francs ; 40 % aux parts de fondateur, 449.000 francs ; au conseil d'administration 67.000 francs ; compte de provision extraordinaire, 1 million ; report à nouveau, 76.000 francs. Le dividende sera ainsi maintenu à 12 francs par action.

Après l'assemblée ordinaire, une réunion extraordinaire sera tenue dans le but d'autoriser le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital de 3 millions 500.000 francs.

Assemblée extraordinaire du 5 juillet 1912

Le capital pourra être augmenté de 3.500.000 francs, c'est-à-dire porté à 13.500.000 lorsque le conseil d'administration le décidera, par l'émission de 35.000 actions nouvelles.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 août 1912)

M. Jules Baratoux, administrateur sortant, a été réélu.

OCTOBRE 1912 : GUERRE DES BALKANS

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 24 octobre 1912)

Deux fléaux ont affecté le commerce des Établissements Orosdi-Back, au cours de l'exercice 1911-1912 clôturé le 31 janvier dernier : le choléra et la guerre italo-turque.

Ayant sévi avec violence dans toute l'Asie-Mineure et la Macédoine pendant les mois de juillet, août et septembre 1911, le choléra a paralysé les affaires de la société dans ces régions, par suite des entraves apportées à la circulation et notamment des

quarantaines sanitaires qui ont empêché un certain nombre de clients de venir, selon leur habitude, faire leurs achats pour la grande saison de vente.

De son côté, la guerre italo-turque ayant obligé la Turquie de mobiliser une partie de ses troupes de réserve, bon nombre d'acheteurs, appelés à défendre leur pays, ont dû forcément restreindre sensiblement leurs commandes, sans compter que beaucoup d'Italiens, qui depuis longtemps s'approvisionnaient aux Établissements Orosdi-Back, ont été expulsés de l'empire ottoman.

Malgré ces graves événements, les pertes, du fait des clients insolvable, n'ont pas atteint 1 % du montant global des ventes et les bénéfices nets de l'exercice clos le 31 janvier 1912 se sont élevés à 2.801.232 fr. 71 contre 2.433.205 francs 36 pour l'exercice antérieur, soit une augmentation de 368.027 fr. 35.

Ainsi que le déclare le conseil d'administration dans son rapport, ce résultat en temps normal eût permis, tout en mettant 400.000 fr. à la réserve, de distribuer un dividende de 16 % ; mais eu égard à la guerre italo-turque, il a estimé qu'il était plus sage de maintenir le dividende à 12 % comme précédemment, en réservant une somme de 1 million de francs à reporter sur l'exercice en cours.

Voici, au surplus, les résultats comparés des deux derniers exercices que nous faisons suivre de la répartition des soldes disponibles :

	1910-1911	1911-1912
CHARGES		
Tantièmes statutaires	103.700 00	102.050 00
Amortissements divers	820.911 65	787.399 69
Traitement du personnel	1.919.708 70	2.133.012 80
Loyers	129.220 30	171.853 75
Assurances et impôts	152.247 92	173.784 25
Agios, escompte et intérêts	459.962 55	410.725 92
Intérêt sur obligations	223.312 50	219.937 50
Frais généraux divers	675.230 54	710.345 80
Total	<u>4.484.294 16</u>	<u>4.739.109 71</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	6.917.499 52	7.540.342 42
Rappel de charges	4.484.294 16	4.739.109 71
Bénéfices nets	<u>2.433.205 36</u>	<u>2.801.232 71</u>
Reports antérieurs	33.512 23	62.207 28
Soldes disponibles	2.466.717 59	2.870.429 99
RÉPARTITION		
Dividende	1.200.000 00	1.200.000 00
Parts de fondateur	470.885 21	449.263 50
Directeurs généraux	55.992 32	48.073 96
Conseil d'administration	70.632 78	67.889 52

Réserve de prévoyance	600.000 00	1.000.000 00
Reports à nouveau	69.207 28	75.713 01
Total	<u>2.466.717 59</u>	<u>2.870.439 99</u>

Pendant l'exercice 1910-1911, le total des ventes avait dépassé de 18 % celui de 1909, ainsi que nous l'avons signalé ici même il y a un an. Le total de 1911-1912 est encore supérieur à celui de 1910, et il dépasse de 31 % le montant des ventes de 1909. C'est, d'ailleurs, le chiffre le plus élevé qui ait été obtenu depuis la fondation de la société.

La construction de la succursale d'Adana a été achevée vers la fin du premier semestre de 1912. Ce comptoir, qui a été ouvert dans le courant de juillet dernier, est situé dans une des contrées les plus fertiles et les plus riches de l'Asie-Mineure.

En raison du développement des affaires et aussi par crainte de la hausse sur les matières premières, la société, à la fin de l'exercice écoulé, a constitué un fort stock de marchandises pour être à même de répondre aux demandes de la clientèle et ne pas être à la merci d'événements de force majeure, comme la fermeture des Dardanelles ou le blocus de certains ports dans lesquels la Société a des établissements. Depuis lors, d'ailleurs, le coton et les métaux, qui forment la base principale de ses achats, ont augmenté sensiblement et la main-d'œuvre a suivi une progression de 10 à 15 %.

Le rapport du conseil expose ensuite que les obligations créées en 1907 ont servi exclusivement à l'achat d'immeubles destinés aux succursales et à leurs installations et que, depuis, la société a dû agrandir certaines de ses maisons et en créer d'autres.

Dans le tableau ci-après sont relevés les bénéfices bruts et nets ainsi que les dividendes distribués pendant la dernière période décennale :

Exercices	Bénéfices bruts	Dividendes nets
1902-1903	4.781.723	1.575.697 10
1903-1904	4.582.740	1.676.035 10
1904-1905	5.708.609	2.510.718 12
1905-1906	6.203.037	2 499.249 13
1906-1907	6.610.277	2.746.572 14
1907-1908	7.441.813	2.972.872 14
1908-1909	5.495.553	1.320.404 10
1909-1910	5.775.423	1.374.514 10
1910-1911	6.917.499	2.433.205 10
1911-1912	7.540.342	2.801.233 12

Si, ainsi que nous l'avons dit, la guerre italo-turque n'a pas eu une grande influence sur l'ensemble des bénéfices effectués, cela peut s'expliquer par ce fait que si les ventes ont diminué par suite de l'ouverture des hostilités, elles ont regagné cette moins-value du fait du boycottage des marchandises italiennes qui a amené vers les autres maisons non italiennes une clientèle assez importante :

Voici maintenant comment se présentait, par rapport à l'exercice antérieur, le résumé du bilan arrêté au 31 janvier 1912 :

	1910-1911	1911-1912
ACTIF		
Immobilisé	4.805.93138	5.006.574 57
Réalisable	22.211.358 96	25.320.766 34
Disponible	2.624.539 36	3.611.166 97
Prime à amortir, obligations	295.500 00	291.000 00
Indemnité d'Adana	498.758 00	498.758 00
Total	<u>30.439 087 70</u>	<u>34.728.265 88</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserves	5.000.000 00	5.600.000 00
Obligations	4.925.000 00	4.850.000 00
Créditeurs divers	7.548.612 11	10.909.067 89
Pertes à Adana	498.758 00	498.758 00
Profits et pertes	2.466.717 59	2.870.439 99
Total	<u>50.439.087 70</u>	<u>34.728.265 88</u>

L'impression d'ensemble qui ressort de l'examen des chiffres ci-dessus est favorable.

À l'actif, les immobilisations ont augmenté d'un peu plus de 200.000 fr. par suite de divers aménagements dans les succursales de Constantinople, de Smyrne, de Tunis et de Sansoum et de la construction de l'immeuble d'Adana. De son côté, l'actif réalisable s'est accru d'une somme de plus de 3 millions que justifie l'accroissement continu des ventes et le développement des nouveaux comptoirs.

Par contre, les réserves ont passé de 5 millions à 5.600.000 fr. et les obligations ont diminué de 75.000 fr., montant de 150 obligations sorties au remboursement.

Quant à la trésorerie sociale, elle fait ressortir un fonds de roulement de plus de 18 millions de francs. Il y a lieu néanmoins de tenir compte que, dans le chiffre de l'actif disponible et réalisable, les marchandises en magasin figurent pour 18.675.000 fr., ce qui réduit sensiblement l'importance des disponibilités liquides. Aussi, pour permettre l'agrandissement de plusieurs comptoirs et la construction de vastes magasins en remplacement de ceux que la Société a en location et dont les baux viennent à expiration, le conseil d'administration a-t-il proposé à l'assemblée — qui l'a ratifiée — la création de 10.000 obligations de 500 fr. chacune, rapportant 22 fr. 50 d'intérêt par an, moins les impôts. Dans le même but de faciliter le développement de l'entreprise et la prospérité croissante des succursales, les actionnaires, délibérant à titre extraordinaire à l'issue de l'assemblée générale, ont également autorisé l'augmentation du capital social en le portant de 10 millions de francs à 13 millions et demi par l'émission de 35.000 actions nouvelles de 100 francs en chargeant le conseil d'administration de déterminer la date et toutes les conditions de cette émission, au mieux des intérêts de la société.

(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1912)

Les Établissements Orosdi-Back sont mieux à 193, bien que cette société, qui exploite des magasins et des comptoirs dans tout l'Orient, semble devoir être particulièrement affectée par les événements actuels. Les principaux de ces comptoirs sont ceux de Constantinople, de Salonique, de Smyrne, de Beyrouth, d'Adana, d'Alexandrie, du Caire.

GUERRES BALKANIQUES

Secours aux blessés militaires sans distinction de race ni de religion
(*Le Journal des débats*, 7 décembre 1912)

Les Dames ottomanes de Paris, la Société de secours aux blessés que préside M^{me} Rifaat Pacha, ambassadrice de Turquie à Paris, nous communique la liste ci-après de souscriptions :

... sommes recueillies par la maison Orosdi-Back, de Paris, 423,50.

Total, 10.693 fr. 50. Total des listes précédentes, 84.429 fr. 30. Total général à ce jour, 95.122 fr. 80.

Les souscriptions sont reçues chez M^{me} Rifaat Pacha, 33, rue de Villejust, à Paris.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

(*Le Capitaliste*, 3 juillet 1913)

Les Établissements Orosdi-Back se représentent à 210 et 211. Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée du 11 juillet que pendant l'exercice 1912, clos le 31 janvier dernier, la société a réalisé 2.002.803 fr. de bénéfices nets contre 2.801.233 fr. pendant l'exercice précédent. Cette diminution s'explique aisément par le fait que la Société des Établissements Orosdi-Back possède de nombreuses succursales dans les régions où les hostilités se sont poursuivies pendant la moitié du dernier exercice écoulé. Le dividende restera néanmoins fixé à 12 fr. par action.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

Assemblée générale ordinaire du 11 juillet 1913

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. RECUEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jules Baratoux, président ; Léon Orosdi, Hermann Back de Surany, baron Philippe d'Orosdy, Louis Hohl.

Directeurs généraux : MM. Léon Orosdi et Hermann Back de Surany.

Commissaires des comptes : MM. Charles Kurer et Félix Salmon.

Secrétaire : M. Léon Marlière.

Siège social : à Paris, 14, rue de Londres.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

En conformité de l'article 28 des statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous rendre compte des opérations de notre Société et soumettre à votre approbation le Bilan du dix-huitième exercice clos le 31 janvier 1913

Il résulte de ce bilan que les bénéfices nets de l'exercice 1912, après paiement de 299.337 fr. 50 pour intérêts aux obligations et remboursement des 170 obligations sorties au tirage, s'élèvent à la somme de 2.002.803 55

Il y a lieu d'ajouter à ces bénéfices, la somme de 1.000.000 00 réservée sur l'exercice précédent pour stabilité des dividendes.

Et le reliquat de l'exercice 1911 75.713 01

Vous avez donc à disposer de la somme totale de 3.078.516 56

Votre conseil d'administration vous propose d'en faire la répartition suivante :

À vos directeurs généraux, conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale du 12 juillet 1904 :

À vos directeurs généraux, conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale du 12 juillet 1904 :	
6 % des bénéfices au-dessus de 1.500.000 francs, soit sur 502.803 fr. 55	30.168 21
Aux actions, 6 % d'intérêt	600.000 00
À un compte en suspens à reprendre au prochain exercice	1.000.000 00
Sur l'excédent il reviendrait :	
Aux parts de fondateurs, 40 %	549.054 13
Et sur le reste disponible :	
Au conseil d'administration, 10 %	82.358 12
Aux actions, à titre de dividende complémentaire, 6 %	600.000 00
Il resterait à reporter sur l'exercice en cours	216.936 10
Total	<u>3.078.516 56</u>

Comme d'habitude, nous avons fait sur le compte Installations, Matériel et Mobilier un amortissement de 10 %, soit de 98.635 fr. 64, ramenant ainsi à la somme de 651.580 fr. 07 le montant total de ce compte pour l'ensemble de nos maisons.

L'exercice dont nous vous rendons compte a eu à supporter les événements terribles et les calamités que vous connaissez, mais qu'il est utile de vous rappeler, puisqu'ils vous ont touché de très près.

Les affaires, au début de l'année 1912, s'annonçaient très belles : nos ventes, pendant les quatre premiers mois, avaient été supérieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent et nous comptions donc sur une année particulièrement favorable, quand la guerre des Balkans est venue, au mois d'octobre 1912, bouleverser toutes nos espérances, et cela au plus fort de la saison, les mois d'octobre et de novembre étant les mois les meilleurs pour les affaires.

Tous les hommes valides ont été appelés sous les drapeaux et quantité de nos clients ont dû abandonner leur maison de commerce. Les transports par chemins de fer ayant été, dans toute la Turquie, exclusivement réservés aux armées, nous n'avons pu faire parvenir dans l'intérieur les marchandises dont nos clients avaient cependant grand

besoin. Les îles de la mer Egée, dans lesquelles nous faisons un chiffre d'affaires important, ont été occupées soit par les Italiens, soit par les Grecs, et nous avons été obligés, au cours de cet exercice 1912, d'y interrompre à peu près toutes relations commerciales.

Dans la zone même des hostilités, nous nous sommes livrés, dans chacune des localités où nous avons des clients, à une enquête sur tous les préjudices éprouvés et nous avons demandé à notre Gouvernement d'intervenir pour le remboursement des pertes que nous avons subies.

Nous espérons obtenir satisfaction, mais nous avons cru devoir néanmoins amortir complètement, dans le bilan qui vous est soumis, toutes les créances mauvaises ou douteuses provenant de la guerre. Si, comme nous l'espérons, nous avons des rentrées, elles viendront augmenter les bénéfices futurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nos ventes se sont fortement, ressenties de toutes les circonstances énumérées ci-dessus et que, par suite, notre stock de marchandises s'est trouvé, en fin d'exercice, plus élevé qu'il ne l'aurait été dans des conditions normales ; mais, depuis ces achats, les prix de toutes les matières premières, principalement des matières textiles : coton, laine, etc., ont monté dans de fortes proportions et notre stock — qui ne se compose que de marchandises de première nécessité — nous réserve, de ce fait, un bénéfice supplémentaire.

Cette crise terrible qui a régné en Turquie a eu une grande répercussion en Égypte, et les affaires en ont subi naturellement le contrecoup.

Nous pouvons donc constater, avec une très vive et très grande satisfaction, que, malgré les calamités et les catastrophes de toutes sortes survenues pendant cette année 1912, nos bénéfices ont été assez considérables pour nous permettre de maintenir le même dividende que l'année dernière, non seulement sans avoir à toucher au million de francs que nous avons mis à un compte spécial pour régulariser les dividendes, mais encore en vous proposant d'accroître le report à nouveau, qui passe de 75.713 fr. 01 l'année dernière, à 216.936 fr. 10 cette année.

Ces résultats sont la conséquence de notre solide organisation et de la vitalité à toute épreuve de votre Société qui nous a permis de traverser tous ces cataclysmes sans grand dommage.

Aussi nous est-il permis de concevoir les plus grandes espérances pour le jour où la paix et le calme seront revenus. Nous avons pleine confiance dans l'avenir de ces contrées si riches, et, malgré les difficultés de l'heure présente, la prospérité ne saurait tarder à revenir. Nous aurons alors devant nous une ère nouvelle d'activité économique dans tous les centres où nous avons nos succursales et dans leur hinterland ; nous serons les premiers à profiter de cet essor, et notre organisation comme aussi notre expérience des besoins de la clientèle nous ouvrent la perspective d'affaires de plus en plus nombreuses et prospères dans un avenir prochain.

Vous voudrez, Messieurs, nous n'en doutons pas, vous joindre à nous pour adresser de vifs remerciements à vos directeurs généraux dont la gestion avisée a amené les beaux résultats obtenus dans une période aussi troublée, et, pour exprimer aussi votre satisfaction à tout le personnel dont le dévouement les a secondés.

La situation politique et financière ne nous a pas permis d'user de l'autorisation que vous avez bien voulu nous donner l'année dernière d'émettre des obligations et d'augmenter notre capital social.

Nous y procéderons dès que nous le pourrons, car nos succursales ont besoin de s'agrandir pour le développement et l'extension à donner à nos affaires.

Les comptes qui vous sont présentés indiquent, après prélèvement de tous frais et charges, amortissement de 10 % sur les « Installations, matériel et mobilier », paiement des intérêts des obligations et remboursement de 170 obligations sorties au tirage, un bénéfice net de 2.078.516 fr. 56 que nous vous proposons de répartir comme suit :

1° À la Direction générale, sur les bénéfices réalisés au-dessus de 1.500.000 fr.	30.168 21
2° Aux actionnaires, un dividende total de 12 %	1.200.000 00
3° Aux parts de fondateurs	549.054 13
4° Au conseil d'administration	82.358 12
5° Il serait reporté à nouveau	216.936 10

Si vous acceptez nos propositions, nos réserves seront alors constituées comme suit (fr.) :

Réserve légale (le maximum est atteint)	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	1.000.000 00
Réserve de prévoyance	600.000 00
Réserve en suspens	1.000.000 00
À reporter à nouveau	216.936 10
Montant total des réserves	6.816.936 10

Il serait, payé, à partir du 1^{er} août 1913, à notre siège social, à Paris, ou à notre succursale de Constantinople, contre remise du coupon n° 33, un dividende de 12 francs par action, moins les impôts, et sous déduction de l'acompte mis en paiement le 1^{er} février dernier.

Les pouvoirs de MM. Kurer et Salmon, commissaires des comptes, sont expirés, ces Messieurs sont rééligibles.

Nous avons dû refaire les titres de nos actions, les coupons étant épuisés: nous tenons les nouveaux titres à la disposition des actionnaires contre remise des anciens.

Après lecture du rapport des commissaires concluant à l'approbation des comptes, les propositions du conseil d'administration ont été adoptées, et les commissaires sortants réélus à l'unanimité.

BILAN AU 31 JANVIER 1913

ACTIF	
Espèces en caisse et en banque	508.950 60
Effets en portefeuille	3.418.246 14
Actions en portefeuille	628.574 50
Impôt sur le revenu et taxe sur titres	86.577 89
Loyers d'avance	66.467 75
Cautionnements	8.343 90
Matériel et mobilier d'apports	Mémoire
Installations, matériel et mobilier :	1.339.187 15

Amortissements à ce jour :	687.607 08	651.580 07
Marchandises en magasins		18.012.213 70
Comptes débiteurs		6.112.567 67
Prime à amortir sur obligations		285.900 00
Immeubles		4.540.896 78
Indemnités dues et réclamées au Gouvernement pour les pillages d'Adana		498.758 00
Total		<u>34.819.077 00</u>
PASSIF		
Capital social		10.000.000 00
Obligations		4.765.000 00
Réserves :		
Réserve légale :	1.000.000	
Réserve extraordinaire :	4.000.000	
Réserve spéciale de prévoyance :	600.000	5.600.000 00
Effets à payer		989.089 00
Factures à payer		1.394.181 62
Obligations à rembourser		6.500 00
Coupons échus et non payés		38.063 91
Comptes créditeurs		8.448.967 91
Pertes à Adana et environs		498.758 00
Compte d'attente		1.000.000 00
Profits et pertes		
Report de l'exercice précédent :	75.713 01	
Bénéfices nets de 1912 :	2.002.803 55	2.078.516 56
Total		<u>34.819.077 00</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (fr.)

RECETTES	
Report de l'exercice précédent	75.713 01
Bénéfices bruts sur marchandises	6.846.818 90
Divers	85.500 00
Total	<u>7.008.031 91</u>
DEPENSES	

Traitements statutaires et jetons de présence	102.850 00
Amortissements divers	856.235 26
Personnel, appointements et gratifications	2.232.913 15
Loyers	179.551 16
Assurances et impôts divers	195.812 02
Agios, changes, escomptes et intérêts	402.676 47
Intérêts sur. obligations	216.337 50
Frais généraux divers	743.139 79
Solde	2.078.516 56
Total	<u>7.008.031 91</u>

Une exposition
(*Gil Blas*, 5 et 7 octobre 1913)

Voici qui va étonner bien des personnes.

Un journal illustré exposé par les principaux grands magasins de France, c'est inattendu.

À partir de demain, le *Tout Paris Magazine* sera exposé dans toutes les succursales des « Galeries Réunies ». Il y en a 150 environ.

À Bruxelles, aux Magasins Hirsch.

À Constantinople et au Caire, aux Établissements Orosdi Back, etc.

À Paris, ce sont les « Galeries Lafayette » qui ont bien voulu se charger de délivrer à tous les abonnés du *Tout Paris* un souvenir gracieux entre tous et qui sera très demandé par les femmes élégantes.

OROSDI-BACK
(*Le Capitaliste*, 11 décembre 1913)

L'exercice clos le 31 janvier 1913, dont le conseil d'administration des Établissements Orosdi-Back a rendu compte à l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 11 juillet dernier, a eu, on le sait, à supporter une période troublée par la guerre turco-balkanique et les calamités qui en ont été la suite inévitable. Néanmoins, grâce à la solide organisation et à la vitalité de l'entreprise, les recettes n'ont fléchi que dans des proportions peu importantes et les bénéfices bruts sur marchandises et divers se sont chiffrés par 6.932.318 fr. 90, contre 7.540.342 fr. 42 en 1911-1912. Déduction faite des différentes charges et amortissements avant inventaire, le bénéfice net ressort à 2.002.803 fr. 55, au lieu de 2.801.232 fr. 71 précédemment, soit, report compris, un disponible de 2.071.516 fr. 56, contre 2 millions 870.439 fr. 99 en 1910-1911

Malgré cette diminution, due évidemment au ralentissement des affaires des nombreuses succursales Orosdi-Back établies en Turquie, l'assemblée générale a décidé de maintenir le dividende à son chiffre antérieur, soit 12 fr. par action. Voici, au surplus, comment se compare à la précédente la répartition adoptée :

	1911-1912	1912-1913
Dividende	1.200.000 00	1.200.000 00
Parts de fondateur	449.863 50	549.054 13
Tantièmes (conseil et direction)	145.463 48	112.526 33
Bénéfices réservé	1.000.000 00	—
À nouveau	75.713 01	216.936 10
Total	<u>2.870.439 99</u>	<u>2.078.516 56</u>

Le rapport du conseil expose, tout d'abord, qu'au début de l'année 1912. les affaires s'annonçaient très belles ; les ventes, pendant les quatre premier mois, avaient été supérieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent et l'on comptait sur une année particulièrement favorable quand éclata la guerre des Balkans, détruisant toutes ces belles espérances.

Dans la zone même des hostilités, la société s'est livré à une enquête sur tous les préjudices qu'elle a éprouvés et elle a demandé à son gouvernement d'intervenir pour le remboursement des pertes qu'elle a subies de ce chef. Elle espère, obtenir satisfaction ; mais, en attendant, elle a cru devoir amortir complètement dans le bilan toutes les créances mauvaises ou douteuses provenant de la guerre.

Les résumés des deux derniers bilans arrêtés au 31 janvier se juxtaposent comme ci-après :

	1911-1912	1912-1913
ACTIF		
Immobilisé	5.006.574 57	5.192.476 85
Réalizable	25.320.766 34	24.914,745 41
Disponible	3.611.166 97	3.927.196 74
Prime sur obligations	291.000 00	285.900 00
Indemnité d'Adana	498.758 00	498.758 00
Total	<u>34.728.265 88</u>	<u>34.819.077 00</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserv. et prévoyance	5.600.000 00	6.600.000 00
Obligations	4.850.000 00	4.765.000 00
Créditeurs divers	10.909.067 89	10.876.802 44
Pertes à Adama	498.758 00	498.758 00
Profits et pertes	2.870.439 99	2.078.516 56
Total	<u>34.728.265 88</u>	<u>34.819.077 00</u>

D'une année l'autre, les immobilisations ont accusé une augmentation peu sensible. Par contre, les réserves se sont accrues du compte d'attente qui se monte à 1 million

de francs. La trésorerie sociale reste à l'aise et fait ressortir un fonds de roulement de près de 18 millions.

Malgré les difficultés que l'entreprise a eu à surmonter, il est permis aux actionnaires de regarder l'avenir avec confiance, maintenant que la paix et le calme semblent devoir enfin régner dans les contrées si riches qui constituent le territoire ottoman en Asie.

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (1914-1918)

Le 20 décembre 1914 :

de M. Ruef à Félix Salmon : Votre lettre est arrivée au bureau en même temps que M. Orosdi rentrait d'Angleterre et le travail n'a pas manqué pour le peu d'employés que nous restons.

Que vous dirai-je du bureau ? Sont présents : M. Orosdi qui vient de passer 3 mois 1/2 à Manchester, Messieurs [Louis] Hohl (qui a passé 3 mois 1/2 à Biarritz), Dumail, Furth, Lederer, Frey, Loyer, Delaye, Dazeville, Kendirdjy et moi. Haussaire a été fait prisonnier dans le Nord. Parmi nos autres employés français, il y a quelques blessés, mais pas encore de tués. Côté boche : Fralun a filé à Smyrne, Hensel a dû coiffer son casque à pointe, Schnitzler, réfugié en Suisse, ne sait ce qu'il pourra devenir par la suite. L'aimable Siederer a failli se faire expulser d'Egypte mais a fini par obtenir d'y rester.

Comme affaires, nous correspondons un peu avec la Turquie par l'intermédiaire de l'agent en Italie. On n'y envoie plus rien et leurs ventes sont insignifiantes et ils ne peuvent envoyer d'argent. Le Caire et Salonique marchent un peu, et, Tunis pas mal, de sorte qu'il y a quelques rentrées et qu'on commence à payer les fabricants, sauf les allemands et les autrichiens, bien entendu. Quant au coupon il n'en est pas encore question.

Enfin M. Orosdi nous a charitablement réduit nos appointements d'un quart et pourtant malgré la stagnation des affaires il y a du travail pour tout le monde, et le peuple murmure.

M. Baratoux est toujours à La Baule et j'ai su qu'il s'y occupe beaucoup des blessés.

Je ne sais pas si c'est officiel, mais je vous dis officieusement, que M. Ricois ², ancien directeur du Bon Marché, va être membre de notre conseil d'administration.

JORF, 14 juin 1915 :

TRIBUNAL DE LA SEINE (suite)

Date de la décision rendue : 11 février 1915.

Nom, adresse et nationalité de la maison dont les biens ont été placés sous séquestre. Diverses maisons ou banques allemandes et austro-hongroises.

Nature des établissements commerciaux, industriels et agricoles : Produits d'Orient

Nom, qualité et adresse de l'administrateur-séquestre : M. Baratoux, président du conseil d'administration de la société anonyme ; M. Navarre, administrateur de sociétés

Observations : Séquestre de sommes dues par la société anonyme les Établissements Orosdi-Back et Cie, 14, rue de Londres.

JUILLET 1915 : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE LA RUE DE LONDRES VERS LE 126, RUE LA FAYETTE, PARIS

² Ernest Ricois (1846-1921) : administrateur (1884), directeur gérant (1893), puis président (1920) du Bon Marché. Voir [encadré](#).

Administrateur d'Orosdi-Back (1914) et d'autres affaires de Léon Orosdi.

Paris, juillet 1915 :

M. Terra : Ici, à Paris, nous commençons notre déménagement, ce n'est pas une petite affaire, l'opération doit se faire le 15 juillet.

Paris, août 1915 :

M. Terra : Chez nous, remaniement complet, réorganisation complète de la maison après déménagement : matériel neuf, stock réapprovisionné complètement, on croirait que les affaires marchent à merveille, il me semble que l'on fait beaucoup de frais vu la situation. Enfin, on a raison de penser cela, puisque la fin [de la guerre] doit venir. Au moins on sera prêt à reprendre le travail dans d'excellentes conditions je vous le garantis ; d'ailleurs, le local est admirablement situé, ... en plein centre des affaires.

Paris, octobre 1915 :

M. Terra : Notre cher patron vient même de décider qu'il allait payer les coupons en retard. Il ne fera que suivre l'exemple d'un grand nombre de sociétés, tout ceci dans le but de reprendre une vie plus normale.

Paris, décembre 1915 :

M. Terra : Les EOB paient les deux coupons de leurs titres ... en retard. Les actionnaires et obligataires sont épatés de toucher de l'argent par les temps présents. Les expéditions se font régulièrement et le chiffre d'envoi pour ce mois est de 360.000 francs pour les cinq maisons [succursales] qui marchent, les autres continuent de vivre sur leurs stocks ; ce sera un nettoyage complet.

1916 (août- : DÉCÈS DE JULES BARATOUX

Annuaire Desfossés, 1917, p. 1049 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. E. Ricois, P. Dutasta³, L. Hohl, L. Orosdi.

Février 1917 :

On ignore les bénéfices de l'exercice qui vient de se terminer, le bilan n'ayant pas été fait.

NÉCROLOGIE Louis Hohl (*Le Temps*, 6 août 1918)

Nous apprenons la mort de M. Louis Hohl survenue le 1^{er} août à Lamotte-Beuvron, où a eu lieu l'inhumation.

³ Paul Dutasta (1873-1925) : diplomate reconverti dans les affaires. Président d'Orosdi Back en 1921. Voir encadré ci-dessous.

NÉCROLOGIE

Louis Hohl

(*Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris*, 1918)

C'est avec le plus vif regret, que nous avons appris mort de cet excellent collègue, qui comptait au nombre des membres les plus anciens de notre Société.

Toujours assidu à nos réunions ainsi qu'à nos déjeuners, il ne prenait que très rarement part à nos discussions, cela tenait à son extrême modestie, car il aurait pu en raison de sa profonde expérience des choses du commerce occuper une place plus en vue et participer à nos travaux.

Administrateur de la Société des Établissements Orosdi-Back, ses fonctions y étaient des plus actives et on peut dire qu'il est mort à la tâche car il n'eut jamais une minute de répit.

Obligé de prendre quelque repos de par la cruelle maladie qui l'étreignait, il s'est éteint usé par le travail.

Que sa veuve et sa famille reçoivent ici l'expression de nos sentiments attristés, c'est un bon et dévoué collègue qui s'en va et qui ne comptait que des amis ; son souvenir restera vivace parmi nous.

M^{me} Vve Hohl, a bien voulu, en raison de l'intérêt que son regretté mari portait à notre Société, nous donner son adhésion, nous lui en sommes particulièrement reconnaissants.

Orosdi-Back

(*La Journée industrielle*, 10 novembre 1918)

Une des rares valeurs ottomanes qui ait continué son mouvement de hausse malgré le fait accompli de l'armistice. Il y a à cela des raisons particulières. Depuis quatre ans, cette entreprise a réalisé de gros bénéfices, grâce à l'activité considérable de ses comptoirs égyptiens, tunisiens et grecs (Salonique notamment). Mais comme les communications étaient à peu près coupées avec les établissements turcs (Constantinople, Smyrne, Alep. Beyrouth, Samsoun, Adana, etc.), il n'a pas été établi de comptes depuis 1914. Or, nous apprenons que les comptoirs turcs n'auraient pas eu à souffrir la guerre et qu'ils auraient même continué leurs opérations normales.

Dans ces conditions, les bénéfices accumulés depuis quatre années doivent être très importants, et il est à prévoir que la mise en paiement des dividendes arriérés sera annoncée prochainement. Au 31 janvier prochain se clôturera le cinquième exercice pour lequel aucun bilan n'a encore été établi.

En admettant que la répartition pour chacun de ces exercices soit simplement maintenue à 12 francs par action, somme égale au montant réparti de 1910 à 1913, le dividende total à encaisser serait de 60 francs. Nous croyons savoir, au surplus, que la situation actuelle, et surtout les perspectives de l'affaire, permettraient de répartir beaucoup plus.

Établissements Orosdi-Back

(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1919)

L'assemblée générale extraordinaire a décidé l'augmentation du capital de 10 millions à 20 millions de francs. Les anciens actionnaires et porteurs de parts ont seuls droit à la souscription à deux actions nouvelles pour trois actions anciennes et une action nouvelle pour trois cinquantièmes de part. Les actions sont émises à 130 francs. Le conseil a décidé d'effectuer l'augmentation du capital comme suit : la souscription est ouverte du 23 juin au 12 juillet au siège social et à la Banque nationale de crédit [BNC] et ses agences. Pour simplifier la souscription, le coupon n° 37 servira de justification du droit de souscription pour les actions au porteur. Par conséquent, chaque porteur de trois coupons n° 37 aura le droit de souscrire deux actions nouvelles à 130 francs. Les coupons n° 37 devront accompagner le bulletin de souscription.

Tout coupon n° 37 qui n'aura pas fait valoir son droit de souscription jusqu'au 12 juillet 1919 sera périmé.

Le coupon n° 36 sera payé à raison de 90 francs pour l'action, et 47 f. 02 par part, sous déduction des impôts.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(La Cote de la Bourse et de la banque, 4 juillet 1919)

Les circonstances n'ayant pas permis d'établir les comptes à la fin de chaque exercice, les résultats obtenus par la Société des Établissements Orosdi-Rack, pendant les quatre années écoulées, ont été résumés par un bilan global pour la période comprise entre le 1^{er} février 1914 et le 31 janvier 1918. Ces résultats sont supérieurs à ceux précédemment acquis. Ils se traduisent, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, par un produit net de 19.673.099 fr., ce qui représente un bénéfice annuel de près de 5 millions de francs. Rappelons, à titre documentaire, que l'exercice 1913-1914 avait laissé un bénéfice de 2.592.649 fr. i

Le dividende fixé par l'assemblée du 7 mai dernier est de 90 fr. par action. C'est donc proportionnellement une augmentation sensible sur son chiffre d'avant-guerre, puisque, pour 1913-14, il avait été distribué 12 fr. Cette répartition absorbe 9 millions de francs, les parts de fondateurs reçoivent 4.702.493 fr. et après divers prélèvements statutaires, il reste 202.067 59 qui ont été réparties à nouveau. La mise en paiement du dividende à lieu depuis le 23 juin.

En raison de l'entrée de la Turquie dans le conflit mondial, la société a vu ses relations brusquement coupées avec ses six maisons de : Constantinople, Samsoun, Smyrne, Adana, Beyrouth et Alep. Ce n'est que récemment qu'elle a pu reprendre contact avec ces comptoirs.

Pendant toute la guerre, les succursales de Salonique, Le Caire, Alexandrie, Tintah, Tunis et Bizerte ont continué leurs affaires et ont obtenu des résultats satisfaisants. L'important immeuble de Constantinople dans lequel est installé le comptoir est intact. Par contre, l'immeuble de Beyrouth a été atteint au cours de raids aériens et dès que les dommages seront évalués, la société fera les démarches nécessaires pour être indemnisée.

À Adana, après avoir réquisitionné un étage de l'immeuble, les Turcs en ont pris entièrement possession et ont commis des dégâts importants pour lesquels la société demandera réparation. Les succursales de Turquie ont été frappées de réquisitions considérables à des prix arbitraires. D'autre part, les mesures prises à l'égard des Grecs et Arméniens qui forment presque exclusivement sa clientèle dans ces régions ont provoqué des pertes très considérables à la Société dans ses créances dont elle dresse la liste aux fins d'indemnité et de remboursement.

Toutes ces réquisitions et ces créances ont été comptées au bilan pour zéro, c'est-à-dire sans en faire aucunement état. Les évaluations du conseil sur leur montant

dépassent 7 à 8 millions de francs. Ces réclamations de dommages comprendront, en outre, celle déjà pendante auprès du Gouvernement turc depuis plus de dix ans pour les massacres d'Adana et les pertes qu'ils ont occasionnées, ainsi que celles résultant des deux guerres turco-balkaniques.

Le dernier bilan se présente comme suit ; à titre documentaire nous plaçons en regard celui établi précédemment, c'est-à-dire à la fin de l'exercice 1913-14 (31 janvier) :

	1914	1919
ACTIF		
Caisse et Banque	990.889 27	4.376.491 58
Bons du trésor et rentes	—	6.350.000 00
Effets en portefeuille	3.066.556 89	424.018 10
Actions en portefeuille	628.574 50	628.000 00
Impôts et taxes s. titres	87.470 37	294.811 65
Loyers d'avance	76.064 50	27.953 75
Cautionnements	10.208 15	25.402 45
Instal. matériel mobil.	624.542 71	279.824 09
Marchandises	17.132.323 65	17.074.604 52
Débiteurs	6.396.998 85	4.439.732 25
Primes à amort. s. oblig.	280.800 00	275.100 00
Immeubles	4.565.316 88	4.559.035 23
Compte Turquie	—	9.088.226 90
	<u>33.860.745 82</u>	<u>47.843.200 52</u>

PASSIF		
Capital social	10.000.000 00	10.000.000 00
Obligations	4.680.000 00	4.585.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	4.000.000 00	4.000.000 00
Réserve spéc. de prév.	600.000 00	1.600.000 00
Effets à payer	1.026.817 77	704.645 07
Factures à payer	2.053.046 89	950.000 00
Obligat. à rembourser	4.000 00	8.978 40
Coupons échus non payés	27.999 52	102.769 09
Créditeurs	6.659.296 40	5.218.708 94
Compte d'attente	1.000.000 00	—
Profits et pertes :		
Bénéfices des exercices	2.592.049 14	19.219.397 73
Report antérieur	216.936 10	453.701 29
	<u>33.860.745 82</u>	<u>47.843.200 52</u>

La société a payé pendant la guerre ses coupons d'obligations et le coupon des actions afférent à l'exercice 1913-14. Toutefois l'amortissement annuel des obligations par voie de tirage au sort a été suspendu pour être repris cette année.

Le compte Turquie comprend des marchandises en magasin pour 7.088.226 fr. 90. Le solde, soit 2 millions de francs, représente l'évaluation réduite des Espèces composées de monnaies étrangères, le mark, notamment, a été compté à 0.20 environ.

La situation financière de la société est très bonne. Les exigibilités s'élèvent à 6 millions de francs, tandis que les disponibilités dépassent 15 millions de francs.

L'assemblée a procédé à la nomination de MM. E. Ricois, P. Dutasta et E. Dubonnet⁴, comme administrateurs.

*
* * *

Réunis à titre extraordinaire, le 19 juin, les actionnaires ont approuvé la décision du conseil d'augmenter le capital social de 10 à 20 millions de francs par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 fr., émises actuellement à 130 fr. Leur souscription est entièrement réservée aux anciens actionnaires et aux porteurs de part. Ces actions nouvelles recevront la moitié du dividende afférent à l'exercice finissant le 31 janvier 1920 et seront ensuite assimilées aux anciennes.

⁴ Émile Dubonnet : gendre de Léon Orosdi.



ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
Société anonyme
portée au capital de vingt millions de fr.
divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Blanchet, notaire à Paris
Siège social à Paris, 126, rue Lafayette
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
faisant partie des cent mille actions émises en vertu de l'assemblée générale
extraordinaire du 19 juin 1919
Un administrateur (à gauche) : Ernest Ricois
Un administrateur, Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Paris, le 15 septembre 1919
Impr. Marcel Picard, Paris.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 1128-1129 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. E. Ricois, L. Orosdi, E. Dubonnet, Henri Esders ⁵.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 13 février 1920)

⁵ Henri Esders : propriétaire de grands magasins et d'importants ateliers de confection à Paris. Gendre de Léon Orosdi.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier sous la présidence de M. Orosdi.

Le total des bénéfices nets pour les cinq exercices écoulés depuis le 1^{er} février 1914 jusqu'au 31 janvier 1919 est de 23.930.241 francs, y compris le report de l'exercice 1914 de 453.701 fr.

Les bénéfices établis lors de la dernière assemblée générale ordinaire étant de 19.213.397 fr., la différence, soit 4.710.843 francs, représente donc les bénéfices nets de l'exercice 1918-1919.

Bien que la rareté des marchandises soit toujours aussi grande et les transports aussi difficiles, la marche des affaires pendant l'exercice 1919-1920 a été favorable.

Le statut de l'Empire Ottoman n'étant pas encore définitivement établi, le conseil n'a pu, jusqu'à présent, procéder aux agrandissements, modifications ou créations de succursales qui s'imposeront en Orient pour le développement des affaires.

Le conseil propose de payer à partir du 1^{er} avril prochain, sous déduction des impôts : aux actions, 20 fr. par action ; aux parts de fondateur. 3 fr. 96 par cinquantième de part.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé cette répartition.

MM. Ricois, Orosdi, Dubonnet et Esders ont été nommés administrateurs.

Établissements Orosdi-Back (*La Journée industrielle*, 11 mai 1920)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier sous la présidence de M. Ricois, a donné au conseil l'autorisation d'émettre 40 000 bons au nominal de 500 fr., produisant un intérêt de 6 % nets de tous impôts présents et futurs.

Le rapport signalait que les ressources dont dispose actuellement la société sont insuffisantes pour répondre au développement de: affaires, pour suivre l'extension des ventes en pays d'Orient, pour installer de nouvelle; succursales.

Tous pouvoirs ont été donnés au conseil pour fixer le taux d'émission, le mode et les tirages d'amortissement.

Parts Orosdi-Back (*Le Journal des finances*, 21 mai 1920)

L'accueil favorable que la Bourse a fait à l'introduction récente au Parquet des parts Orosdi-Back, dont le cours est passé de 335 à 395 francs, est basé sur les avantages que les statuts réservent à ces titres aussi bien dans les augmentations de capital que dans les répartitions des bénéfices annuels. En ne considérant que la répartition bénéficiaire, les parts ayant droit à 40 % du bénéfice net disponible après paiement de l'intérêt statutaire de 6 % aux actions, le calcul indique que dans le cas d'un bénéfice de 8 millions qui est à prévoir avec le capital actuel de 20 millions, la part pourra recevoir un dividende supérieur de près de deux francs à celui de l'action. Pour un bénéfice de 10 millions, la part recevrait, quatre francs de plus que l'action. De ce chef seul, le cours de la part devra donc atteindre, puis dépasser celui de l'action. Il s'y ajoute, en outre, comme élément de hausse, le droit qu'ont les parts de souscrire par préférence à un tiers des augmentations de capital.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1920)

Placement de 40.000 obligations de 500 fr. 6 %,, nets de tous impôts présents et futurs, remboursables à 500 fr. par voie de tirages au sort annuels en 20 ans, à partir de 1926.

Prix d'émission : 495 fr. Jouissance 1^{er} juillet 1920.

Les souscriptions sont reçues : à la Banque nationale de crédit, et à la Banque française pour le commerce et l'industrie.

On sait que la société des Établissements « Orosdi-Back », au capital de 20.000.000 de francs, a pour objet la création et l'exploitation en tous pays de comptoirs et agences pour le commerce de toutes marchandises. Les Établissements actuellement en exploitation sont situés à Constantinople, Smyrne, Adana, Sassoun, Alep, Beyrouth, Alexandrie, Le Caire, Tantah, [Tunis](#), [Bizerte](#), Tauris, Bagdad et Port-Saïd. Les immeubles appartenant à la société figurent au bilan pour 4 millions et demi environ et leur valeur actuelle représente un montant de beaucoup supérieur. Les installations et mobiliers sont amortis entièrement. Après l'augmentation du capital porté à 20 millions de francs, les réserves ont atteint 14 millions de francs.

Sénat
28 juillet 1920
(*JORF*, 29 juillet 1920)

M. Victor Bérard. — Prenez la liste des réparations demandées par notre Gouvernement au gouvernement ottoman pour les dégâts énormes qu'ont subis nos sujets, vous y trouvez la maison Orosdi-Back pour la somme de 16 millions, et voici que journellement vous recevez des prospectus appelant notre argent dans cette maison administrée par l'un de ceux qui ont eu le rôle peut-être décisif dans ces affaires syriennes.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} septembre 1920)

Par suite des circonstances, la Société des Établissements Orosdi-Back n'avait pu présenter, l'an dernier, à ses actionnaires, qu'une situation incomplète en raison de l'absence d'éléments parvenus postérieurement à la date de l'exposé de cette situation. Tenant compte de ce que ces éléments intéressaient plusieurs exercices, la société a établi, à la fin de la dernière année sociale, un bilan global pour les cinq exercices de guerre.

Pendant ces cinq exercices, le bénéfice net obtenu par toutes les maisons d'Orient, déduction faite de tous paiements et participations, est de 23.476.539 99, auquel s'ajoute le report de 1913 : 453.701 29, soit un total de 23.930.241 28.

Les comptes présentés à la précédente assemblée générale (7 mai 1919) faisaient état d'un bénéfice net de 19.219.397 73. Le solde disponible ressort à 4.710.843 55.

Le dividende a été fixé, par l'assemblée du 12 février dernier, à 14 fr. par action, payable depuis le 1^{er} avril. En tenant compte du dividende de 90 fr. payé l'an dernier, la répartition afférente à la période, 1^{er} février 1914 — 31 janvier 1919, dont les comptes étaient présentés globalement, ressort à 114 fr., soit un dividende moyen annuel de près de 21 fr. pour la période de guerre. À titre documentaire, rappelons que le dernier

dividende d'avant-guerre pour la période 1913-14 avait été de 12 fr. La répartition du dividende de 14 fr. absorbe 1.400.000 fr. ; les paris de fondateurs reçoivent 996.685 49, soit 9 96 brut par cinquantième de part, et, après les divers prélèvements statutaires, le solde de 399.226 71 est reporté à nouveau.

Comme au bilan précédent, toutes les réquisitions, créances, pertes subies du fait de massacres, déportations, pillages, etc., sont complètement amorties. Tous les états de ces pertes ont été remis au gouvernement et le montant des réclamations atteint la somme de 29 millions 228.505 61, dépassant considérablement le chiffre de 7 à 8 millions, qu'avait approximativement évalué le conseil à l'assemblée précédente, lorsqu'il n'avait pas encore en mains toutes les données.

Les immeubles sont comptés à leur prix d'achat et les améliorations et installations nouvelles ont été passées par frais généraux. Au fur et à mesure du remboursement des obligations émises en représentation des immeubles, les propriétés constitueront un actif considérable, les succursales de Salonique et de Smyrne, détruites avec les stocks quelles contenaient par des incendies, ont leurs pertes matérielles couvertes par des assurances, et la société n'était pas propriétaire des immeubles.

Dès que le nouveau statut de l'Empire ottoman aura été appliqué, la société procédera aux agrandissements, modifications ou créations de succursales que le développement de ses affaires lui impose en Orient. En attendant, une mission est partie à Bagdad où la Société n'est pas encore établie.

Le bilan se présente comme suit, et nous plaçons en regard, à titre documentaire, celui établi à la fin de l'exercice 1913-14 (au 31 janvier) :

	1914	1919
ACTIF		
Caisse et banque	990.889 27	9.685.220 93
Effets en portefeuille	3.066.556 89	1.835.301 58
Actions en portefeuille	628.574 50	631.074 50
Loyer d'avance	76.064 50	26.311 99
Cautionnements	10.208 15	9.474 80
Marchandises	17.132.323 65	33.345.947 35
Débiteurs	6.390.998 85	7.383.504 14
Impôts sur titres	87.470 37	508.249 78
Install., mater., mobil.	624.542 74	254.847 01
Primes oblig. à amortir	280.800 00	275.100 00
Immeubles	4.565.316 88	4.461.740 23
	33.860.745 82	58.416.772 31
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Obligations	4.680.000 00	4.585.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.000.000 00
Réserve extraordinaire	4.000.000 00	4.000.000 00
Réserve spéc. de prév.	600.000 00	1.600.000 00

Effets à payer	1.026.817 77	904.788 69
Factures à payer	2.053.046 89	2.797.519 19
Obligations à remb.	4.000 00	106.687 39
Coup, échus non payés	27.999 52	56.625 46
Créditeurs	6.658.296 40	9.435.910 50
Profits et pertes :		
Bénéfice des exercices	2.592.649 14	23.476.539 99
Report antérieur	216.936 10	453.701 21
	<u>33.860.745 82</u>	<u>58.416.772 31</u>

Un prélèvement d'un million sur les bénéfices a été fait, pour augmenter la réserve spéciale de prévoyance. Les disponibilités s'élèvent à près de 19 millions contre 13 1/2 millions d'exigibilités ; les marchandises passent de 17 à 33 millions ; la différence provient du prix toujours de plus en plus élevé des marchandises, et d'un approvisionnement que le développement des affaires demande de plus en plus considérable. L'amortissement annuel des obligations par voie de tirage au sort, suspendu pendant la guerre, a été repris, et le premier tirage a eu lieu en juillet 1919. La situation financière apparaît très bonne.

Par suite de la guerre et des modifications qui ont eu lieu dans le conseil d'administration, le roulement statutaire annuel pour le renouvellement partiel des administrateurs n'a pu être observé. Pour rétablir la règle, le conseil démissionne en bloc et propose les nominations de MM. Ernest Ricois, Léon Orosdi, Émile Dubonnet et Henri Esders, nominations qu'approuve l'assemblée.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 9 novembre 1920)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier.

Le rapport du conseil d'administration signale qu'en raison des événements dans le Caucase, la nouvelle succursale de Tauris (Perse) n'a pas encore pris l'extension à laquelle elle est appelée. Il est extrêmement difficile, sinon presque impossible, de l'alimenter en marchandises et c'est avec les plus grandes difficultés que la société est parvenue à recevoir des produits de Perse.

Une succursale a été ouverte à Bagdad : les ventes y ont commencé dans le courant de l'année ; les premiers résultats obtenus sont satisfaisants.

[Création de la [Compagnie française du Levant](#)]

Au cours de l'exercice écoulé, la société a, en collaboration avec MM. Schneider et Cie (Le Creusot) et avec les plus grandes firmes industrielles de France, créé la Compagnie française du Levant, au capital de 9 millions, qui a pour objet, dans les pays du Levant, toutes affaires industrielles, entreprises métallurgiques, exécution de tous travaux publics, etc., et toutes opérations commerciales autres que le genre de commerce que fait la société.

En dehors de cette participation, les actions en portefeuille représentent la participation de la société dans l'Anglo-Bulgarian Sarkis Kouyoumdjian Ltd. La société les a reçues, il y a une quinzaine d'années, lors de la cession de son comptoir de

Philippopoli à cette Compagnie. Pendant la guerre, l'Anglo-Bulgarian Sarkis Kouyoumdjian Ltd. a été très touchée en Bulgarie, mais, depuis, sa situation s'est de beaucoup améliorée et tout permet d'espérer qu'elle donnera d'ici peu de très bons résultats, son capital étant entièrement intact.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 6.041.107 fr. : il convient d'y ajouter le report de l'an dernier, soit 390 226 fr. ; ce qui donne un total disponible de 6.440.394 fr.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende de l'exercice à 20 fr. par action ancienne, 10 fr. par action nouvelle et 13 fr. 07 par cinquantième de part de fondateur : le tout sous déduction des impôts.

L'assemblée a ensuite ratifié les nominations de MM. Paul Dutasta, Bonnier et Albert de Coster, en qualité d'administrateurs.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1920)

On annonce que le rachat des 100.000 parts s'effectuerait par leur échange contre 100.000 actions nouvelles ; le capital, porté à cette occasion à 30 millions, serait, en outre, élevé à 40 millions, par la création de 100.000 actions offertes aux actionnaires et porteurs de parts, à raison de 173 fr. par titre, dans la proportion d'une nouvelle pour trois actions anciennes ou parts.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 8 février 1921)

Une assemblée extraordinaire de cette société s'est tenue hier sous la présidence de M. Dutasta, vice-président, assisté de MM. Kalmann et Back, scrutateurs.

L'ordre du jour comportait l'augmentation du capital social de 20 à 40 millions par l'émission de 200.000 actions de 100 fr. Le rapport du conseil expose que sur ces 200.000 actions, la moitié serait destinée à servir au rachat des 100.000 cinquantièmes de parts de fondateur. Les 100 000 autres actions seraient souscrites en espèces en vue de fortifier les disponibilités de la société et de lui permettre de développer ses affaires, non seulement dans les pays où elle a des succursales depuis de longues années, mais encore dans des régions nouvelles, en Mésopotamie notamment où elle a installé, depuis la fin des hostilités, plusieurs comptoirs de vente.

Le rapport ajoute que le projet de rachat des parts de fondateur a été longuement et minutieusement examiné par le conseil d'administration. L'existence de ces parts de fondateur, dans les conditions où elles avaient été statutairement créées, rendait toute augmentation nouvelle du capital, sinon impossible, du moins difficile, car les dividendes afférents aux parts allaient en croissant dans une proportion qui n'était plus adéquate à la progression des dividendes des actions.

Le conseil a proposé d'échanger chaque cinquantième de part de fondateur contre une action nouvelle. Les actionnaires auraient ainsi à renoncer, pour la moitié des actions nouvelles à émettre, à l'exercice du droit de souscription par préférence qu'ils tiennent des statuts.

Dans ces conditions, les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible 1 action nouvelle pour 3 actions anciennes.

Afin d'éviter plusieurs rubriques à la cote en Bourse, les actions nouvelles seront créées, jouissance 1^{er} février 1921, de telle sorte que dès à présent, ces actions nouvelles seront assimilées aux 200.000 actions existantes.

Des renseignements fournis par le conseil, il recuite que l'émission des actions nouvelles aura lieu très prochainement au taux de 157 francs 50.

Quelques protestations ont été formulées par un actionnaire qui estimait que les droits des porteurs de parts étaient lésés en la circonstance. Le président a fait observer que l'assemblée de la société civile des porteurs de parts, tenue samedi dernier, avait donné son adhésion au projet de rachat.

L'assemblée, à l'unanimité moins deux votants, a adopté les propositions du conseil.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Courrier colonial*, 18 février 1921)

Cette société procède, du 15 février au 3 mars, à l'émission de cent mille actions, au prix de 157 fr. 50.

Ces actions seront émises coupon 1920 attaché, c'est-à-dire qu'elles auront droit au bénéfice de l'exercice commencé le 1^{er} février 1920 et clos le 31 janvier dernier.

Les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes aussitôt leur libération. Il n'y aura donc à la cote qu'une seule et unique rubrique.

La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur, qui ont le droit de souscrire à titre irréductible : une action nouvelle pour trois actions actuellement existantes, et une action nouvelle pour trois cinquantièmes de part de fondateur.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur ont, en outre, la faculté de souscrire à titre réductible. La répartition de ces souscriptions réductibles se fera au prorata du nombre des actions ainsi demandées.

Les actions demandées à titre irréductible seront libérées à la souscription de 82 fr. 50 par titre (soit un quart, plus la prime). Pour les actions demandées à titre réductible, il sera versé à la souscription 25 francs par titre.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1921)

Nous rappelons que l'émission des Établissements Orosdi-Back sera close le 10 mars. Depuis 8 jours, un événement heureux est venu améliorer encore la situation de cette entreprise : c'est raccord franco-turc qui ouvre au commerce français toute l'Asie Mineure, fermée depuis deux ans. Cet événement est de nature à accroître dans des proportions considérables les transactions commerciales dans le Proche-Orient, et les Établissements Orosdi-Back sont au premier plan pour en bénéficier.

Paul Eugène DUTASTA, président

Né à Toulon (Var), le 19 nov. 1873.

Fils d'Henri Dutasta, professeur de Lycée, directeur du *Petit Var*, maire de Toulon (1878-1888), et de Marie Hippolita Eugénie Batillard.

Licencié en droit, diplômé de l'École des langues orientales et de Sc. po.

Élève consul (1898) au cabinet du ministre (1899) ; secrétaire de 3^e classe (1900) ; de 2^e classe (1904). Troisième secrétaire (6 août 1901), puis chargé d'affaires (1902-1903 au Siam ; secrétaire général du gouvernement tunisien sous Stephen Pichon(1905) ; chef du cabinet et du personnel (1906) ; secrétaire de 1^{re} classe (1907), directeur de cabinet de Pichon, devenu ministre des affaires étrangères (1906-1909) ; chargé du consulat général de Varsovie (1911) ; ministre plénipotentiaire (1911).

En disponibilité.

Administrateur du [Crédit mobilier français](#) (nov. 1911), puis, dans les mois suivants, du Crédit foncier cubain, de la Mine torpille Léon, de la Mexico Tramways de l'International Railway of Central America (Guatemala), aux côtés de dirigeants de la United Fruits.

de la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo (comité de Paris), des chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions, de la Société générale pour la fabrication et la vente des bicyclettes militaires, brevets du commandant Costedoat (1914),

Négociateur d'une participation française pour la section serbe du Transeurop Express) ([Chemins de fer orientaux](#))(1913-1914),

président de la Berna Milk (1915-1917), propriétaire d'une usine de lait condensé à Thoune (Suisse), vivement mise en cause après l'Armistice pour avoir livré pendant la guerre 6,3 millions de litres de lait condensé à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie.

Administrateur d'Orosdi-Back

et de la [Société coloniale pour le commerce et l'industrie](#) (décembre 1917) qui envoie une mission forestière au Gabon.

Clemenceau le nomme ambassadeur à Berne (1918), puis secrétaire général de la conférence de la Paix (1919).

Il revient ensuite dans les conseils qu'il avait quittés (Berna Milk, Orosdi...) et en ajoute de nouveaux, en particulier au sein du groupe Empain, naguère côtoyé aux Chemins de Reims :

Métropolitain de Paris (juin 1922),

Société générale des chemins de fer vicinaux,

Tramways électriques de Boulogne-sur-Mer,

Tramways de Lille,

Mexico tramways,

Chemins de fer et tramways de Chine ;

[Pekin Syndicate](#)...

En outre, administrateur de Fabrique de fer de Strakonice (Tchécoslovaquie)(1920), des Compagnies réunies de glaces et verres spéciaux du Nord de la France, à Boussois, de la Banque pour le commerce extérieur à Prague, de la [Société générale chérifiennne](#) (juillet 1920), de la [Banque commerciale du Maroc](#),

1/2

2/2

des [Chemins de fer orientaux](#),
président du [Chemin de fer Salonique-Monastir](#).
administrateur de la Société française des automobiles Yellow (mai 1924).

Et comme administrateur des Éts Orosdi-Back :
administrateur, puis président, des Chalets de Nécessité et Éts Porcher réunis,
de la Compagnie générale des graisses alimentaires,
du Pera-Palace-Hôtel de Constantinople,
de la [Société industrielle, commerciale et agricole de Turquie](#),
président des [Tabacs d'Orient et d'Outremer](#)
et de la Société d'exploitation de manufactures de cigarettes « A. Batschari »
administrateur de la [Banque française des Pays d'Orient](#), opérant en Turquie.
et du [Crédit foncier de Syrie](#).

Commandeur de la Légion d'honneur du 20 janvier 1919 : ambassadeur de France à
Berne.

Décédé à Paris VII^e le 2 décembre 1925

La vente de ses collections rapporte 16 millions de francs (*Le Journal des débats*, 6 juin
1926).

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1921)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la
présidence de M. Dutasta, ont approuvé la souscription de 200.000 actions de 100 fr.,
élevant ainsi le capital de 20 à 40 millions.

DIPLOMATIE & FINANCES
par Victor MÉRIC
(*L'Humanité*, 22 juillet 1921)

M. Paul Dutasta, ambassadeur de France, l'ami de Clemenceau, l'homme convaincu
de commerce avec l'ennemi pendant la guerre, siège chez :

Orosdi-Back (affaire liée au Creusot)[!]; Banque de crédit hypothécaire et agricole de
l'État de Sao-Paulo ; Crédit mobilier [français] ; Berna-Milk ; Chalets de Nécessité
[Porcher] ; Chemins de fer orientaux ; Compagnie générale des graisses alimentaires ;
Chemins de fer et tramways de Chine ; Mexico Tramways ; Tramways électriques de
Boulogne-sur-Mer ; [Banque commerciale du Maroc](#).

OROSDI-BACK
(*Le Journal des finances*, 7 octobre 1921)

La Société des Établissements Orosdi-Back existe sous sa forme actuelle depuis un
quart de siècle ; en réalité, ses origines sont plus anciennes, car elle n'a fait que
reprendre la suite d'une entreprise privée qui datait de 1885. L'objet social consiste
dans l'exploitation de maisons de vente qui tiennent à la fois du bazar et du magasin de
nouveau-tés et qui sont disséminées dans tout le bassin oriental de la Méditerranée : à
Constantinople, Smyrne, Samsoun, Adana, Beyrouth, Le Caire, Alexandrie, Salonique,
Tarsous, Téhéran, Tunis et Bizerte. Ces maisons de vente sont alimentées par tout un

réseau de comptoirs d'achats qui se trouvent à Paris, Lyon, Roubaix, Caudry, Manchester, Bradford, Milan, Barcelone, Kobé et Yokohama.

L'organisation commerciale des établissements Orosdi-Back est une des plus puissantes qui existe en Europe et leur réputation est mondiale.

Jusqu'à la guerre, les affaires de la société se sont développées d'une façon régulière, malgré que différents événements politiques soient venus apporter une entrave à ce développement. Pendant la Grande Guerre, les succursales de Turquie eurent à souffrir de réquisitions et certaines d'entre elles virent même leurs immeubles endommagés. Mais, en compensation, les succursales d'Égypte, de Grèce et de Tunisie réalisèrent des bénéfices exceptionnellement élevés et, en outre, à partir de 1916, les succursales de Perse, qui furent créées à cette époque, commencèrent à apporter un appoint sérieux de bénéfices.

Voici d'ailleurs les résultats obtenus pendant les dix derniers exercices :

	Bénéfices nets	Réserves	Divid. total	Divid. par act.	Divid. par 50 ^e part
	(en 1.000 francs)			(en fr.)	
1910-11	2.433	1 421	1.791	12	4,71
1911-12	2.801	1.787	1.795	12	4,49
1912-13	2.004	856	1.862	12	5,49
1913-14	2.592	1.000	1.954	12	6,2
1914-1919 (1)	23.477	6.317	18.783	110	56,98
1919-20	6.041	5.149	6.747	20 00	13,07

(1) 5 exercices groupés.

Le capital, fixé primitivement à 10 millions, a été porté à 20 millions en 1919, puis à 40 millions au début de l'année en cours. Il est divisé en 400.000 actions de 100 francs ayant toutes droit aux bénéfices de l'exercice 1920-1921 clos le 31 janvier dernier et dont les comptes vont être prochainement publiés. Il existait en outre, comme on a pu le voir, des parts de fondateur. Celles-ci, au nombre de 2.000, avaient été divisées en cinquantièmes. Elles ont disparu depuis la récente augmentation du capital, les porteurs de parts ont accepté le principe de l'échange de leurs titres à raison de une part contre une action de 100 francs. Cet échange s'effectue pratiquement depuis le 15 juin passé. Les parts ont donc disparu de la cote ; elles avaient été introduites au marché officiel, à des cours élevés, peu de temps avant que le principe de leur rachat ait été adopté. La coïncidence de ces deux faits n'avait pas été sans entraîner des commentaires.

D'après les bruits mis en circulation, les résultats de l'exercice écoulé seraient satisfaisants. Le bilan qui sera présenté à l'assemblée, dans quelques semaines, ferait ressortir, après des amortissements très importants et tels que toutes les marchandises se trouvent inventoriées aux prix les plus bas qui aient été enregistrés, un bénéfice permettant d'affecter plusieurs millions à des comptes de prévoyance et de répartir un dividende de 20 francs par action aux 400.000 actions ce qui, avec la réserve légale et les tantièmes, absorbera environ 9 millions, alors que les bénéfices distribuables de 1919-20 avaient été de l'ordre de 6 millions. En outre, l'exercice en cours s'offrirait sous un jour satisfaisant.

La situation financière d'Orosdi-Back est bonne. La gestion étant prudente. L'entreprise possède une haute expérience des régions où elle opère. La renaissance de la paix en Orient et une reprise économique générale lui seront profitables. La question

des changes peut cependant provoquer quelque appréhension, mais il est à croire que les précautions nécessaires sont prises à cet égard. L'action cotée au Parquet est tombée à 200 fr. environ. À ce taux, elle peut présenter un certain attrait comme appoint, certains groupes cherchant à intervalles irréguliers à travailler le marché.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège social est à Paris, 126, rue Lafayette, s'est tenue hier, sous la présidence de M. Paul Dutasta, président du conseil d'administration.

Malgré les circonstances particulièrement difficiles qui ont pesé sur tout l'exercice 1920-1921 : état de guerre en Orient, crise commerciale mondiale, agitation et troubles en Perse et Mésopotamie, les bénéfices nets réalisés par les succursales des pays d'Orient se sont élevés à 23.005.487 francs.

Le conseil signale que ce résultat a été atteint après apurement de tous les comptes, provisions pour créances douteuses, et après avoir fait subir aux stocks un amortissement important pour ramener le prix des marchandises aux prix d'achats pratiqués fin janvier 1921, c'est-à-dire aux prix les plus bas qui aient jamais été cotés depuis la fin de la guerre.

Depuis la clôture de l'exercice, les prix des marchandises se sont sensiblement relevés et, pour certains articles, comme les cotonnades, par exemple, ils ont considérablement progressé. À moins de circonstances imprévues, les résultats de 1921-1922 ne seront pas inférieurs à ceux de cette année.

Dans le bilan arrêté au 30 janvier dernier, le conseil n'a fait aucunement état des réquisitions et créances, ainsi que des pertes subies du fait de la guerre. Ces dommages, qui atteignaient, il y a trois ans, la somme de 29.228.515 fr., à laquelle il convient d'ajouter les intérêts jusqu'à ce jour, font l'objet d'une réclamation auprès des autorités françaises compétentes.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a ouvert un comptoir de vente à Port-Saïd et une maison spéciale d'alimentation à Alexandrie. Les résultats de ces deux nouvelles succursales sont satisfaisants.

Aux bénéfices nets de l'exercice, 23.605 487 francs, il convient d'ajouter le report de 1919-1920, 64.323 fr., soit un total disponible de 23.669.810 fr. À l'unanimité, l'assemblée, sur la proposition du conseil a décidé de fixer le dividende à 20 fr. par action, payable, sous déduction des impôts, moitié le 1^{er} février, moitié le 1^{er} mai 1922. Elle a décidé, en outre, d'affecter à la réserve pour amortissement sur marchandises une somme de 12.500.000 fr. et de reporter à nouveau 480.065 francs.

L'assemblée extraordinaire qui devait modifier les statuts, par suite de la suppression des parts de fondateur et de la récente augmentation de capital, a dû être remise à une date ultérieure, faute de quorum.

BFCI
A.G. du 23 décembre 1921
(*Recueil des Assemblées générales*)

Participation à l'augmentation de capital des Éts Orosdi-Back.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 24 janvier 1922)

Une assemblée extraordinaire de cette société dont le siège est à Paris, 126, rue Lafayette, a eu lieu hier, sous la présidence de M. Orosdi. Elle avait pour but de mettre les statuts en concordance avec les décisions des assemblées antérieures portant le capital de 20 à 40 millions et supprimant les parts de fondateur. Les modifications proposées ont été approuvées à l'unanimité.

LETTRE D'ADANA
L'évacuation de la Cilicie. — Le fantisme turc.
(*Le Journal des débats*, 7 mars 1922)

Nous recevons d'Adana, en date du 29 janvier, une lettre où un résident français exprime son indignation au sujet de certaines appréciations portées en France sur les conditions d'évacuation de la Cilicie. Nous en détachons les passages suivants :

Je comprends qu'on veuille se laver du crime d'avoir abandonné les chrétiens et d'avoir trahi les promesses qu'on leur avait faites. Mais se laver avec des mensonges n'est pas une manière de se faire propre. Non, personne n'a jeté la panique parmi les chrétiens d'Adana : ils sont partis parce qu'ils ont jugé qu'ils ne pouvaient pas rester. Et ils ont eu raison de partir, parce qu'ils avaient grande chance d'être massacrés. Tenez, hier encore, rentré à Adana, via Alexandrette, un de ces individus que les autorités françaises avaient expulsés, un certain Khouloussi. Dans le train, il disait à un soldat français qui me l'a rapporté : Ah ! ces cochons d'Arméniens, quel dommage qu'ils soient partis et qu'on ne puisse pas se venger ! Mais de ceux qui restent, il n'en échappera pas un. » Des provocations à l'effusion de sang, oui, il y en a et il y en a tous les jours de la part des Turcs.

Quant à l'enthousiasme des musulmans pour la France, résultat de l'accord d'Angora, dont M. Briand a parlé dans son discours au Sénat, oui, l'enthousiasme est grand, et il dure encore, mais pas précisément en faveur de la France. Ce qui rend les Turcs si fiers, c'est d'avoir vaincu les vainqueurs de la Grande Guerre, c'est d'avoir, grâce à leur énergie, reconquis leur liberté.

M. Briand ne lit pas les journaux turcs : il a tort. Le *Yéni Adana*, par exemple, dans un style assez maladroit, mais suffisamment prudent pour ne pas s'attirer des remontrances, entretient et attise cet enthousiasme à feu continu. Son refrain est assez monotone, mais il le chante à ses lecteurs sans se lasser : « Nous avons fait ce qu'aucune nation n'a fait. Depuis un quart de siècle, avec des armées démodées, des soldats déguenillés, mal nourris, mal armés, mais vibrants de patriotisme, nous avons fait front de tous côtés : guerre des Balkans, guerre de Tripolitaine, guerre de Hédjaz, puis la Grande Guerre, front du Caucase, front de Mésopotamie, etc., nous avons partout arrêté l'envahisseur, malgré sa tactique savante, ses armes perfectionnées, ses avions, etc. Soyons unis, nous serons invincibles... » Voilà l'enthousiasme qui soulève les Turcs, voilà le résultat de l'accord d'Angora. Cet enthousiasme est encore entretenu par les poètes et les représentations théâtrales. Cette semaine, dans une salle comble (le cinéma grec), un poète local a chanté la guerre de Cilicie :

Je vous ai dit un mot des fêtes de la Délivrance... Je crois que c'est le nom qui va rester ce jour à jamais solennel du 4 janvier, et qui va être commémoré tous les ans, comme la prise de la Bastille.

Dans son discours, M. Briand a parlé des bonnes sœurs et des religieux restés là-bas, à qui il n'est rien arrivé, et d'autres qui ont confiance : le légat du Pape, le Sup. des Jésuites, le P. Chanteur, qui, un mois après l'évacuation, seraient allés en grande pompe inaugurer une église et n'ont nullement été molestés. Or, cette inauguration a eu lieu avant le commencement de l'évacuation, le 18 novembre.

En réalité, le but poursuivi dans toute l'Anatolie comme en Cilicie, est d'exterminer ou d'obliger à émigrer les rares chrétiens pris dans le guêpier. D'après Hamid bey, dans la partie de l'Anatolie que les Grecs n'occupent pas, il en resterait environ 3.000. Ces jours-ci, un Grec déporté à Sivas et qui a pu s'échapper à travers les montagnes, est arrivée ici, à pied. Il est de Nigdé. Sa famille et sa parenté ont été dispersées aux quatre vents. C'est une de leurs tactiques, paraît-il, pour anéantir les familles et peut-être les faire disparaître sans bruit.

En Cilicie, la vie est intenable pour les chrétiens. Le haut-commissariat avait fait grand bruit de la protection qu'il accordait aux Syriens ; ils s'étaient en masse, quoique avec défiance, je m'en souviens, fait inscrire sur les registres du consulat ; ils sont tous munis de passeports français. Un certain nombre, sous ce couvert, ont cru pouvoir continuer à vaquer à leurs affaires en toute sécurité comme M. Briand l'a solennellement annoncé au monde entier, comme M. Franklin-Bouillon l'avait non moins solennellement clamé dans ses nombreux discours à Adana et ailleurs, comme une chose signée, qui ne pouvait même plus être discutée. Or, les Turcs ne connaissent pas ce règlement, et les Syriens ne peuvent circuler qu'en qualité de *sujets* turcs, avec des passeports turcs, donc soumis au service militaire, c'est-à-dire obligés de payer annuellement une taxe d'exonération de 1.000, 600 ou 300 livres turques. Un cas plus caractéristique : un Syrien parti d'Alexandrette, terre française, avec un passeport français, arrivé à Adana, a été conduit au poste de police. Le consul, M. Laporte, a fait tapage. Le chef de la police a répondu : « J'ai des ordres. » M. Laporte a répliqué : « Je n'ai pas à connaître les ordres que vous recevez je ne connais que votre signature. 00

La police s'est exécutée et a délivré au voyageur un passeport, en lui attribuant la nationalité française. Français, s'il le faut ; mais Syrien, jamais. Les Syriens, restés assez nombreux à Mersine, sont fort inquiets.

Le *Yéni Adana* mène une campagne de fanatisme religieux qui paraissait n'intéresser que les musulmans, mais qui s'attaque aux chrétiens. Hier soir, un commerçant catholique d'Alep est assailli devant sa maison par deux Turcs armés de matraques et de coutelas. Il s'en tire avec trois dents cassées. Raison ? C'était aujourd'hui vendredi, tu n'as pas fermé ton magasin. » Le *Yéni Adana*, donc, envoie des émissaires dans les magasins ; les marchands doivent promettre de fermer le vendredi : il a déjà publié une liste de ceux qui ont signé la promesse et une autre de ceux qui ont refusé leur signature. C'est les signaler. Et pour les chrétiens, il est dangereux d'être signalé. De plus, il semble qu'on veut les dégoûter du métier. Le commerçant en question était l'objet d'une guerre sourde : certains meneurs (des marchands aussi) empêchaient les clients d'acheter chez le giaour. Voyant qu'il tenait bon, ils en sont venus aux voies de fait.

De son côté, le gouvernement semble prendre à tâche de ruiner le commerce. Défense d'importer et de servir dans les restaurants, auberges, brasseries, etc., ni vin, ni liqueur. Passe pour cet article, défendu par le Coran. Un kiio d'eau de Cologne se vendait 1 livre turque. Une loi entrée en exécution depuis une dizaine de jours, grève le kilo d'eau de Cologne de 10 livres turques d'impôts. Un quincailler reçoit pour 70 livres turques de marchandises, où il entre du cuivre. Comme il y a du cuivre en Turquie, le marchand devra verser 75 livres turques à la douane pour retirer sa marchandise. Il voulait la renvoyer à l'expéditeur. Non, parce qu'elle est entrée en Turquie. Défense d'importer vêtements et chaussures confectionnés : il y a en Turquie des cordonniers et des tailleurs. Défense d'importer des soieries : c'est du luxe. Ces détails, je vous les

certifie : ils m'ont été donnés par les victimes, **dont le directeur des magasins Orosdi-Back.**

Comme vous le voyez, c'est l'union des éléments, la fraternité des races, l'enthousiasme pour la France. Encore une preuve : nous, Français, auxquels on témoigne une bienveillance spéciale, nous avons dû nous plaindre deux fois au chef de la police durant ce mois pour insultes et coups de pierres. Les sœurs et leurs quelques pensionnaires en ont encore reçu dans leur dernière promenade. Imaginez l'accueil fait aux civils. Les femmes même sont agressives. Dernièrement, une dame est arrêtée par un groupe de femmes voilées. — Tu es arménienne. « Non. « Alors tu es grecque. » — Je suis italienne. » — « Dans ce cas, nous n'avons rien contre toi. »

Je vous ai parlé de vols dont les chrétiens sont victimes. Il y a aussi une série de profanations de cimetières. Voici des faits certains : à Djihan, dans le cimetière militaire, les croix de bois et les barrières de bois ont été enlevées le lendemain du départ des troupes. Le consul a fait mettre autour des tombes du fil de fer barbelé soutenu par des pieux en fer. Un certain nombre ont été de nouveaux arrachés. Dans le cimetière militaire d'Adana, un certain nombre de croix ont été aussi arrachées, et nous n'avons pas encore pu trouver un musulman qui veuille garder ce cimetière giaour.

Dans le cimetière arménien, nous avons constaté plus de 10 croix de bois brisées et emportées, 4 croix de fer tordues, qui n'ont pu être arrachées, 4 autres gravées au ciseau dans la pierre horizontale, martelées ; plusieurs marbres brisés, deux blocs de 75 centimètres de hauteur descellés de leur base et renversés. Même profanation à Tarsous. C'est assurément l'enthousiasme pour la France et l'amour des chrétiens qui animent ces brutes.

Je ne sais pas ce qu'on pense ailleurs, mais à Adana, tout le monde est unanime à affirmer que la vie est intenable pour les chrétiens indigènes, et on n'est pas loin de croire que, si la paix n'apporte pas un remède à la situation, les Européens, eux aussi, n'ont qu'à s'en aller. D'ailleurs, soyez bien certain que c'est le but poursuivi.

1922 (août) : constitution de la
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE DE TURQUIE

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Smyrne (Turquie)
(*Le Temps*, 21 septembre 1922)

Le ministère de la marine a communiqué une note sur les quartiers incendiés de Smyrne. ... Les établissements Orosdi-Back, les Messageries maritimes, la Compagnie française Est-Européen, le Comptoir Lyon-Alemand, le Bon Marché sont entièrement brûlés.

Les incendies couvent encore dans les quartiers des banques. Les ruines de certains établissements sont inaccessibles.

(*Le Journal des finances*, 22 septembre 1922)

Orosdi-Back n'a pas été coté depuis la nouvelle de la destruction des magasins de la société, à Smyrne.

(*Le Journal des finances*, 29 septembre 1922)

Parmi les valeurs de magasins, Orosdi-Back s'affaisse à 195 à cause de l'incendie de Smyrne ; dans une industrie similaire, l'Oriental Carpet recule à 155 pour la même raison.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1922)

Plusieurs journaux ont publié, ces jours-ci, des informations d'après lesquelles les résultats de l'exercice 1921 de cette société seraient déficitaires. Au siège social de cette firme, il nous a été déclaré que ces bruits étaient dénués de fondement, les comptes, qui seront présentés à l'assemblée, dans le courant du mois prochain, n'étant pas encore arrêtés.

OROSDI-BACK
(*Le Journal des finances*, 10 novembre 1922)

Par suite des pertes éprouvées à la suite de l'incendie de Smyrne, cette Société ne sera pas en mesure de proposer un dividende à l'assemblée convoquée pour le 28 novembre, le montant des pertes dépassant celui des bénéfices.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Journal des finances*, 24 novembre 1922)

Les bénéfices bruts sur marchandises ont été ramenés de 37.353.536 fr. en 1920-21 (31 janvier) à 27.199.750 fr. en 1921-22. Avec les produits divers, le report antérieur, 2 millions de prime d'émissions et 13.500.000 fr. de réserve pour amortissements sur stocks, les bénéfices globaux ressortent à 45.514.815 fr., au lieu de 40 millions 389.501 fr. l'année précédente. Au débit, il a été porté 16.231.404 fr. pour amortissements divers (contre 2.401.404 fr.) et 6.790.874 fr. pour frais généraux. Compte tenu des autres charges, le solde bénéficiaire net s'établit à 11.939.321 fr., en diminution sensible sur celui de l'exercice 1920-21 qui s'élevait à 23.069.811 fr. Le conseil proposera à l'assemblée du 28 novembre d'affecter ce montant aux amortissements. Le dernier dividende réparti avait été fixé à 20 fr. par action.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, qui a son siège à Paris, 126, rue La-Fayette, a eu lieu, hier, sous la présidence de M. Dutasta.

Le bilan, que nous avons analysé dans notre n° du 11 novembre, se solde, après paiement de tous les comptes douteux, provision pour créances douteuses et amortissements, par un bénéfice net de 11.459.255 fr. 87. auquel il faut ajouter le report de l'exercice 1920-1921, 486.065 fr. 77, soit un solde bénéficiaire de 11.989.321 fr. 64.

Le rapport du conseil fait un rapide examen de la situation en Orient, où se trouvent les centres d'activité de la société. En Asie-Mineure, en raison des hostilités, l'intérieur du pays a été presque complètement fermé au commerce et les succursales de la société n'ont pu approvisionner leur clientèle. Par ailleurs, le gouvernement d'Angora a pris certaines mesures de prohibition visant la vente de certains articles qualifiés somptuaires et a interdit radicalement la vente de nombreux produits alimentaires tels que vins, liqueurs, etc. Les circonstances n'ont guère été plus favorables en Égypte. À Constantinople, les événements ont également enrayé le mouvement d'affaires. La société y a réuni un stock très important de marchandises destinées à la clientèle du Nord de l'Anatolie et, éventuellement, à la Russie du Sud et au Caucase. Or ces marchés sont restés plus ou moins complètement fermés par suite de l'état de guerre. En Mésopotamie et en Perse, la situation signalée il y a un an ne s'est pas sensiblement améliorée au cours de l'exercice. En outre, les magasins de la société, à Bagdad, ont été incendiés.

Seules, les maisons de Tunisie ont continué leur marche normale et ont donné des résultats satisfaisants.

Le rapport parle ensuite du désastre de Smyrne, bien que cet événement n'intéresse que l'exercice en cours. Les magasins et les marchandises de la société ont été complètement détruits. Le total des pertes s'élève à environ 8 millions. Les stocks de marchandises étaient assurés et la société va en poursuivre le recouvrement auprès des compagnies d'assurances.

Au lendemain même du désastre de Smyrne, des dispositions ont été prises pour ouvrir de nouveaux magasins et la société espère obtenir de bons résultats, étant donné les besoins de marchandises dans la ville et dans son hinterland immédiat.

La société, qui était locataire des bâtiments incendiés, a pu louer de nouveaux locaux et y installer ses services. La maison est rouverte et commence à travailler dans des conditions difficiles, il est vrai, l'ordre n'étant pas encore rétabli complètement à Smyrne et l'élément le plus intéressant de la population, du point de vue de la société, les Grecs, étant parti.

Le conseil n'a pas cru devoir proposer à l'assemblée la distribution d'un dividende en raison de l'état des affaires et de l'avenir toujours incertain en Orient. Les compagnies qui ont assuré les stocks de la Société, à Smyrne, ont, d'autre part, refusé de satisfaire à leurs engagements, excipant pour cela du fait de guerre, et la société se voit dans l'obligation de recourir à la voie judiciaire. Enfin, il est urgent de réapprovisionner la maison de Smyrne et la trésorerie sociale n'est pas suffisamment à l'aise pour couvrir tous ces besoins. Le conseil a donc préféré liquider la situation d'un coup en proposant aux actionnaires de ne pas voter de dividende et de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice. Ce sont ces arguments que le président de l'assemblée a fait valoir auprès de divers actionnaires qui estimaient que la distribution d'un dividende, fût-il faible, aurait pu être néanmoins envisagée par le conseil. L'assemblée, à la quasi-unanimité, a suivi le conseil et voté le report à nouveau du solde bénéficiaire.

(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers* ⁶, décembre 1922)

La Banque française des Pays d'Orient [a été] constituée par la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI](de Paris), le Crédit mobilier français [Goüin], la Banque J. Gunzburg et Cie, le Creusot [Schneider] et la Maison Orosdi-Back [...] pour reprendre la suite des succursales à Constantinople, Smyrne, etc., de la Banque de l'Union [Bankverein], de Vienne (Autriche)[...];

la Banque de la Seine et la firme Orosdi-Back ont créé les Tabacs d'Orient et d'Outremer qui a repris [en 1920] les affaires de l'ancienne Société Oriental Tabacco. [...]

C'est encore la firme Orosdi-Back qui est à la base de la Société Industrielle Commerciale et Agricole de Turquie et de la Société Pera Palace Hôtel de Constantinople.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Journal des finances*, 8 décembre 1922)

L'assemblée du 28 novembre a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1922, se traduisant par un bénéfice net de 11.939.321 fr., y compris 480.065 francs, report de l'exercice précédent. Ce solde bénéficiaire a été reporté à nouveau.

DÉCEMBRE 1922 : DÉCÈS DE LÉON OROSDI

Paul DUTASTA, président

Annuaire Desfossés, 1923, p. 1299 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. P. Dutasta, E. Dubonnet, Henri Esders, F. Bonnier, A. de Coster ⁷.

DEUIL
Henri Esders
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1923)

Nous apprenons la mort de M. Henri Esders, pieusement décédé le 22 mars. dans sa soixante-sixième année, en son hôtel à Neuilly-sur-Seine, boulevard Richard-Wallace, 17. Ses obsèques auront lieu le lundi 26 courant, à 10 heures, en remise Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, sa paroisse (158, avenue de Neuilly). On se réunira à la maison

⁶ Directeur : M. R[oger] Mennevée.

⁷ Prête-nom de Léon Orosdi dans l'[affaire de contrefaçon des parfums Coty](#). Relâché au bénéfice du doute.

mortuaire. Cette mort met en deuil Mme Henri Esders, sa veuve ; les familles Esders. Léon Henrion et G[eorges] Perrin de Brichambaut, ses enfants. Le présent avis tient lieu de faire part.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

Les valeurs orientales Orosdi-Back et Oriental Carpet bénéficient d'un regain d'activité et terminent en amélioration, malgré ce que nous disons plus bas.

On dit que les dispositions prises par le gouvernement d'Angora relativement au monopole de certaines marchandises et à l'élévation des droits d'entrée sur certaines autres rendent assez précaire la situation de la Société Orosdi-Baclì. Cette société ne proposera pas de dividende pour l'exercice 1922, et l'on prévoit un exercice moins favorable encore pour l'année en cours

Le conflit des Établissements Orosdi-Back et de leurs assureurs
(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1923)

On se rappelle que, l'an dernier, les installations des Établissements Orosdi-Back, à Smyrne, furent détruites par l'incendie. Or les compagnies d'assurances, anglaises pour la plupart, qui couvraient le risque, se refusèrent au paiement de toute indemnité, l'incendie de Smyrne constituant à leurs yeux un fait de guerre non garanti par les contrats.

Soutenant la thèse contraire, la Société des Établissements Orosdi-Back, d'accord avec d'autres sociétés sinistrées dans les mêmes conditions, a intenté une action contre les compagnies d'assurances, les négociations en vue d'une solution amiable n'ayant pas abouti.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1923)

Au cours de l'assemblée convoquée pour le 2 novembre prochain, le conseil présentera aux actionnaires les comptes au 31 janvier 1923. Le bilan se solde par une perte d'environ 27 millions dont il faut déduire le report de l'exercice antérieur, ce qui ramène le déficit à 15 millions 387.585 fr. 06. Voici, d'ailleurs, les chiffres des principaux postes comparés avec ceux du bilan précédent :

À l'actif : espèces en caisse, 1.935.209 fr. 96 au lieu de 6.164.834 fr. 50 ; installations, matériel et mobilier, 1.793.457 fr. 85, en augmentation de 345.710 fr. 86 par suite des installations faites à Bagdad, dans des magasins nouveaux ; marchandises en magasin et stocks de tapis. 63 millions 882.720 fr. 12 au lieu de 98.967.371 fr. 55 ; débiteurs divers, 28.708.775 fr. au lieu de 19 millions 315.808 fr., comportant par conséquent une augmentation dans laquelle rentre une somme de 6.209.000 francs qui représente la perte résultant de l'incendie de Smyrne.

Au passif : les principales modifications proviennent en premier lieu des dividendes de l'exercice, soit une différence en moins de 8 millions 741.523 fr. 84 ; en second lieu des effets et factures à payer et des créiteurs divers formant un total de 41.081.928 fr. 44 36.740.817 fr. 06.

Rappelons, au sujet de l'incendie que plusieurs procès sont en cours entre le; Établissements Orosdi-Back et les autres sinistrés constitués en groupement, d'une part, et les assureurs d'autre part.

Le sinistre ayant éclaté pendant la guerre gréco-turque, les assureurs refusent le paiement de toute indemnité sous prétexte que l'incendie constitue un fait de guerre exclu par les contrats.

La thèse opposée est soutenue par les sinistrés qui invoquent en leur faveur le fait de l'absence de troupes armées le jour où le feu détruisit leurs immeubles.

On espère, aux Établissements Orosdi-Back, qu'interviendra au moins une solution transactionnelle du conflit.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK (*Le Journal des finances*, 19 octobre 1923)

D'après certaines informations, les comptes de l'exercice au 31 janvier 1923 qui seront présentés à l'assemblée du 3 novembre se chiffraient par un déficit, alors que 1921-22 avait laissé un bénéfice de 11.939.321 fr. qui avait été reporté à nouveau en raison de l'incendie de Smryne.

Les comptes mystérieux de la société Orosdi-Back (*Le Journal des finances*, 26 octobre 1923)

Il est difficile d'admettre que l'honorable M. E. Darde ⁸, qui remplit auprès du conseil d'administration de la Société des Établissements Orosdi-Back le rôle de commissaire des comptes, se figure exactement la portée de la mission dont il est investi. Certes, un commissaire des comptes ne peut pas se mêler de la gestion sociale ; il doit se borner à examiner si les écritures comptables sont en règle et si elles sont telles, à le dire à ses commettants. Toutefois, à côté de cette mission purement légale, il ne lui est pas interdit d'avoir certaines initiatives et lorsque l'occasion s'en présente, de fournir des explications sur les variations des postes du bilan dont les fluctuations peuvent paraître étonnantes : on a vu de paisibles gardiens de l'ordre public, appliquant strictement les règlements, et, désireux d'éviter les histoires, assister pacifiquement à l'attaque brusquée de quelque inoffensif passant sous prétexte que la chose avait lieu de l'autre côté de la rue, hors de limite de leur arrondissement...

Le commissaire des comptes des Établissements Orosdi-Back est un contrôleur des comptes d'une espèce analogue ; il constate au siège social que les écritures sont tenues avec exactitude, mais qu'elles accusent 27.326.906 fr. de perte ou que certains postes de l'inventaire cascadedans des proportions surprenantes, cela ne le regarde pas ; ce n'est pas de son arrondissement.

Maintenant, peut-être cette affaire turque rédige-t-elle son grand livre dans la caverne d'Ali-Baba, et aura-t-il oublié, pour y pénétrer, de se munir d'un rat-de-cave.

*

* *

⁸ Ernest Dadre : ancien sous-inspecteur de l'enregistrement, administrateur de la Caséine plastique (1920), président du conseil de surveillance des Magasins Henri Esders, liquidateur de la Société industrielle, commerciale et agricole de Turquie (1930).

Les comptes d'Orosdi-Back ont bien, en effet, de quoi surprendre. Alors qu'à l'assemblée du 28 novembre 1922, qui a pris connaissance des résultats de l'exercice clos le 31 janvier précédent, le conseil d'administration affirmait que l'évaluation du poste marchandises, grâce aux amortissements effectués, « ne laissait plus de place à aucun mécompte et laissait même place à la perspective d'un bénéfice appréciable », l'inventaire enregistré, au 31 janvier 1923, un effondrement du poste « marchandises en magasin et stocks » à 63.882.000 fr. contre 98.967.000 francs au 31 janvier 1922. Voilà une réduction qui a de quoi retenir l'attention ; l'incendie de Smyrne ne l'explique pas puisqu'il avait été déjà fait état des conséquences de ce sinistre en 1922. C'est donc que la Société a beaucoup vendu ? L'état des profits et pertes semble *a priori* démentir cette hypothèse ; il n'enregistre, en effet, aucun résultat propre à l'exercice, négatif ou positif, comme on le verra par la brève comparaison ci-après :

	1921-22	1922-23
CRÉDIT		
Bénéfices bruts	27.199.750	—
Produits divers	2.334.999	—
Prélèv. sur réserves	15.500.000 00	
Total	<u>45.034.749</u>	—
DÉBIT		
Amortissem. divers	16.231.404	1.582.125
Dépenses diverses	17.344.089	25.744.781
Total	<u>35.575.493</u>	<u>27.326.906</u>
Rappel du crédit	45.034.749	—
Bénéfice ou perte	+ 11.459.256	— 27.326.906
Report	480.065	11.939.321
Solde	11.939.321	15.387.585

Pas de bénéfices bruts, pas de produits divers. Un prodigieux équilibre qui n'étonne pas l'excellent commissaire des comptes et balance exactement toutes les opérations ; il n'y a que des charges. On doit espérer que le conseil sera plus prolix de renseignements. En attendant, il y a, dans tout cela, quelque mystère qu'on voudrait bien voir s'éclaircir. Remarquons seulement que le dernier bilan n'accuse pas intrinsèquement une situation aussi désastreuse que paraissent le faire supposer les chiffres ci-dessus. Il semblerait donc que les porteurs qui ont vu les cours des actions s'effondrer aux environs de 110 fr. seraient peut-être sages en ne s'affolant pas.

TURQUIE

La situation des établissements Orosdi-Back
(*La Correspondance d'Orient*, novembre 1923)

La situation des Établissements Orosdi-Back ne s'est pas améliorée depuis la cessation des hostilités en Asie Mineure. L'exode des Grecs et des Arméniens,

principaux clients des Établissements Orosdi-Back, s'est traduit par une stagnation totale des affaires, entraînant la liquidation des marchandises stockées par l'entreprise dans l'espoir d'une reprise des affaires. Cette liquidation s'opère dans des conditions d'autant plus défavorables qu'elle s'accompagne de ventes forcées des commerçants de Constantinople sur leur départ.

La succursale de Samsoun a été fermée, celle d'Adana, inactive, vient d'être frappée d'une contribution de 100.000 francs pour impôts sur bénéfices de guerre. À Beyrouth, le marasme persiste et la société ne s'y maintient que parce qu'elle y possède un immeuble.

En attendant que la situation politique et économique se soit éclaircie en Orient, les Établissements Orosdi-Back se bornent à comprimer les frais généraux, forcément élevés pour une affaire de cette envergure. On sait qu'à la suite des événements de Smyrne, l'assemblée du 28 novembre 1922 avait voté le report à nouveau du solde bénéficiaire de l'exercice 1921-22, au 31 janvier, qui s'élevait à 11.939.322 francs. L'exercice 1922-23, dont il sera rendu compte aux actionnaires vers la fin du mois de septembre, fera apparaître une perte importante après passation des bénéfices reportés aux amortissements.

En ce qui concerne les dommages à payer par les assurances anglaises, un syndicat de sinistrés de Smyrne s'est constitué afin d'intenter un procès aux assureurs en encourageant le moins de frais possible. On considère que, au cas où les sinistrés ne représenteraient pas plus de 15 à 20 % des pertes subies, les sociétés d'assurances consentiraient à régler leurs polices.

(L'Économiste d'Orient).

Orosdi-Back
(Le Journal des finances, 9 novembre 1923)

Ainsi que nous l'avions annoncé, les actionnaires de la Société Orosdi-Back se sont réunis le 3 novembre pour prendre connaissance des comptes de l'exercice clos, dont nous avons montré les bizarres particularités dans un précédent article. Le nombre des actions déposées n'atteignant, pas le quorum légal, un des administrateurs, faisant fonction de président, s'est borné à faire savoir aux actionnaires présents que l'assemblée était remise au 6 décembre en les priant de rompre le plus rapidement possible et se refusant totalement, pour le reste, à leur donner aucune explication. Sur quoi, les porteurs, qui sans doute n'avaient pas voulu se déranger pour rien, prirent parti de délibérer entre eux et de réunir leurs lumières pour parvenir à percer l'obscurité d'un inventaire dont le seul point certain est qu'il se solde par une perte de 15 millions. Au fait, nous disons certain et nous n'en sommes pas sûrs, car après tout, la perte peut être sensiblement plus élevée.

Comme il fallait s'y attendre, le rapport du commissaire aux comptes a été vivement critiqué, mais à s'en tenir aux indications données, ce discret contrôleur avait cru devoir négliger de se présenter à l'assemblée. Les protestataires durent donc se borner à poser à la cantonade des questions auxquelles personne ne pouvait répondre, de sorte que fatigués de se débattre ainsi dans le vide, ils prirent le sage parti, avant de se séparer, de jeter les bases d'un comité de défense.

Bien que nous n'ayons pas de conseils à donner à celui-ci, nous nous risquerons à dire qu'il trouverait peut-être les causes de la situation désastreuse de l'entreprise et des pertes considérables qu'elle a éprouvées, dans les **participations généralement malheureuses prises à tort et à travers, dans de multiples affaires sous l'impulsion d'un des hommes les plus puissants qui se trouvaient à sa tête [Léon Orosdi].**

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu hier, sous la présidence de M. Dutasta, assisté de MM. Bonnardel et Buisson comme scrutateurs.

Nous avons publié, le 21 octobre, le bilan arrêté au 31 janvier 1923, qui fait ressortir une perte de 27.326.906 fr. 70, ramenée à 15 millions 387.585 fr. 06, par affectation des bénéfices reportés de l'exercice 1921-1922, soit 11 millions 939.321 fr.

Dans son rapport, le conseil d'administration expose ainsi la situation.

Le conseil, en traçant, en novembre 1922, le tableau des difficultés exceptionnelles que traversaient les Établissements Orosdi-Back, était néanmoins fondé à espérer que la cessation des hostilités entre la Turquie et la Grèce serait, comme après d'autres guerres, immédiatement suivie d'une reprise générale des affaires dans les pays où s'exerce l'activité de la société. Le conseil n'en a pas moins, il y a un an, proposé le report des bénéfices.

Or, la répercussion qu'ont eu sur la société les événements des dernières années a été plus profonde qu'on ne le prévoyait. Bon nombre de villes, autrefois marchés florissants, ont été atteintes par la guerre et désertées par la partie laborieuse de la population. Beaucoup de gros clients et débiteurs en province ont disparu ; d'autres, se voyant ruinés ou expulsés, ont été obligés de liquider à vil prix des stocks préparés en vue de la reprise des affaires. La population, chassée de ses foyers, perdait de plus en plus sa faculté d'achat. Les effets des opérations militaires se sont fait sentir non seulement dans les pays directement touchés par elles, mais dans les centres commerciaux avoisinants. L'incendie de Smyrne a encore aggravé la situation en détruisant le plus important marché d'Asie-Mineure.

En Égypte, la société a eu à subir une diminution de ses ventes et la concurrence des marchandises vendues à vil prix par des maisons défailantes. La même situation troublée a entravé l'activité sociale en Perse.

Non seulement il n'a pas été possible de maintenir en 1922 le chiffre d'affaires, mais l'importante baisse des prix a obligé la société à liquider elle-même, bien au-dessous de leur évaluation la plus prudente, une bonne partie des stocks. Le reste des stocks existants a subi, lors de l'établissement du bilan, la réduction nécessaire pour les ramener aux prix qui s'étaient établis entre-temps et qui sont sensiblement inférieurs encore aux évaluations de fin 1921, pourtant très prudentes. C'est ainsi, dit le rapport, que s'explique la diminution de plus de 35 millions sur les marchandises en magasin et stocks de tapis qui apparaît au bilan. Certains amortissements ont dû être opérés sur des créances qui étaient incontestablement bonnes à la fin de l'exercice écoulé. Enfin, de nouveaux débiteurs sont venus figurer à l'actif parmi lesquels les compagnies d'assurances.

Par contre, la réclamation pour dommages de guerre continue à ne pas figurer au bilan, la commission interalliée n'ayant pas encore statué sur la question.

On sait qu'à l'issue de l'assemblée de carence du 4 novembre, une réunion officieuse d'actionnaires avait eu lieu au cours de laquelle l'un d'eux avait, entre autres critiques, mis en opposition les bénéfices des exercices antérieurs et la perte de 27 millions accusée par le bilan de l'exercice écoulé, et fait ressortir également la diminution du compte marchandises qui, de 98.967.374 fr. 56, est passé à 63.882.720 fr., une diminution de 35 millions.

Au cours de l'échange d'explications mouvementé qui a suivi la lecture des rapports, le même actionnaire a repris la parole, développant les mêmes critiques qui ont été approuvées par la majorité des actionnaires présents.

Il a insisté sur l'obscurité du bilan, qui ne permet pas de se rendre compte de la situation. Les actionnaires peuvent être d'autant plus surpris de cette situation que le conseil s'est toujours montré très optimiste au cours des précédentes assemblées. Aujourd'hui, avec la hausse générale des marchandises, les grands magasins qui ont pourtant, eux aussi, subi la crise, revoient une ère de prospérité alors que les Établissements Orosdi-Back sont dans l'obligation de faire subir une dépréciation de 35 millions à leur poste marchandises.

Il y a dans cette situation quelque chose de peu clair que les actionnaires ont le droit de connaître. Ou bien un administrateur, décédé aujourd'hui, a laissé dans la société un trou que ses successeurs ont essayé de combler, ou bien c'est volontairement que l'on déprécie les titres de la société pour faire un coup de Bourse. À l'appui de ses arguments, l'actionnaire cite l'article publié sur la question par le *Journal de la Bourse*, le 27 octobre dernier.

M. Dutasta a répondu en renouvelant les explications déjà données dans le rapport. Si les grands magasins ont vu leurs stocks augmenter en valeur, c'est qu'ils travaillent à Paris ; mais en Orient, il en est tout autrement. Une grande société concurrente d'Orosdi-Back en Égypte a perdu, l'exercice dernier, 170.000 livres.

Le conseil espère sincèrement que la fin de la crise que traverse la société est prochaine. Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours sera de 20 à 25 millions supérieur à celui du précédent.

À la question posée par un actionnaire relativement à la situation de la succession de M. Orosdi vis-à-vis de la société, M. Dutasta a déclaré que cette succession ne devait pas un centime à la société.

Finalement, les comptes ont été approuvés par 2.366 oui contre 299 non, ainsi que le *quitus* à la gestion de M. Orosdi. Notons que la très grande majorité des actionnaires présents ont voté contre.

MM. Darde, Cagnat et Rivet ont ensuite été nommés commissaires des comptes dans les mêmes conditions.

Fernand Marie Paulin BONNIER, président

Né le 4 mai 1865 à Saussan (Hérault).
Fils de Paulin Bonnier, propriétaire, et de Anne Hélène Prunet.
Marié en 1910 à Pauline Eulalie Blanchon.

Chevalier de la Légion d'honneur (1909) : sous-lieutenant de 3^e cl.
Intendant militaire de 2^e classe à Tunis (1910).
Officier d'académie : membre de la mission militaire française en Grèce (*JORF*, 22 mars 1913).
Officier de la Légion d'honneur du 3 janvier 1915 : sous-lieutenant de 2^e classe en mission en Grèce.
Intendant général en retraite.

Administrateur d'Orosdi Back et de sociétés amies :
[Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer](#) (fév. 1920),
Pera Palace-Hôtel de Constantinople (août 1922), devenue Société française des Grands Hôtels internationaux (mars 1923), existant toujours en 1935 au capital inchangé de 7,5 MF.
[Société industrielle, commerciale et agricole de Turquie](#) (août 1922),
[Société d'études pour la reconstruction de Smyrne](#) (jan. 1923)...

En outre administrateur des Chaux et ciments de Chanaz (Savoie)(1920),
de la [Société meunière du Levant](#) (1922),
vice-président des [Grands Moulins de Bulgarie](#),
président de la [Compagnie agricole de minoterie](#) (1927),
administrateur de la Société industrielle d'exploitation des moyens de transports (Simotra)(1928),
de l'[Union minière d'Éthiopie](#) (1929),
et de la [Société minière des concessions Prasso en Abyssinie](#)
...

Décédé le 27 juin 1943.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1924)

Les résultats de l'exercice écoulé marquent un sensible progrès. Les comptes de 1923 présentent un bénéfice appréciable au lieu de la perte de 15.387.585 fr. enregistrée l'an dernier. Néanmoins, le bénéfice ne suffira pas à couvrir le déficit antérieur : le conseil ne proposera donc pas de dividende à la prochaine assemblée.

Bruits et Nouvelles
Établissements Orosdi-Back
(*La Presse*, 18 novembre 1924)

Les comptes de l'exercice 1923-24 accusent un solde déficitaire de 2.045.434 francs. L'exercice précédent s'était soldé par une perte de 27 millions. Ces pertes successives laissent entrevoir une réorganisation financière avec réduction et augmentation de capital.

Ces résultats sont surprenants, car depuis trois exercices, on a procédé à d'énormes amortissements. En 1922, le conseil a déclaré qu'après la guerre gréco-turque, « les stocks avaient subi dans l'inventaire de telles dépréciations qu'ils mettaient la société à l'abri de tout mécompte. »

En [1923], les amortissements ont encore exigé des millions, puisque l'exercice accusait 27 millions de perte. [...]

Des actionnaires se sont émus de cette situation et de la manière, dont sont gérées les affaires sociales depuis la mort de M. Orosdi. La constitution d'un comité de défense est actuellement envisagée.

Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 21 novembre 1924)

Les comptes de 1923-24 font apparaître, après amortissements supplémentaires sur stocks, un produit brut de 20 millions 432.089 fr. Les frais généraux et charges financières absorbant 21.824.370 fr. et les amortissements divers 6.376.790 fr., l'exercice se solde par une perte de 7.769.131 fr. que les bénéfices réservés sur change (5.723.696 fr.) ramènent à 2 millions 045.434 fr.

À cette perte s'ajoute le reliquat des pertes antérieures, soit 7.037.585 fr. À noter que ce reliquat, qui était de 15.387.585 fr. au 31 janvier 1923, a été amorti de 8.350.000 fr. par prélèvement de même importance sur les réserves. L'an dernier, la société n'avait publié aucun compte de profits et pertes, le déficit de 27.326.906 fr. étant constituée par les frais d'amortissements, frais généraux et intérêts des obligations.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1924)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Fernand Bonnier, ont approuvé, à la presque unanimité, les comptes et le bilan de l'exercice 1923-1924, clos le 31 janvier dernier, comptes que nous avons publiés dans notre numéro du 13 novembre. Rappelons que l'exercice se solde par une perte de 2.045.434 fr. 43, sous réserve des bénéfices sur changes, qui forment un total de 5.723.696 fr. 13. Cette perte vient s'ajouter au déficit antérieur, s'élevant à 7.037.585 francs.

Le rapport signale une amélioration dans les affaires sociales qui accusent une progression de 33 % sur l'exercice précédent.

La situation, dans le Proche-Orient, dit le rapport, reflète encore les événements qui se sont produits depuis 1920 et les troubles économiques qui en ont été la conséquence. La convention annexée au traité de Lausanne relative à l'échange des populations et qui est entrée en exécution aussitôt après la ratification de ce traité par la Grèce et la Turquie, a eu comme effet l'exode forcé de un million et demi de chrétiens grecs et arméniens qui constituaient pour nos établissements un élément important de leur clientèle. Les commerçants qui ont quitté la Turquie ont été placés dans la triste nécessité de liquider sans délai et à vil prix des marchandises qui ont été jetées sur le marché, amenant une baisse générale qui nous a été très préjudiciable. L'exercice précédent s'était déjà senti de cette situation ; celui dont il est rendu compte en a subi davantage encore la répercussion. La plus grande partie de ces marchandises a été vendue à des prix bien inférieurs aux prix cotés en fabrique.

En Égypte, où se trouvent plusieurs établissements de la société, la crise commerciale a persisté ainsi qu'en Turquie. En Syrie, Mésopotamie et en Perse, les affaires se sont ressenties de l'instabilité politique. En Tunisie, les résultats obtenus ont été excellents. Enfin, la société a dû, en cours d'exercice, fermer sa succursale de Samsoun dont la liquidation s'est traduite par une perte de 781.402 fr. 22.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Adolphe Back de Surany et Marcel Baratoux.

Avant le vote des résolutions proposées à l'assemblée, une discussion a eu lieu, atteignant parfois un ton assez élevé. Deux actionnaires, notamment, représentant un certain nombre de porteurs de titres, ont demandé la nomination d'une commission qui aurait pour mission d'enquêter sur la gestion du conseil.

Un autre actionnaire a fait observer que la dernière augmentation de capital avait été une faute et qu'il valait mieux, au cas où les affaires sociales seraient mauvaises, procéder à une liquidation de la société.

Le président a donné alors la parole à M. Cagnat, l'un des commissaires aux comptes, qui a fourni à l'assemblée de nombreux renseignements sur les opérations qu'il a effectuées à la société, particulièrement la révision de tous les inventaires des succursales de l'étranger.

Nous reviendrons sur cette discussion, qui a donné lieu à des protestations véhémentes de la part de certains actionnaires. Signalons cependant que l'un de ceux-ci a fait connaître qu'il avait formé un conseil de défense et qu'il prenait la parole au nom des intérêts qui lui avaient été représentés.

L'approbation des résolutions a été effectuée au moyen de bulletins. La première résolution (approbation des comptes) a été votée par 3.615 bulletins contre 266 ; la seconde (ratification de la nomination des administrateurs), par 2.966 bulletins contre 231 ; la troisième (réélection des commissaires), a réuni l'unanimité ; la quatrième (autorisation aux administrateurs en vertu de la loi de juillet 1867), a été votée par 2.727 bulletins contre 155.

Annuaire industriel, 1925 :

OROSDI-BACK (Établissements), 126, r. La-Fayette, Paris, 10^e. T. Nord 67-21,67-22 et 88-74. Soc. an. au cap. de 40 millions de fr.

Commissionnaires en marchandises. (587-1-24202)

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1589-1590 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. P. Dutasta, E. Dubonnet, Henri Esders [†], F. Bonnier, A. Back de Surany, M. Baratoux ⁹.

MARS 1925 : DÉCÈS D'HERMANN BACK DE SURANY

⁹ Marcel Baratoux (1884-1976) : fils de Jules (ci-dessus). Polytechnicien. Célèbre aviateur avant la Première Guerre mondiale. Futur président d'Orosdi.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK ¹⁰
Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 1925.
EXERCICE 1924-1925
(Recueil des assemblées générales, 1925)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. l'intendant général Fernand Bonnier (off. LH), président ; Émile Dubonnet (chev. LH), Henri Esders, Adolphe Back de Surany, Marcel Baratoux, Léopold Back.
Directeur général : M. Léopold Back.
Directeur : M. Armand Frey.
Commissaires : MM. J. Cagnat, E. Darde, A. Rivet.
Secrétaire général : M. Ernest Terra.
Siège social : à Paris, 126, rue Lafayette.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

En conformité de l'art. 28 des statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale pour vous rendre compte des opérations de votre société et soumettre à votre examen le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 1925.

Notre chiffre d'affaires pour cet exercice est en progression d'environ 15 % sur le précédent, lequel était lui-même supérieur à 33 % au chiffre de l'année 1922-1923.

Vous pouvez constater, Messieurs, par les chiffres du bilan et par le rapport très détaillé de vos commissaires des comptes, que la situation de votre société s'est améliorée, et cela malgré les circonstances encore défavorables devant lesquelles nous nous sommes trouvés dans les pays où nous exploitons notre commerce.

En Turquie, le traité de Lausanne n'a été ratifié que le 6 août 1924. D'autre part, la récolte a été déficitaire et, enfin, une crise monétaire très sensible a affecté le commerce pendant le second semestre de l'année, qui est précisément l'époque de notre meilleure saison de ventes.

Nos comptoirs de Syrie ont souffert de l'agitation politique qui s'est manifestée dans ce pays.

En Mésopotamie, l'année doit être considérée comme une année d'attente.

En Égypte, un manque de confiance et de stabilité a gêné les affaires.

En Tunisie, les résultats ont été satisfaisants.

Les deux bilans précédents s'étaient, vous le savez, traduits par des pertes ; le bilan que nous soumettons à votre approbation présente, après paiement de 1.389.016 fr. 34 pour intérêts aux obligataires, un bénéfice net de 1.796.765 fr. 25.

Comme dans les bilans précédents, nous n'avons pas fait état des réquisitions, dommages et pertes que nous avons subies du fait de la guerre. Tout ceci fait, comme vous le savez, l'objet d'une réclamation auprès de la Commission Interalliée des

¹⁰ Société anonyme constituée en 1893 pour 50 ans.

Capital : fr. 40 millions, divisé en 400.000 actions de 100 entièrement libérées, y compris 200.000 actions émises en 1921, à 157 fr. 50, et sur lesquelles 100.000 ont servi au rachat des 100.000 cinquantièmes de parts de fondateur, par voie d'échange (une action pour un cinquantième de part).

Obligations : fr. 23.925.000 au 31 janvier 1925, montant de 47.850 obligations de 500 fr., savoir :

1° 7.850 obligations 4 1/2 % restant en circulation sur 10.000 obligations émises en 1908, à 470 fr., remboursables au pair jusqu'en 1943, sauf anticipation facultative depuis 1915.

2° 40.000 obligations 6 % émises à 495 fr. en 1920, remboursables au pair de 1926 à 1945.

Les actions sont inscrites à la Cote officielle au comptant et à terme, les obligations au comptant.

Cours du 25 février 1926 :

Actions (jouiss. mai 1922) fr. 113 00

Obligations 4 1/2 % jouiss. janv. 26 209 00

Obligations 6 % jouiss. janv. 26 300 00

Réparations. Nous continuons toutefois à faire figurer aux comptes débiteurs le sinistre de Smyrne, pour le règlement duquel une action avait été intentée aux Compagnies d'assurances ; nous en réclamons maintenant le remboursement à la Commission des Réparations, après avoir épuisé sans succès, contre les Compagnies, toutes les voies judiciaires.

Enfin, nos immeubles figurent à ce bilan pour 5.218.000 francs, somme qui est loin de représenter leur valeur actuelle, puisqu'ils étaient inscrits au bilan de l'exercice 1918 pour 4.565.316 fr.

Si vous approuvez les comptes qui vous sont soumis, le bénéfice de 1.796.765 fr. 25 tiendra diminuer d'autant le solde débiteur du compte de Profits et Pertes qui figurait au bilan de l'exercice 1923-1924 pour 9.083.019 fr. 49, et qui se trouve ainsi ramené à 7.286.254 fr. 24.

En conformité de l'art. 14 des statuts, nous avons nommé administrateur de la société M. Léopold Back, votre directeur général. Nous vous demandons de ratifier cette nomination.

Nous vous demandons également de donner un *quitus* définitif à M. Albert de Coster, dont nous vous avons annoncé la démission lors de votre assemblée générale du 23 décembre 1924.

Depuis votre dernière réunion, nous avons eu à déplorer la mort d'un des fondateurs, administrateur et ancien directeur général de votre société, M. H. Back de Surany, chevalier de la Légion d'honneur, consul général de Perse, qui a toujours apporté à la société, même après avoir quitté les affaires, le concours de sa grande expérience.

Votre conseil vient d'être douloureusement frappé par la disparition, après une courte maladie, d'un de ses membres les plus distingués, M. Paul Dutasta, ambassadeur de France, commandeur de la Légion d'honneur, qui a apporté pendant douze années, à la Société, un concours aussi dévoué qu'éclairé. Vous partagerez certainement avec nous les vifs regrets que sa perte nous inspire.

Vous avez à procéder à la nomination de vos commissaires des comptes pour l'exercice 1925-1926. Vos commissaires sortants, MM. J. Cagnat, E. Darde et A. Rivet, sont rééligibles.

Les résolutions, conformes aux propositions du conseil d'administration, ont été adoptées par l'Assemblée à laquelle 38.787 actions étaient présentes ou représentées, les deux premières à l'unanimité, moins 68 voix, les deux dernières à l'unanimité moins 35 voix.

BILAN AU 31 JANVIER 1925 (fr.)

ACTIF		
Fonds de roulement :		
Caisses et banques :	2.309.741 39	
Débiteurs divers :	22.835.089 41	
Marchandises :	62.397.988 18	
Actions :	340.500 00	
Impôt sur revenu et taxes sur titres :	1.342.254 11	89.225.573 09
Immobilisations :		
Immeubles :	5.218.231 98	

Installations, Matériels et Mobiliers :		
1923	2.236.595 58	
1924, amorti 273.031 76 :	1.963.563 82	
Loyers d'avance :	179.033 99	7.360.829 79
Comptes d'ordre :		
Primes sur obligations 4 1/2 % à amortir :	235.500 00	
Primes sur obligations 6 % à amortir :	200.000 00	
	435.500 00	
Rachat de parts de fondateur :	10.000.000 00	
Profits et pertes :		
Reliquat sur pertes ant. :	9.083.019 49	
Bénéfices de l'exercice 1924-1925 :		17.721.754 24
	1.796.765 25 : 7.286.254 24	
		<u>114.308.157 12</u>
PASSIF		
Créanciers divers :		
Effets et factures à payer :	6.843.950 20	
Créditeurs divers :	31.004.702 33	
Dividendes à payer :	117.575 63	
Caisse de secours :	150.000 00	
Obligations à rembourser et intérêts :	761.928 96	38.878.157 12
Créanciers à long terme :		
Obligations 4 1/2 % :	5.000.000 00	
Obligations amorties :	1.075.000 00	3 925 000 00
Obligations 6 %	20.000.000 00	23.925.000 00
		62.803.157 12
Comptes d'ordre		
Réserves :	10.000.000 00	
Réserve légale :	1.505.000 00	
Capital-actions :	40.000.000 00	51.505.000 00
		<u>114.308.157 12</u>

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

.....

Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1926)

L'action Orosdi-Back vient de s'avancer depuis le début du mois de 100 à 129 fr. Nous croyons que la mise en portefeuille ne présente pas grand risque à ce cours. L'affaire est en bonne voie de relèvement, et les achats émanent actuellement de l'entourage même de la société.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1926)

Les comptes de l'exercice au 31 janvier 1926, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 30 novembre, font apparaître un bénéfice net de 9.487.388 fr. contre 1.796.765 fr. précédemment. Les pertes antérieures, s'élevant à 7 millions 286.254 fr., se trouveront, de la sorte, amorties et il restera un solde disponible de 2 millions 201.134 fr.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence du général Bonnier, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 janvier 1926 faisant apparaître, comme nous l'avons annoncé, un bénéfice de 9.487.887 fr. 76. Après apurement des pertes antérieures, il reste une somme de 2.201 133 fr. 61 qui a été reportée à nouveau.

MM. F. Bonnier, E. Dubonnet, H. Esders, administrateur» sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil signale que, en Turquie, l'activité économique du pays pendant les six premiers mois de l'exercice écoulé a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaires important, ce qui laissait prévoir une sensible augmentation sur l'année dernière pour le second semestre, mais des récoltes déficitaires dans certaines régions et la baisse des prix de certains produits de grande exportation ont diminué la force d'achat du pays.

En Syrie, les troubles de 1925 ont eu leur répercussion sur l'exploitation de la société, dont les résultats ont été, néanmoins, satisfaisants.

Les résultats en Mésopotamie n'ont pas été favorables, la balance commerciale déficitaire et de nombreuses faillites ayant affecté l'activité des échanges.

En Égypte, la situation s'est ressentie de la crise cotonnière qui a commencé à sévir au cours de cet exercice, les prix des cotons ayant diminué presque de moitié.

En Tunisie, le chiffre d'affaires est en constante augmentation, aussi le conseil a-t-il décidé, au cours de l'exercice, d'ouvrir une agence à Sfax.

Quant aux succursales de Perse, elles ont été définitivement liquidées pendant l'année 1925.

En ce qui concerne le sinistre de Smyrne ainsi que les dommages de guerre, leur règlement ne saurait tarder.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1401-1590 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. E. Dubonnet, Henri Esders, F. Bonnier, M. Baratoux, L. Back.

Établissements Orosdi-Back
(*La Presse*, 19 mars 1927)

Les Établissements Orosdi Back ont reçu des compagnies d'assurances un avis de paiement des dommages causés par l'incendie d'Adana. Quant au dividende, toute indication à son égard est prématurée. En tous cas, la répartition éventuelle sera conditionnée par les bénéfices sur ventes, car il ne saurait être question d'une plus-value des stocks, qui ont été inventoriés sur la base de la livre à 123 contre 130 pour l'exercice précédent.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 13 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier sous la présidence du général Bonnier, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1926, d'une durée exceptionnelle de 11 mois, faisant apparaître, comme nous l'avons annoncé, un bénéfice de 3.175.212 fr. 07. Compte tenu du report antérieur, le disponible atteint 5.376.345 fr. 58. Le dividende brut a été fixé à 10 fr. par action.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 18 mai 1928)

Les Établissements Orosdi-Back jouissaient, avant la guerre, d'une excellente réputation. Survinrent de longues années de troubles et de déboires, la situation de l'affaire apparaissait très compromise. Le bilan de l'exercice 1926 — les comptes de 1927 ne sont pas encore connus —, bien qu'il marquât déjà une amélioration très sensible sur les années précédentes, trahissait cependant la gêne persistante de la trésorerie et permettait de constater que les réserves accumulées avant la guerre avaient disparu, les 10 millions figurant au passif sous cette rubrique ne pouvant être pris en considération, puisqu'ils constituaient la contrepartie des 10 millions inscrits à l'actif pour le rachat des parts.

Les difficultés qu'a traversées la société depuis quelques années l'ont contrainte à supprimer certaines de ses succursales. Elle exploite encore des magasins de vente en Turquie, en Égypte, en Syrie, en Mésopotamie [Irak] et en Tunisie. Ces derniers sont les seuls à fournir actuellement des résultats vraiment satisfaisants, et la Compagnie leur a donné l'année dernière une nouvelle extension par la création d'une agence à Sfax. Parmi ces magasins, il en est plusieurs dont la société est propriétaire, ainsi que des terrains sur lesquels ils sont édifiés : terrain (1.100 mètres) et immeuble de construction récente à Beyrouth, terrain (1.300 mètres) et immeuble également récent au Caire, immeubles à Tunis et Constantinople, etc. Enfin, pour alimenter ces maisons de vente, la société dispose dans tous les pays producteurs d'agences d'achat à Paris, La Chaux-de-Fonds, Birmingham, Bradford, Manchester, Vienne.

La Bourse, très légitimement influencée par les résultats peu brillants obtenus, avait, au cours des années passées, complètement oublié de tenir compte de cet actif immobilier et de cette organisation commerciale, dans l'appréciation qu'elle faisait de la valeur de l'action Orosdi-Back.

C'est ainsi qu'en 1926 le titre, au nominal de 100 francs, et qui avait valu plus de 400 francs dans les belles années, tombait au-dessous du cours de 80. Il a, ensuite, progressivement remonté, pour effleurer le cours de 200 à la fin de l'an dernier ; depuis, il l'a largement dépassé.

On s'est beaucoup servi, pour pousser la valeur depuis quelques semaines, de la décision prise par la Commission des Réparations, en novembre dernier, d'allouer à la Société, à titre de dommages à la suite du désastre de Smyrne, une somme de 104.000 livres turques, soit 11 millions de francs, dont elle a touché un acompte de 40 %.

La récupération de cette créance, qui ne figurait au bilan, dans le poste débiteurs divers, que pour 6 millions, va sans doute permettre à la société d'équilibrer sa trésorerie ; elle paraît cependant insuffisante à elle seule à transformer du tout au tout la situation.

Il y aurait d'ailleurs de meilleures raisons à mettre en avant pour justifier la hausse récente de l'action. Il serait plus juste d'insister sur la plus-value considérable qu'ont certainement acquise les propriétés de la société dont nous avons donné plus haut l'énumération : elles figurent encore au bilan pour leur valeur d'avant-guerre. D'autre part, la stabilisation des changes, le calme politique renaissant dans certains pays jusqu'alors troublés (Syrie), le réveil de l'activité économique dans d'autres (Égypte) sont des faits susceptibles de justifier un certain optimisme. Si enfin l'équilibre économique se maintient, on pourra alors considérer que les stocks, loin de constituer un danger, renferment de véritables réserves latentes.

Nous avons d'ailleurs déjà — en novembre 1927 — fait valoir ces considérations pour laisser prévoir un mouvement spéculatif : celui-ci s'est, effectivement, produit mais après cette étape de hausse nous ne sommes pas éloignés de penser que la spéculation a maintenant tendance à aller un peu trop vite. Si, en effet, un réajustement des cours, exagérément dépréciés, était très légitime, il ne faut cependant pas perdre de vue que le redressement de l'affaire n'en est encore qu'à son début. Seule, en effet, une partie de l'édifice, patiemment édifié par les fondateurs de l'entreprise en plus d'un demi-siècle d'efforts, subsiste encore aujourd'hui. Avant de songer à servir au capital une rémunération plus considérable que celle de l'an dernier (10 fr. bruts absorbés par les impôts arriérés), il faut reconstruire et reconstituer les réserves indispensables à la stabilité de l'exploitation. Et cela demandera encore quelques années.

Établissements Orosdi-Back
(*La Presse*, 31 octobre 1928)

L'assemblée ordinaire du 27 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1927, se soldant, après paiement de 1.311.982 francs pour intérêts des obligations, en bénéfice net de 1.993.062 francs, soit y compris le report à nouveau précédent, un total disponible de 2.828.773 francs.

Le dividende, fixé à 6 francs brut par action, sera mis en paiement au siège social, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} décembre prochain (coupon n° 44).

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 9 novembre 1928)

Orosdi-Back s'alourdit de 185 à 178, dépité par la diminution du dividende.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1519 :
Orosdi-Back.
Conseil d'administration : *idem*.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 3 mai 1929)

À partir du 4 novembre, les actions Orosdi-Back qui valent 153 et les actions Oriental Carnet qui cotent 595 ne se négocieront plus qu'au comptant au Parquet ; les négociations à terme cesseront avec la liquidation du 31 octobre.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 6 septembre 1929)

La publication des résultats de 1928 vient de rappeler l'attention sur l'action Orosdi-Back traitée au marché officiel à terme. Le titre, qui s'inscrivait encore il y a peu de temps à 118, vient d'être porté aux environs de 140, en raison de la majoration officiellement confirmée du dividende, qui sera porté de 6 à 7 fr. 50 par action.

On connaît les gros déboires subis par la Société à la suite des perturbations économiques de l'après-guerre, particulièrement graves dans les pays d'Orient, champ d'activité principal de cette entreprise. À la crise générale de 1921, succéda la guerre gréco-turque, qui amena l'incendie des magasins de Smyrne. **Enfin, les spéculations entreprises sur les changes, de bénéficiaires, devinrent déficitaires.** Les résultats d'un exercice à l'autre déclinèrent brusquement pour devenir négatifs en 1922. Le déficit des exercices 1922, 1923 et 1924 atteignit au total plus de 31 millions. Dès 1920, année où il fut réparti pour la dernière fois un dividende de 20 fr., et jusqu'en 1926, les bénéfices furent réservés pour être ensuite consacrés à la réduction partielle des pertes successives.

Ce ne fut qu'en 1926 que la société fit à nouveau état de résultats plus satisfaisants, encore que fort éloignés des bénéfices obtenus en 1920 et 1921. Le redressement de l'affaire fut la conséquence de **changements intervenus dans le conseil d'administration**, de l'application de méthodes de gestion moins aventureuses et, enfin, du développements d'installations hors de Turquie, et, notamment, en Syrie, en Égypte et en Tunisie. Les bénéfices réalisés en 1925-1926 permirent d'amortir définitivement les pertes antérieures, en laissant un excédent de 2.201.133 fr. reporté à nouveau. L'année suivante, à la faveur d'une progression des profits nets, fut réouverte [sic : rouverte] l'ère des répartitions par la distribution d'un dividende de 10 fr. aux 400.000 actions représentant depuis 1921 le capital social.

Mais les difficultés surgirent de nouveau en 1927. Les resserrements de crédits de la part des grandes banques amenèrent la société à réduire les facilités habituellement accordées à la clientèle ; il en résulta une diminution importante du chiffre d'affaires et une régression marquée des bénéfices. Le dividende fut, en conséquence, ramené de 10 à 6 francs. Et encore cette répartition ne put être assurée que grâce à l'apport fourni par le report antérieur.

L'exercice écoulé, dont il sera rendu compte à l'assemblée du 14 septembre prochain, s'est déroulé dans des conditions moins défavorables. Les bénéfices bruts sur ventes se sont élevés à 27.364.717 francs contre 26.733.800 francs précédemment. Comme les recettes diverses sont également en légère augmentation à 1.770.743 francs, les produits d'exploitation ressortent à 29.135.460 francs contre

27.828.604 francs. Après déduction des charges diverses, dont 1.612.760 francs d'amortissements contre 1.345.931 francs, le bénéfice net s'établit à 2.971.703 francs contre 1.993.062. Le solde disponible s'élève à 3 millions 300.824 francs ; il permettra, comme nous l'avons dit, l'élévation du dividende de 6 à 7 1/2 %.

La situation financière au 31 décembre 1928 n'est que très peu différente de celle au 31 décembre 1927. Les immobilisations n'ont enregistré qu'une augmentation infime à 7.624.898 francs contre 7.551.615 francs. Le stock de marchandises est évalué à 74 millions 939.276 francs contre 75.160.307 francs.

Les débiteurs divers sont passés de 29.819.018 francs à 31.667.139 francs. Les exigibilités atteignent 50.961.401 francs contre 51.334.616 francs, non compris la dette obligataire, ramenée de 22.410.000 francs à 21.654.000 francs. Les réserves diverses ont été portées de 11 millions 775.000 francs à 11.874.653 francs, sur lesquelles 10 millions ne peuvent être considérés comme de véritables réserves, puisque constituant la contrepartie des 10 millions inscrits à l'actif pour le rachat de parts. Les disponibilités en caisses et banques, enfin, accusent, par contre, une régression importante à 1.740.519 francs contre 4.575.713 francs.

La trésorerie n'est, évidemment, pas particulièrement aisée. Toutefois, il semble qu'un mieux sensible se soit produit depuis la date d'arrêt des comptes. En effet, au début de cette année, la Société a fait savoir qu'à la suite de ses réclamations au titre des dommages de guerre, la « Commission d'Evaluation des Dommages subis en Turquie par les Ressortissants Alliés » venait de lui accorder une indemnité de 58.601 livres turques-or, soit environ 6.500.000 francs, sur laquelle elle allait recevoir un premier acompte de 40 %. Sans aller jusqu'à croire qu'elle encaissera la totalité des 60 % qui lui sont encore dus puisque la Commission interalliée ne dispose que de fonds limités et très inférieurs aux réclamations totales des ayants droit, il n'est pas douteux que le recouvrement de cette créance a rendu moins aiguë la gêne de la trésorerie.

La société paraît maintenant être sortie de la période des difficultés. Les perspectives d'avenir immédiat en sont cependant encore assez limitées, du fait des mesures de prudence particulièrement sévères que dictent impérieusement aux dirigeants les variations profondes, d'une année à l'autre, des conditions économiques de certains pays où s'étend son rayon d'action. La Bourse ne semble pas, toutefois, tenir suffisamment compte des efforts de redressement poursuivis depuis 1926. Elle capitalise l'affaire à 58 millions. Or, sur les données du dernier bilan, au 31 décembre 1928. l'actif net, toutes charges déduites, ne représente pas moins d'une cinquantaine de millions. Au reste, la valeur de réalisation de cet actif serait certainement supérieure à ce chiffre, en raison de la plus-value importante des immobilisations, portées pour moins de 8 millions, c'est-à-dire à dire pour leur valeur d'avant-guerre. C'est pourquoi, aux cours actuels, l'action Orosdi-Back n'est pas sans présenter des éléments spéculatifs assez attrayants.

Établissements Orosdi-Back
(*La Correspondance d'Orient*, décembre 1929)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 8 octobre 1929, a approuvé les comptes de l'exercice 1928. Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 2.971.703 francs, formant, avec le reliquat de l'exercice 1927, un bénéfice disponible de 3.300.824 francs, contre 2.828.773 francs en 1927.

Sur ce montant, il est réparti un dividende de 7 fr. 50 par action, payable depuis le 1^{er} novembre, au siège social, à Paris, contre remise du coupon numéro 15, sous déduction des impôts.

Le rapport indique que les conditions économiques, en Orient, n'ont pas permis à la Société d'augmenter, ni même de maintenir le volume des affaires de l'exercice précédent, particulièrement en ce qui concerne les ventes en gros.

En Turquie, la récolte de l'année 1928 a été très mauvaise, à la suite d'une sécheresse prolongée, diminuant encore le pouvoir d'achat d'une population rurale déjà éprouvée par plusieurs années déficitaires.

En Syrie, les affaires de la société se sont également ressenties de la crise économique que ce pays a traversée.

DERNIER DIVIDENDE DE LA DÉCENNIE

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 5 novembre 1930)

Bien que les bénéfices bruts se présentent en diminution à 25.906.829 francs contre 27.364.717 francs, le bénéfice net de l'exercice 1929 s'établit en légère augmentation à 3.213.788 francs contre 2.971.704 francs en 1928, en raison de la compression des frais généraux. Le solde disponible est sensiblement égal au précédent à 3.290.804 francs.

Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée du 17 novembre de ramener le dividende de 7 1/2 à 6 %.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1417 :
Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. F. Bonnier, E. Dubonnet, M. Baratoux, L. Back, A. Back de Surany.

ASSEMBLÉE
Établissements Orosdi-Back
(*La Correspondance d'Orient*, janvier 1931)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 novembre 1930, a approuvé les comptes de l'exercice 1929.

Ces comptes se soldent par un bénéfice de fr. 3.213.788, formant, avec le reliquat de l'exercice 1928, un bénéfice total disponible de fr. 3.290.803. Sur ce montant, il a été décidé de répartir un dividende de 6 %, soit fr. 6 brut, aux actions, payable au siège social depuis le 20 novembre 1930 contre remise du coupon n° 40.

Le bilan de l'exercice 1929 reflète le début de la crise économique. Aussi, le conseil a-t-il usé de la plus grande prudence dans l'établissement des comptes, il a fait subir au stock de marchandises d'importants amortissements et a affecté sur les bénéfices 500.000 francs à une réserve extraordinaire.

En Turquie, la répercussion de la crise a été d'autant plus forte qu'une série de mauvaises récoltes avait déjà amené une perturbation dans le commerce. De nombreuses faillites se sont produites et seule l'extrême prudence déployée par les directions locales a pu éviter des pertes sérieuses à la Société. Pour la première fois, les

résultats des deux succursales turques ont été déficitaires, malgré une diminution des frais généraux.

En Égypte, en Tunisie, en Syrie, en Irak, malgré les difficultés économiques, les succursales ont donné des résultats assez satisfaisants. La société a dû accroître beaucoup ses stocks de marchandises avant la mise en vigueur des nouveaux tarifs douaniers augmentant les tarifs, dans plusieurs pays où elle a établi des succursales. Le poste « Sinistre de Smyrne » a été complètement amorti, du fait des recouvrements effectués en cours d'exercice, recouvrements qui ont permis d'effectuer, au surplus, un versement au compte « Recettes diverses ».

Une assemblée extraordinaire, qu'a précédée l'assemblée ordinaire, avait à se prononcer sur une proposition tendant à porter de 100 à 500 francs le nominal des actions. Après un échange d'explications, la majorité des actionnaires a décidé le maintien du *statu quo*.

OROSDI-BACK
(La Cote de la Bourse et de la banque, 11 février 1931)

Les comptes de l'exercice 1929 approuvés par la dernière assemblée se soldent par un bénéfice net de 3.213.788 fr. contre 2.971,703 fr. l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 3 290.803 fr. contre 3.300.821 ainsi que cela ressort des deux comptes de profits et pertes dressés ci-dessous.

	1928	1929
CHARGES		
Jetons de présence	40.000 00	40.000 00
Agios escomptés intérêts	2.026.644 92	2.267.829 13
Appointements	14.647.717 58	13.388.976 00
Loyers	1.861.413 71	1.974 712 15
Assurances et impôts	1.780.130 98	1.535.411 84
Intérêts sur obligations	1.270.057 50	1.225.777 50
Frais généraux divers	2.925.032 33	2.715.294 04
Amortissements	1.612.760 03	3.124 520 83
	<u>26.163.737 00</u>	<u>26.272.521 47</u>
PRODUITS		
Bénéfices sur ventes	27.364.717 61	25.906.828 75
Recettes diverses	1.770 743 25	3.579.481 25
Bénéfice brut	29.135.460 86	29.483.310 00
Rappel des charges	26.163.757 00	26.272.521 49
Bénéfice net	2.971.703 86	3.213.788 51
Report antérieur	329.120 53	77.015 28
Solde disponible	3.300.824 39	3.290.803 72

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées :

	1928	1929
Réserve légale	138.585 19	160.689 43
Intérêt statutaire	2.400.000 00	2.400.000 00
Réserve extraordinaire	—	500.009 00
Tantièmes	73.223 92	—
Superdividende	600.000 00	—
Report a nouveau	77.015 28	230.114 36
	<u>3.300.824 39</u>	<u>3.290.803 79</u>

Cette répartition ne permet de distribuer qu'un dividende de 6 fr. par action contre 7 fr. 50. Remarquons toutefois qu'une somme de 500.000 fr. est affectée à la réserve extraordinaire.

Le rapport du conseil signale que les succursales ont subi le contre-coup de la crise économique, surtout en Turquie où une série de mauvaises récoltes durant les dernières années avait déjà causé des perturbations économiques. La politique de prudence qu'il a fallu appliquer a entraîné inévitablement une forte réduction du chiffre d'affaires. Par contre, en Égypte, en Tunisie et en Syrie, les résultats ont été puis satisfaisants.

Voici, comparés, les deux derniers bilans connus :

	1928	1929
ACTIF		
Immobilisations	7.624.398 51	7.359.725 81
Prime sur oblig. à amortir	387.790 00	370.615 00
Rachat de parts	10.000.000 00	10.000.000 00
Caisses et banques	1.740.519 01	1.369.264 08
Débiteurs divers	31.667.139 74	30.725.119 93
Marchandises	74.939.276 37	79.858.433 64
Impôt taxe sur titres	933.255 35	1.011.171 66
	<u>127.290.878 98</u>	<u>130.694.330 20</u>
PASSIF		
Capital	40.000.000 00	40.000.000 00
Dette obligataire	21.654.000 00	20.861.500 00
Réserve légale	1.874.653 13	2.023.238 32
Réserves diverses	10.000.000 00	10.000.000 00
Créditeurs divers	47.728.498 36	52.422.104 52
Obligat. à rembourser	1.293.996 76	1.277.376 32
Dividendes à payer	1.438.909 34	819.307 24
Report antérieur	329.120 53	77.015 28
Bénéfice net	2.971.73 86	3.213.788 51

	127.290.878 98	130.694.330 20
--	----------------	----------------

On remarquera la faiblesse du poste caisse et banques qui, déjà fort minime en 1928, s'est encore amoindri d'environ 370.000 fr. en 1929; l'importance des débiteurs divers qui atteignent 30 millions, c'est-à-dire les 3/4 du capital social et, enfin, la lourdeur du poste marchandises qui figure maintenant dans les comptes pour près de 80 millions, ce qui entraîne l'existence au passif de plus de 52 millions de créiteurs divers qui doivent impliquer des agios considérables. Enfin, en présence de cette masse, on ne trouve qu'une douzaine de millions de fonds de prévoyance ; les parts rachetées n'ont pas été amorties et les immobilisations qui correspondent en partie à des investissements assez récents figurent encore presque à leur prix fort.

Très touchée par les troubles qui entravèrent un moment toute vie économique dans les pays où elle exerce son activité, l'affaire ne paraît se relever que lentement et ses comptes révèlent une gestion insuffisamment attentive à la vitesse de rotation des stocks et à la nécessité de comprimer le plus possible ceux-ci, afin d'éviter que la majeure partie des profits ne soit absorbée par les agios.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 8 octobre 1931)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1930 se sont chiffrés à 23.015.354 francs contre 25.906.829 fr. pour 1929: déduction faite des frais généraux et amortissements, le bénéfice net s'établit à 2 millions 542.389 francs contre 3.213.788 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 26 octobre d'affecter la presque totalité de ce solde bénéficiaire à des amortissements supplémentaires.

Rappelons que, l'an dernier, il avait été réparti un dividende de 6 francs par action.

OROSDI-BACK
(*Le Journal des débats*, 8 octobre 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930, qui seront présentés aux actionnaires le 26 octobre, font apparaître un bénéfice brut d'exploitation de 23.015.355 fr., contre 25.906.829 fr. pour l'exercice 1929. Avec les recettes diverses, le produit brut total s'élève à 27.154.934 francs contre 29.486.310 francs. Les frais généraux et l'affectation de 1.527.649 fr. laissent un bénéfice net de 2.542.390 fr. contre 3.213.788 fr. Report antérieur compris, le solde disponible ressort à 2.772.504 fr. contre 3.290.804 fr. Le conseil proposera à l'assemblée de doter les amortissements de 2.356.228 francs et de reporter à nouveau 416.276 francs.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un bénéfice net de 2 millions 542.389 fr. 78 qui forme, report antérieur, un total de 2.772.504 francs.

Après divers amortissements, soit 416.276 fr. 16, a été reporté à nouveau.

M. Léopold Back, administrateur sortant, a été réélu.

Dans son rapport, le conseil signale que la succursale d'Alexandrie ne donnant pas, depuis plusieurs années, de résultats Intéressants, il a été décidé de la supprimer et de concentrer sur Le Caire toute l'activité de la société en Égypte.

Dans l'oligarchie
Société d'administration et d'études financières, économiques et commerciales
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, février 1932)

Le premier conseil comprend :

M. Fernand Bonnier, officier général en retraite, déjà connu comme administrateur de : Établissements Orosdi-Back, Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer*, Compagnie agricole de minoterie, Grands Moulins de Bulgarie, Société industrielle d'exploitation des moyens de transports, Chaux et ciments de Chanaz.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 18 novembre 1932)

Les comptes de l'exercice 1931, qui ont fait apparaître une perte d'exploitation de 1.833.421 francs à laquelle s'ajoute une perte de change de 9.651.217 francs, ont été approuvés par l'assemblée de ce matin. Le président a déclaré notamment que la société, malgré les difficultés actuelles, a conservé sa vitalité et que l'état de sa trésorerie lui permet d'attendre 3 ans une amélioration de l'état de choses actuel.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1473 :
Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. F. Bonnier, pdt ; E. Dubonnet, M. Baratoux, L. Back, A. Back de Surany.

DÉCLIN EN ÉGYPTE

Dans les années 30, les succursales à Tantah et à Zagaziq doivent fermer. Des boycottages de marchandises européennes sont organisés et des grands magasins authentiquement égyptiens font leur apparition.

Orosdi Back

**Department
Stores &
General
Wholesalers**



Head Office : 126, Rue La Fayette, Paris.
Stores : Cairo, Sh. Abdel Aziz, Tel. 79800 (5 lines) &
Sh. Mousky, Tel. 52564.
Alexandria : 50, Boulevard Saad Zaghloul
Port-Said : Constantinieh & de Lesseps Str., Tel. 2556
Heliopolis : 13, Boulevard Abbas.
Tantah : Midan El Saa.
Ismailia : 1, Rue Farouk.
Branches : Syria, Irak, Tunis.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Temps*, 14 octobre 1933)

Pour l'exercice 1932 la perte d'exploitation s'établit à 1.795,386 francs contre 1.833.421 francs. Compte tenu d'une perte au change de 192.177 francs (contre 9.651.217 francs) le déficit ressort à 1.987.564 francs portant la perte totale à 13.172.203 francs.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 21 novembre 1933)

Les comptes de l'exercice 1932, qui ont été approuvés par l'assemblée du 20 novembre, se soldent par une perte d'exploitation de 1.795.386 francs, à laquelle s'ajoute une perte au change de 192.177 francs. En 1931, le déficit total s'élevait à 11.484.638 francs et comprenait 9.651.217 francs de perte au change.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 20 novembre 1934)

L'assemblée ordinaire du 19 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933, se soldant par un déficit de 1.050.906 francs contre 1.987.564 francs pour l'exercice précédent.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1934)

.....
La nomination de M. Georges Pereire comme administrateur a été ratifiée.

GUIDE DU CAPITALISTE
ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Petit Bleu*, 24 novembre 1934)

Il n'y a plus guère que le conseil qui garde « une pleine confiance en la vitalité de la Société », dont les exercices continuent à se solder en perte.

Nous avons indiqué, dans le détail, ici même, le 16 octobre dernier, comment se présentaient les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933 ; depuis, ils ont été soumis à l'assemblée générale ordinaire, tenue le 19 novembre, sous la présidence de M. l'intendant général Bonnier, président du conseil d'administration.

Au compte de Profits et Pertes du dernier bilan, on voit figurer les pertes suivantes : Exercice 1932 : Change. 9.843.394 francs ; Exploitation, 3.628.808 francs ; Exercice 1933, respectivement 336.947 fr. et 713.958 fr.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion au conseil et, en particulier, à M. Émile Dubonnet, administrateur démissionnaire. Elle a ratifié la nomination d'administrateur de M. Georges Péreire.

Le rapport du conseil signale que le montant total des ventes a subi une légère régression par rapport à l'année précédente. Dans les pays où la société exerce son activité, la population a vu, comme ailleurs, son pouvoir d'achat considérablement amoindri ; toutefois, la clientèle est en augmentation dans presque toutes les succursales.

En raison de la situation économique en Turquie et des mauvais résultats persistants de la succursale de Smyrne, celle-ci a été liquidée. Toute l'activité sociale a été concentrée à Stamboul, ce qui a constitué une mesure d'économie. Par contre, il a été ouvert, dans le centre indigène du Caire, un nouveau magasin dont les premiers résultats sont de bon augure.

Le conseil s'est efforcé d'abaisser le montant des divers comptes créditeurs qui, en quatre ans, ont diminué de plus d'une quarantaine de millions. Le montant des

obligations remboursées a été de 977.510 francs, en cours d'exercice ; il a été payé 1.022.715 francs, à titre d'intérêt sur les obligations.

Le rapport indique que les Immeubles (5.153.461 francs).continuent à figurer au bilan pour leur valeur d'avant-guerre et que leur réévaluation « permettrait de couvrir non seulement la totalité des pertes commerciales, mais encore une bonne partie des pertes au change ».

Le conseil se délivre un *satisfecit* et témoigne de sa confiance en ces termes :

Votre conseil garde pleine confiance en la vitalité de votre société. Il a comprimé, dans toute la mesure du possible, les dépenses afin de s'adapter au mieux à la situation présente, et il a la conviction qu'à la moindre reprise des affaires, vos succursales donneront des résultats intéressants comme elles l'ont toujours fait avant qu'un bouleversement économique comme celui auquel nous assistons depuis plusieurs années n'ait annihilé tous les efforts. Aussi votre conseil veille-t-il à garder intacts les cadres et l'organisation de votre Société dont l'activité en Orient remonte à plus de trois quarts de siècle.

M. Baratoux, administrateur délégué, a fourni quelques explications sur la question des dommages de guerre. Il a rappelé les démarches faites auprès des pouvoirs publics et la motion votée par le Congrès des Français de l'Etranger, qui s'est tenu au début d'octobre dernier, « demandant, avec énergie, au gouvernement de tenir les engagements qui ont été pris envers les Français victimes de la guerre à l'étranger, en mettant d'urgence un terme à cette douloureuse situation ».

M. Baratoux a, d'ailleurs, reconnu que les événements politiques ne sont pas faits pour faciliter la tâche, mais qu'une délégation du groupement des sinistrés doit être reçue par le président du Conseil.

La société a touché déjà 55 % sur les 18 millions qui lui sont dus au titre des dommages de guerre : il lui resterait donc à toucher quelque 8 millions encore.

Il n'a pu être donné aucun renseignement sur l'exercice en cours, la saison ayant été assez retardée dans les maisons de la société à Bagdad, à Beyrouth, en Égypte et en Tunisie, les achats d'hiver commencent à peine. « J'espère, pourtant, a dit l'administrateur délégué, que les résultats ne seront pas plus mauvais, peut-être meilleurs que ceux de l'exercice précédent ».

En mettant les choses au mieux, ce n'est pas encore beaucoup dire ! Et l'on s'explique que l'action Orosdi-Back, que nous avons pu déconseiller dès 1929, lors qu'elle dépassait 425 francs, soit, aujourd'hui, tombée au-dessous d'une quinzaine de francs.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(Le Journal des débats, 16 octobre 1935)

Les bénéfices bruts en 1934 ont été de 13 millions 024.669 fr. (contre 12.914.153 fr. en 1933) et les recettes diverses de 2.194.933 fr. (contre 2.119.556 fr.). Après déduction des frais généraux et divers et de 902.200 fr. d'amortissements (contre 936.990 fr.), le bénéfice d'exploitation s'élève à 536.239 fr. (au lieu d'une perte de 713.958 fr.). Compte tenu de 1 million 635.951 fr. de perte sur change (au lieu de 336.947 fr.), le compte des profits et pertes se solde en définitive par un nouveau déficit de 1.099.712 fr. (contre 1.050.906 fr.), portant de 14.523.109 fr. à 15.622.821 fr. le total déficitaire au bilan de 1934.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 26 novembre 1935)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934 ont été approuvés par l'assemblée du 25 novembre. Ils font ressortir un bénéfice d'exploitation de 536.239 francs (contre une insuffisance de 713.958 francs l'an dernier) et un déficit final de 1.099.712 francs contre 1.050.906 francs. Pour l'exercice 1935, a déclaré le président, on peut espérer de meilleurs résultats.

Orosdi-Back
(*Le Journal des finances*, 6 mars 1936, p. 187)

Nous avons déjà exposé les difficultés rencontrées depuis le début de la crise par cette vieille société commerciale, établie depuis quarante ans dans les pays du Proche-Orient : Turquie, Syrie, Égypte, Tunisie. Depuis 1929, les déficits s'accumulaient, causés à la fois par l'effondrement des prix et par les troubles monétaires.

Toutefois, à partir de 1932, les résultats marquent une tendance à l'amélioration, toute relative, il est vrai, puisque les comptes de 1934 se sont encore soldés en pertes (en 1.000 fr.) :

COMPTE D'EXPLOITATION

	1932	1933	1934
Recettes			
Bénéfices bruts	14.173	12.914	13.025
Recettes diverses	2.177	2.120	2.195
	16.350	15.034	15.220
Dépenses			
Frais génér. et impôts	14.656	13.194	12.427
Charges financières	1.926	1.617	1.355
Amortissements	1.563	937	902
	18.145	15.748	14.684
Résultat de l'expl.	—1.795	— 714	— 536
Perte sur change	— 192	— 337	— 1.636
Résultat net	—1.987	—1.051	— 1.100

Les résultats de l'exploitation commerciale proprement dite ont laissé, en 1934, pour la première fois depuis plusieurs années, un bénéfice : celui-ci n'a été transformé en déficit que par suite d'une nouvelle perte sur change plus importante que les années précédentes.

Mais il faut noter que cette amélioration de l'exploitation n'était nullement due à une reprise du négoce : le volume des affaires ne s'est pas accru en 1934 et des résultats meilleurs n'ont été obtenus que grâce à une rationalisation de la politique d'achats,

d'une part, à la compression de frais généraux, d'autre part. À cet égard, on remarquera que les frais généraux ont été réduits de plus de 2 millions entre 1932 et 1934, et les charges financières — grâce à des remboursements d'obligations et à l'apurement du passif — de près de 600.000 francs.

Or, en 1935, par suite de la hausse des prix et de la reprise économique qui s'est manifestée dans la plupart des pays où exploite la société, le chiffre d'affaires a dû s'accroître : on peut donc prévoir que les comptes de l'exploitation se solderont encore par un bénéfice, probablement supérieur à celui de 1934.

Par ailleurs, les marchés monétaires ont été plus calmes, et le compte de profits et pertes n'aura pas à supporter de perte de change.

C'est donc, pour la première fois, par un bénéfice net que paraît devoir se solder le bilan au 31 décembre 1935.

La Bourse ne semble tenir aucun compte de cette perspective : l'action Orosdi-Back se traite toujours près des plus bas, à 20 francs, cours qui représente une dépréciation des 4/5^e par rapport au pair.

Serait-ce la situation financière qui justifierait un tel pessimisme ? Il ne le semble pas (en 1.000 fr.) :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	1932	1934
Actif		
Immeubles	5.190	6.117
Installations	1.500	1.318
Primes à amortir	321	284
Marchandises	44.035	35.476
Débiteurs divers	13.809	11.524
Caisse et banques	3.407	1.749
Total	68.262	55.468
Déficits reportés	13.471	15.623
	<u>81.733</u>	<u>71.091</u>
Passif		
Capital	40.000	40.000
Réserves	2.684	2.684
Obligations	18.206	16.191
Exigible	20.843	12.216
	<u>81.733</u>	<u>71.091</u>

Sans doute, il y a une perte à amortir de plus de 15 millions, représentant plus du tiers du capital.

Mais l'actif immobilier — qui comprend les quatre grands immeubles d'Istanbul, du Caire, de Tunis, de Beyrouth figurant toujours pour leur valeur d'avant-guerre — est fortement sous-évalué au bilan. Les installations ont toujours été régulièrement — très

fortement même pendant les bonnes années — amorties. Le poste « marchandises » est inférieur de plus de 50 % à son évaluation de 1929. Depuis la même date, le passif exigible a diminué dans la proportion de 4 à 1. Financièrement, l'affaire paraît donc être restée saine.

Même sans tenir compte de la plus-value occulte des immeubles, l'actif net, d'après les données du bilan ci-dessus, s'établit à 26 millions en chiffres ronds : or, aux cours actuels, l'affaire n'est évaluée par la Bourse qu'à 8 millions.

Au-dessous de 50 francs, l'action Orosdi-Back devrait tenter les amateurs de « valeurs tombées », que n'effraient pas les risques que comporte une affaire exploitant dans les pays du Proche-Orient.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 4 août 1936)

L'exercice 1935 aurait donné des résultats sensiblement égaux aux précédents. Toutefois, la livre sterling n'ayant guère varié l'an dernier, il n'y aura pas à enregistrer de perte au change dans les comptes.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 12 septembre 1936)

Pour l'exercice 1935, cette société a obtenu une bénéfice net de 297.440 francs alors que l'exercice précédent avait laissé une perte de 1.009.712 francs. De ce fait, le déficit total se trouve ramené de 15 millions 622.821 francs à 15.325.372 francs.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 20 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 présentant, après défalcation de 903.510 fr. pour les intérêts des obligations, un bénéfice commercial de 327.855 fr. et une perte au change de 30.405 francs.

Cette perte au change a été, comme les années précédentes, inscrite dans le compte spécial perte au change du compte de profits et pertes.

Le bénéfice indiqué ci-dessus ramène le report déficitaire antérieur à 3.478.672 francs.

MM. Adolphe Back, Marcel Baratoux ont été réélus administrateurs.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1663 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. F. Bonnier, pdt ; M. Baratoux et Léopold Back, adm.-dir. ; A. Back de Surany, G. Pereire.

Commissaires des comtes : MM. J. Cagnat, E. Darde.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1937)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1936, faisant ressortir un bénéfice net de 5.527.266 fr. Ce solde créditeur, représenté par un bénéfice de change de 4.611.660 francs, d'une part, et un bénéfice net d'exploitation de 885.606 francs, vient, pour chacune de ces deux sommes, en déduction des pertes antérieures.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 22 septembre 1938)

Les comptes de l'assemblée du 29 octobre font apparaître un bénéfice brut sur ventes de 26.908.832 francs contre 18.498.143 francs pour l'exercice précédent. Il s'y ajoute 2.704.988 francs contre 1.814.161 de recettes diverses et un bénéfice de change de 7.205.039 francs contre 4.641.660 francs, qui annule exactement le solde des pertes de change antérieures. Déduction faite des frais généraux, de main-d'œuvre et divers, et après 2.245.833 francs, contre 1.832.529, d'amortissements, il reste un bénéfice commercial de 3.363.796 fr. contre 885.606 francs, ramené à 770.730 francs après **extinction du solde des pertes antérieures**.

Établissements Orosdi-Back
(*La Journée industrielle*, 30 octobre 1938)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1937 se soldant par un bénéfice commercial de 3.363.796 fr., qui a été affecté à l'amortissement de la perte antérieure qui s'élevait à 2.593.065 francs.

Le solde, soit 770.730 fr., a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Julien Gougoud comme administrateur et a réélu M. Fernand Bonnier, administrateur sortant.

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 11 juillet 1939)

Les résultats de l'exercice 1938 permettront la distribution d'un dividende ; toutefois, les résultats ne sont pas encore arrêtés ; il n'est pas possible d'en prévoir le montant dès maintenant.

Rappelons que la dernière répartition, qui avait été de 6 francs par action, remonte à l'exercice 1929.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 2132 :
Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. F. Bonnier, pdt ; M. Baratoux, adm.-dir. ; A. Back de Surany, G. Pereire, de Castillon Saint-Victor, R. Donneaud ¹¹.

Commissaires des comtes : MM. J. Cagnat, E. Darde.

1940 : NATIONALISATION DES MAGASINS TURCS.

Marcel BARATOUX, PDG

Né le 3 juillet 1884 à Paris.

Fils de Jules Baratoux (ci-dessus) et de Blanche Rémont.

Marié en 1913 à Madeleine Jardin, puis à une Dlle Collomb.

Polytechnicien (1905).

Fort célèbre dans sa jeunesse comme aérostatier et pilote d'avion (il compte parmi les cent premiers brevetés français), Marcel mène ensuite une existence des plus discrètes.

Affecté en 1917-18 dans le train des équipages militaires.

Administrateur (ca 1924), administrateur-directeur, puis PDG (1941) des Éts Orosdi-Back.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décédé le 2 octobre 1976.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(in Pauline Destrem, Dominique Destrem,
À la botte : la Bourse sous l'Occupation)

Avec ses comptoirs et ses agences au Moyen Orient, Bagdad, Beyrouth, Port-Saïd, Le Caire, Tunis, Sfax et Meknès, les établissements Orosdi-Back étaient plutôt une sorte de bazar.

Un grave conflit éclata au sein du conseil d'administration dès 1940, les dirigeants... ayant filé en zone libre avec les livres de comptabilité afin d'échapper à la tutelle allemande. Les collaborateurs eurent gain de cause et continuèrent l'activité de la société.

Le capital de la société n'a pas subi de modifications pendant la guerre.

Assemblées générales
ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Journal*, 2 novembre 1941)

¹¹ Raymond Donneaud : marié en 1913 à Marie Héronnaux. Successeur de son beau-père comme directeur de l'Union fédérale de France (assurances sur la mortalité du bétail et des chevaux).

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 25 octobre, ont approuvé les comptes de l'exercice 1939 se soldant par un bénéfice net de 4.871.219 francs contre 4.023.998 fr. pour l'exercice précédent.

Les comptes provisionnels sont destinés à couvrir le plus judicieusement possible les vicissitudes que comportent les importants avoirs de la société à l'étranger.

L'assemblée a décidé le principe d'une répartition aux actionnaires d'un dividende, si la situation de la trésorerie vient, sans recours à aucun emprunt, à le permettre.

Le conseil en jugera, et déterminera le taux du dividende, lequel, en tout cas, ne devrait dépasser 6 %. Si cette distribution n'est pas possible, le solde de 4.627.658 francs sera reporté à nouveau et s'ajoutera aux 4.794.729 francs de report antérieur.

L'assemblée a réitéré en tant que de besoins la révocation de MM. F[ernand] Bonnier et O. de Castillon Saint-Victor ¹² et a confirmé la composition du conseil d'administration à savoir : M. Baratoux, président-directeur général ; M. Colpin, M. Donneaud, M. Gougaud.

Une assemblée extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 2 mars 2055.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*Le Figaro*, 12 octobre 1942)

Étant donné que la plupart des succursales de la société sont situées dans le Proche-Orient en territoires occupés ou en état de guerre, le siège se trouve dans l'impossibilité, faute de pièces comptables, d'arrêter les comptes de l'exercice 1940 et, partant, de convoquer l'assemblée appelée à les approuver.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2176 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. M. Baratoux, pdt ; J. Gougaud, H. Colpin, J. Reymond, R. Donneaud.

Commissaires des comptes : MM. J. Cagnat, A. Cagnat.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2521 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. M. Baratoux, pdt ; J. Gougaud, H. Colpin, J. Reymond, L. Faiveley ¹³.

Commissaires des comptes : MM. J. Cagnat, A. Cagnat ; J. Lesourd, suppl.

Établissements Orosdi-Back
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 novembre 1951)

¹² Odon de Castillon de Saint-Victor (1870-1949) : ancien conseiller d'ambassade à Christiana, délégué auprès de la résidence de Tunis (1921-1925), puis ministre plénipotentiaire en Lettonie (1926-1931). Chevalier (1909), puis officier (1920) de la Légion d'honneur.

¹³ Louis Faiveley (1884-1976) : fondateur en 1919 des Éts éponymes à Saint-Ouen, important équipementier ferroviaire. Second mari de Jane Baratoux (sœur de Marcel). Dont : Paul et Yvonne (M^{me} Guy Faiveley).

La Société Établissements Orosdi-Back a tenu, le 17 novembre 1951, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche à Paris, son assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Marcel Baratoux, président directeur général.

Cette assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1950 et décidé la mise en distribution, à la date du vendredi novembre 1951, d'un dividende brut de 103 fr 66 par action (soit net : 85 fr.) correspondant au coupon 59.

Au cours de cette assemblée, le président a donné aux actionnaires un certain nombre d'explications au sujet des conditions dans lesquelles s'effectuera le regroupement des actions.

Le président a spécifié que le ministère des Finances, s'en tenant strictement à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 1950, avait accepté les opérations de regroupement telles qu'elles avaient été prévues par ladite assemblée.

D'accord avec ce ministère, la date du 4 février 1952 a été décidée pour le début des opérations de regroupement ; l'échange s'effectuera donc à partir de cette date à raison d'une action nouvelle au nominal de 2 000 fr. contre vingt actions anciennes au nominal de 100 francs.

Les publications officielles paraîtront en temps utile, mais, d'ores et déjà, le président a fait savoir que c'était la Banque Ottomane qui se chargerait du regroupement des actions au porteur, le siège social gardant lui-même la charge du regroupement des actions nominatives.

PRINCIPALES VALEURS
GRANDS MAGASINS

(L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1952)

Les Établissements OROSDI BACK exploitent des magasins de vente pour toutes marchandises dans les pays suivants : Liban, Égypte, Irak, Tunisie, Maroc. Capital : 40.000.000 en 20.000 actions de 2.000 francs. Derniers bénéficiaires : 45.806.602 contre 35.105.431. Dividende net : 85 francs par action alors au nominal de 100 francs.

Dernier cours : 19.440.

À propos d'Orosdi-Back

(Aux Écoutes de la finance, 18 décembre 1952)

Un de nos lecteurs, actionnaire d'Orosdi-Back, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Actionnaire de longue date d'Orosdi-Back, j'ai lu avec un vif intérêt l'étude sur cette société parue dans votre n° du 4 décembre.

Le rédacteur signale, en particulier, que « par rapport à son cours de Bourse, 23.000 fr., l'action regroupée ne souffre d'aucune insuffisance de dividende. »

Cette remarque, faite sans doute après examen du seul bilan, est fort pertinente ; mais il convient d'examiner également le compte de profits et pertes, que la société se refuse à publier, et que je reproduis ci-dessous en milliers de francs.

ACTIF		PASSIF	
		Frais généraux	574.798
Bénéfice brut	744.925	Amortissements	17.533
Recettes public.	14.052	Provisions	3.431

		P.R.S.*	98.165
		Prov. diverses	16.532
		Bénéfice net	48.516
Total	758.977	Total	758.977

* P.R.S. signifie « Provisions pour renouvellement de stocks ».

La lecture de ce compte montre que, comme tous les ans, en dehors d'amortissements et de provisions normaux, 98 millions ont été retranchés du bénéfice distribuable pour accroître les stocks. Or, à une période où les prix et les changes sont relativement stables, et où la société ne se développe plus ¹⁴, cet autofinancement paraît absolument superflu.

Le dividende aurait donc dû, sans inconvénients, être sérieusement majoré, et il est vraisemblable que le cours de l'action, en Bourse aurait subi une majoration analogue.

Par ailleurs le rédacteur reconnaît d'une part que le capital de 40 millions est ridicule en regard des provisions, mais, il estime d'autre part, que les revenus tirés de l'affaire, par le président, 3 millions et demi, sont faibles pour des responsabilités aussi importantes que les siennes.

Sur le premier point, M. [Marcel] Baratoux s'est toujours refusé à augmenter un capital qui ne correspond plus à l'importance de l'affaire, en invoquant la raison (ou le prétexte) rappelé par votre collaborateur.

Sur le second, il est peut-être utile de mentionner l'article 24 des statuts de la société, aux termes desquels :

« Chaque fois que les bénéfices nets annuels dépasseront 1.500.000 fr., MM. les directeurs généraux auront droit à une répartition de 6 % sur ce qui excèdera 1.500.000 fr. »

Cette participation se calculera sur les bénéfices excédant 1.500.000 fr., TANT SUR CEUX MIS EN DISTRIBUTION QUE SUR CEUX MIS EN RÉSERVE ».

Après examen du compte de profits et pertes, cette clause des statuts, qui est antérieure à 1905, semble susceptible de modifier l'opinion de votre collaborateur sur la modicité des revenus que le président-directeur général tire de l'excellente gestion technique de la société.

Il est également permis de se demander si ladite clause n'aurait pas quelque rapport avec le maintien du capital à son montant actuel.

Veuillez agréer,

N.D.L.R. — Dans notre article du 4 décembre, nous avons précisément demandé la publication des revenus et émoluments des principaux dirigeants de la société. En effet, le chiffre de 3,5 millions ne correspond qu'aux tantièmes et aux dividendes perçus par M. Baratoux. Nous avons souligné qu'il ne comprenait pas les appointements pour la raison que nous en ignorons le montant.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 2134 :

Orosdi-Back.

Conseil d'administration : MM. M. Baratoux, PDG ; J. Gougau, H. Colpin, J. Reymond, L. Faiveley.

Commissaires des comptes : MM. A. Cagnat ; J. Lesourd, suppl.

¹⁴ On ne peut en effet pas considérer comme extension le fait d'avoir chargé deux marchands déjà installés, l'un à Tantha, l'autre à Héliopolis [Égypte], de vendre des marchandises pour le compte de la société.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 6 novembre 1953)

L'assemblée générale ordinaire qui se réunira le samedi 11 novembre 1953, à 10 heures, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris, aura à statuer sur les comptes de l'exercice 1952.

La répartition des bénéfices proposés par le conseil comporte à la fois un prélèvement de 40 millions de francs, en vue de leur incorporation directe au capital, et la mise en distribution d'un dividende donnant net 1.940 francs par action regroupée (au nominal de 2.000 francs) et 97 francs par action non regroupée (au nominal de 100 francs).

L'assemblée générale extraordinaire, qui est prévue pour 11 heures le même jour, aura à statuer sur l'incorporation directe au capital social des 40 millions de francs prélevés sur les bénéfices de 1952 par la distribution d'une action gratuite (au nominal de 2.000 fr.) par action regroupée.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 5 mai 1954)

Le conseil d'administration communique :

Les renseignements rapportés de son voyage d'inspection par M. Baratoux, président directeur général, laissent prévoir, sous réserve des contrôles comptables habituels et de la vérification des comptes par le commissaire aux comptes, la possibilité, concernant l'exercice 1953, de la distribution d'un montant net un peu supérieur à celui de l'exercice précédent ; il convient d'observer que ce montant est à répartir sur un nombre d'actions double de celui de l'exercice précédent. Aucune opération concernant le capital n'est envisagée.

Le volume des ventes en 1954, quoique inférieur à celui de la même période de 1953, reste satisfaisant.

BOURSE DE PARIS

PARQUET

(L'Information financière, économique et politique, 15 mai 1954)

La cessation probable des activités d'OROSDI BACK en Tunisie influence plus son cours que l'expansion de ses activités commerciales au Maroc. L'action est réduite à l'offre à 21.400 contre 22.500.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 21 mai 1954)

Le conseil d'administration des Établissements Orosdi-Back rappelle le communiqué déjà paru, à savoir :

Les renseignements rapportés de son voyage d'inspection par M. Baratoux, président directeur général, laissent prévoir, sous réserve des contrôles comptables habituels et de la vérification des comptes par le commissaire aux comptes, la possibilité, concernant

l'exercice 1953, de la distribution d'un montant net un peu supérieur à celui de l'exercice précédent ; il convient d'observer que ce montant est à répartir sur un nombre d'actions double de celui de l'exercice précédent. Aucune opération concernant le capital n'est envisagée.

Le volume des ventes en 1954, quoique inférieur à celui de la même période de 1953, reste satisfaisant.

Pour répondre à certaines questions posées, les Établissements Orosdi-Back précisent que le montant net distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 1952 avait été de 52 millions pour les 20.000 actions qui représentaient alors le capital. Le montant net susceptible d'être distribué sur les résultats de l'exercice 1953 serait un peu supérieur, mais à répartir sur les 40.000 actions représentant maintenant le capital, depuis qu'il a été doublé.

Chacune des 40.000 actions du capital actuel toucherait ainsi un dividende un peu supérieur à la moitié de celui perçu, au titre de l'exercice précédent, par chacune des 20.000 actions de l'ancien capital.

Fermeture à Tunis* des magasins des Éts Orosdi-Back
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1954)

Les grands magasins de cette société, à Tunis, vont quitter définitivement la place. La disparition d'une des plus anciennes maisons, dont l'installation remonte aux origines du Protectorat, apparaît comme l'indice tragique d'une situation alarmante où les capitaux les plus solides quittent un pays où la confiance politique est particulièrement ébranlée.

Si ce départ marque la volonté de « regroupement » de la part des dirigeants de ces établissements qui précisent qu'il ne saurait être question de la personnalité même de l'établissement, du moins cette opération est-elle lourde de signification.

BOURSE DE PARIS
AU COMPTANT
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 septembre 1954)

OROSDI BACH montre une certaine activité. Des communiqués de la société ont déjà laissé prévoir que le dividende afférent à l'exercice 1953, compte tenu du doublement du capital effectué entre-temps par attribution d'actions gratuites, représenterait légèrement plus que la moitié du précédent, fixé à 1.940 francs. Il semble que les bénéfices, en augmentation régulière depuis 1946, subissaient une légère diminution.

Le bruit avait couru vers le milieu de juillet qu'OROSDI-BACK s'apprêtait à fermer ses magasins de Tunis. Depuis, il n'a été ni confirmé ni démenti (27.300 c. 27.100).

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 novembre 1954)

La société communique : « Rappelons que le coupon n° 4, correspondant à un dividende net de 1.060 francs, sera détaché le 1^{er} décembre 1954, et indiquons à cette occasion la politique que le président a exposée.

Elle consiste, [après renonciation à la poursuite des projets relatifs à l'Afrique du Nord](#), et sans donner suite à des propositions de participations, à étoffer dans la mesure où cela produira un meilleur rendement, les autres exploitations de la Société, tout en réalisant certaines extensions.

Grâce à ce que les comptes prévisionnels essentiels ont à peu près reçu en l'état actuel des choses le plein de leur affectations, il est permis d'espérer de ce fait, à partir de l'an prochain, une augmentation des dividendes. »

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1955)

La société communique :

M. Baratoux, président-directeur général des Etablissements Orosdi-Back, fait savoir que le conseil a coopté trois nouveaux administrateurs.

Ces nominations traduisent le rapprochement intervenu entre différents groupes d'actionnaires.

Ludovic COLOMBIER, président-directeur général

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 2 novembre 1955)

L'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 1954 s'est réunie le 29 octobre 1955, à 10 heures, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris, sous la présidence de M. Marcel Baratoux, président-directeur général.

Elle a approuvé les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, et fixé le dividende à 1.240 fr. net par action. Le dividende sera mis en distribution le 1^{er} décembre 1955.

À la fin de l'assemblée, M. Baratoux a fait une déclaration d'où il ressort qu'il ne se représente pas à la présidence mais que, tout en restant administrateur, il se rallie à la candidature de M. Ludovic Colombier.

Sur la proposition de plusieurs actionnaires, l'assemblée, par acclamations, a suggéré de donner à M. Baratoux le titre de président d'honneur de la société.

À l'unanimité, le conseil d'administration, qui s'est tenu aussitôt après l'assemblée, a nommé M. Ludovic Colombier président-directeur général et décerné le titre de président d'honneur à M. Marcel Baratoux.

VALEURS ÉGYPTIENNES

(L'Information financière, économique et politique, 25 décembre 1955)

OROSDI-BACK avec ses magasins d'Alexandrie, du Caire, d'Héliopolis, de Port-Saïd, de Tantah

Orosdi-Back

[Desfossés 1956/2143]

Siège social : Paris, rue La Fayette, 126.

Baratoux (Marcel)(ingénieur E.P., ép. Colomb)[¹], 2143 (ph Orosdi-Back).

Colombier (Ludovic), 135 (Bq Dupont), 2143 (pdg Orosdi-Back), 2145 (Grande Maison de blanc)

Villard (J.), 2143 (v.-pdg Orosdi-Back).

Gougau (J.), 2143 (Orosdi-Back).

Colpin (H.), 2143 (Orosdi-Back).

Reymond (J.)[² / 0], 2143 (Orosdi-Back).

Colombier (J.), 2143 (Orosdi-Back), 2145 (Grande Maison de blanc).

Couchet (G.), 2143 (Orosdi-Back), 2145 (Grande Maison de blanc).

Lehieux (Ph.), 192 (co-gérant Bq Lehieux*)[³ > Grande Maison de blanc], 2143 (Orosdi-Back).

Cagnat (A.), 716 (comm. cptes LBC), 1445 (comm. cptes Gévelot), 1704 (comm. cptes Sallandrouze), 2143 (comm. cptes Orosdi-Back).

Fiastre-Arrachart (A.), 960 (comm. cptes Forges+ch. Méditerranée), 1119 (comm. cptes Houdaille), 1704 (comm. cptes suppl. Sallandrouze), 2143 (comm. cptes suppl. Orosdi-Back).

Établissements à Bagdad, [Beyrouth](#), Port-Saïd, Le Caire, [Tunis](#), [Sfax](#), [Meknès](#).

Capital social : 80 MF, divisé en 40.000 act. de 2.000 fr. À l'origine, 10 MF, porté en 1919 à 20 MF, et en 1921 à 40 MF. Titres regroupés à partir du 4 février 1952. Porté en 1953 à 80 MF par création de 20.000 act. de 2.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 1).

	Bénéfice nets en milliers de fr.	Dividende par act. en fr.
1946	15.502	35,45
1947	26.150	59,43
1948	32.033	85,7
1949	25.105	79,58
1950	45.806	103,66
1951	48.516	2.195,00
1952	92.308 (1)	2.365 (1.940 net)
1953	59.915	1.060 net
1954	67.679	1.240 net

(1) Sur ces bénéfices, 40 MF ont été prélevés et incorporés directement au capital par distribution d'une action gratuite par action regroupée.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
(L'Information financière, économique et politique, 20 octobre 1956)

Le conseil d'administration convoque les actionnaires pour le vendredi 30 novembre 1956, à 10 heures, en assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se tiendront Salle des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris.

L'assemblée ordinaire aura à statuer sur les comptes de l'exercice

La date limite des dépôts d'actions au porteur ou des certificats d'immobilisation ainsi que celle des transferts au nominatif est, en vertu des statuts, le mardi 13 novembre 1956 avant seize heures, dernier délai.

Il sera alloué : 1° un jeton de présence de 100 fr. net par action présente ou représentée à l'assemblée ordinaire qui aura pu valablement délibérer ; 2° et Un jeton de présence de 50 fr. net par action présente ou représentée à l'assemblée extraordinaire qui aura pu valablement délibérer.

BOURSE DE PARIS
AU COMPTANT

(L'Information financière, économique et politique, 31 octobre 1956)

La gravité de la situation au Proche-Orient — et ses répercussions possibles — a provoqué des ventes sur les titres directement intéressés. OROSDI BACK, qui possède une chaîne de comptoirs et agences à Bagdad, Beyrouth, Port-Saïd, Tunis, Sfax et Meknès revient à 16.370.

Éts OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 24 novembre 1956)

Le solde créditeur de l'exercice 1955 s'élève à 68.346.575 francs.
Rappelons qu'il sera proposé de maintenir le dividende à 1.240 francs net par action.

Établissements OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 29 novembre 1956)

L'assemblée extraordinaire d'OROSDI BACK qui se tiendra vendredi aura d'autant plus d'intérêt qu'elle permettra au conseil de donner des précisions sur la situation des biens de la société en Égypte. Le titre reste inchangé à 15.000, plus bas cours de l'année.

Établissements OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 17 septembre 1957)

Le conseil d'OROSDI-BACK (10.350 demandé) a décidé d'affecter à un compte « provision spéciale pour pertes à l'étranger » une partie des bénéfices de l'exercice 1955 qui avait été prévue à l'assemblée de novembre dernier, afin de ménager la trésorerie nécessaire pour mettre sur pied une activité complémentaire susceptible d'avoir une valeur de remplacement pour les temps à venir. La société ne peut prévoir, en effet, combien de temps se prolongera la rupture des relations avec ses établissements d'Égypte.

Établissements OROSDI-BACK

(L'Information financière, économique et politique, 27 août 1958)

La société a été amenée à céder ses actifs en Égypte, qui avaient été mis sous séquestre vers la fin de 1956, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE COMMERCE INTERIEUR, filiale de l'organisme économique du gouvernement égyptien.

OROSDI-BACK

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 août 1958)

Les modalités de règlement de la cession des actifs en Égypte à la Société générale pour le commerce intérieur (voir « L'Information » d'hier) feront prochainement l'objet de négociations avec les autorités égyptiennes, en application des accords franco-égyptiens signés le 22 août à Zurich.

Les comptes des exercices 1956 et 1957 seront probablement soumis aux actionnaires avant la fin de l'année.

Rappelons que la société, à la suite de la mise sous séquestre de ses biens en Égypte, a décidé vers la fin de 1956 la création d'activités nouvelles. Elle a procédé en décembre 1956 à l'ouverture à Casablanca d'un magasin de vente d'articles à 100 francs. Elle a pris l'exploitation en location de gérance de trois magasins de tissus et nouveautés à Toulouse, Nice et Dijon en janvier 1957 et du magasin « Aux Généraux du Tissu » à Rouen en janvier 1959.

ETS OROSDI-BACK

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 novembre 1959)

Le bénéfice de l'exercice 1958 ressort à 47.390.669 francs que le Conseil proposera d'affecter à la provision pour pertes à l'étranger.

L'assemblée ordinaire du 28 novembre qui examinera les comptes de 1958 sera également appelée à décider la répartition de partie du compte « réserve visée par la loi n° 67-198 » à raison de 750 fr. net par action.

WW 1971 :

Brouard (L.) : BNCl > Orosdi-Back.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

- OROSDI-BACK, ÉTABLISSEMENTS
118 RUE DE RIVOLI, 75001 PARIS

PARTICIPATIONS

BURMA BIJOUX (S.A.)	97,38	
qui détient BURMA ET CIE (TOULOUSAIN DES ETS)		10,00
MIDI (CIE TEXTILE DU)	99,60	
BURMA ET CIE (EN NOM COLLECTIF)	90,00	
BURMA ET CIE (TOULOUSAIN DES ETS)		90,00
DIABLE (SOCIETE AU BON)	50,00	
FABRIQUES FRANÇAISES (SA GRANDS MAG)	87,24	
qui détient GAGNE PETIT SA (AU)	49,80	
MONTMARTRE TEXTILES (S.A)	25,72	
FABRIQUES FRANÇAISES (CALAISIEUNE)		99,73

FABRIQUES FRANÇAISES (CHARTRAISE ANC MAG)	97,45
FABRIQUES FRANÇAISES (DOUAI ANC MAG)	99,71
FABRIQUES FRANÇAISES (NIVERNAISE ANC MAG)	98,80
LOIRET (NOUVEAUTÉS DU)	99,80
MONTMARTRE TEXTILES (S.A.)	22,51
SAMARITAINE DE NANCY À ORLÉANS	98,50

Le Nouvel Économiste, 5.000/1986 : CA 179 MF. Résultat : 3,9 MF. Eff. : ? Textile-habillement.

Orosdi-Back
 Bonne à connaître
 (*Journal des finances*, 12 novembre 1988)

Dernier cours : 348
 1988 : 216/359
 PER 1988 estimé : 6 fois le rendement global.

Une vingtaine de filiales dont Burma et Cie (vente de bijoux) et plusieurs magasins franchisés Au Printemps en province.

[Succursale au Liban spécialisée dans la vente en gros de matériel d'hôtellerie, de cuisine et de chirurgie. Malgré les événements, rentabilité appréciable](#) concourant aux 3,3 MF de bénéfices 1987 pour un CA de 179 MF.

Actifs du groupe controversé, certains parlant d'une grosse richesse patrimoniale : évalués par la société à 320 F. par titre.

[Suite :](#)

1991 (janvier) : les Lascar (famille brestoise d'origine algérienne propriétaire des magasins Eurodif) rachètent le contrôle d'Orosdi-Back à la famille Zarcate (juifs sépharades).